

FONDATION HBM JEAN DUTOIT

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE POUR EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES SIA 142
A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE

IMMEUBLES MILEANT-BORGES

SURELEVATION ET REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS



© 2023 - Giorgis Rodriguez Architectes Sàrl

RAPPORT DU JURY
25 JANVIER 2024

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION	4
2	RAPPELS DES OBJECTIFS DE CONCOURS	5
3	MAITRE D'OUVRAGE ET ORGANISATEUR	5
4	TYPE DE CONCOURS ET PROCEDURE	6
5	CALENDRIER DU CONCOURS	6
6	COMPOSITION DU JURY	7
7	ELEMENTS PROGRAMATIQUES	8
8	CRITERES D'APPRECIATION POUR LA PHASE DE CONCOURS	12
9	LISTE DES PROJETS RENDUS	13
10	ANALYSE PREALABLE DES PROJETS RENDUS	13
11	CRITERES D'APPRECIATION	14
12	PREMIER TOUR D'ELIMINATION	14
13	DEUXIÈME TOUR D'ELIMINATION	15
14	TOUR DE REPECHAGE	15
15	PROJETS CONFIRMES POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS	15
16	CHOIX DU LAUREAT	15
17	CLASSEMENT DES PROJETS	16
18	ATTRIBUTION DE PRIX ET MENTIONS	16
19	CONSIDERATIONS GENERALES DU JURY	16
20	RECOMMANDATIONS DU JURY	17
21	APPROBATION DU RAPPORT DU JURY	18
22	LEVÉE DE L'ANONYMAT	19
23	CRITIQUES DES PROJETS PRIMES	22
24	PROJETS NON PRIMES	66

2 RAPPELS DES OBJECTIFS DE CONCOURS

L'objectif du concours est de trouver la solution optimale pour la réalisation d'une surélévation de deux niveaux, l'extension des façades longitudinales sud-est par l'ajout de balcons et la rénovation énergétique des façades ainsi que le réaménagement des espaces collectifs extérieurs. Le mandant attend des propositions allant dans le sens d'une économie de moyens et avec l'objectif de mettre à disposition des logements HBM.

Le projet comprendra :

- deux niveaux de surélévation
- une extension par balcons sur les façades longitudinales sud-est (espace non-chauffé)
- une requalification énergétique de toutes les façades
- des aménagements extérieurs

En amont, la FJD a effectué une étude préliminaire afin de vérifier le potentiel de construction et de sonder les services cantonaux préavisés des autorisations de construire. Sur la base d'une étude de faisabilité de la volumétrie et de la dévestiture notamment, une demande préalable a été déposée qui confirme, sous conditions, la possibilité d'une surélévation. Le 13 juillet 2021, le Département du Territoire a délivré la décision d'autorisation préalable de construire requise par la FJD (DP 18887), pour des « surélévations de deux niveaux sur trois immeubles de logements et démolition des boxes de stationnement extérieurs » sur les parcelles 4160, 2614, 2615, feuille 35 de la commune de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Fondation HBM Jean Dutoit.

Cette demande préalable permet d'une part de confirmer au mandant la possibilité de construire mais également de préciser le programme du présent concours en affinant les conditions de sa réalisation concrète. Le programme a été établi en tenant compte des préavis du Département du Territoire et de la convention négociée avec un propriétaire voisin recourant.

La surélévation ne devra pas comporter de superstructure à l'exception de la pose de panneaux solaires ou d'équipement technique. Les extensions sur les pignons sont exclues et le standard énergétique attendu est la THPE.

3 MAITRE D'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

Le Maître d'ouvrage est la Fondation HBM Jean Dutoit (FJD). L'adresse du mandant est la suivante :

Fondation HBM Jean Dutoit

Rue Gourgas 23B – CP 12
CH - 1211 Genève 8

Le mandant a confié l'organisation de la procédure au bureau Tanari Architectes+Urbanistes Sàrl. L'adresse de l'organisateur est la suivante :

Tanari Architectes+Urbanistes Sàrl

Chemin du Foron 16
CH - 1226 Thônex-Genève

4 TYPE DE CONCOURS ET PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture pour équipes pluridisciplinaires (architectes et architectes paysagistes), à un degré en procédure ouverte anonyme, en conformité avec le règlement SIA 142 (édition 2009).

La langue officielle pour la procédure du concours, pour les questions, les réponses et les planches rendues est le français.

5 CALENDRIER DU CONCOURS

Lancement du concours	lundi 15 mai 2023
Questions jusqu'au	25 mai 2023
Réponse sur le site du FIDP dès le	8 juin 2023
Date limite de rendu des projets	vendredi 22 septembre 2023
Jugement du concours / première partie	mardi 10–mercredi 11 octobre 2023
Expertise économique et LCI des projets	du 12 au 25 octobre 2023
Jugement du concours / deuxième partie	mercredi 1er novembre 2023
Jugement du concours / séance supplémentaire	mercredi 29 novembre 2023
Exposition publique	du 3 au 13 février 2024
Début du mandat	1er trimestre 2024

6 COMPOSITION DU JURY

Présidente

Madame Laura Meckat, architecte EAUG – SIA, Genève

Membres professionnels indépendants du MO

Madame Fanny Noël, architecte DE-HMONP-SIA, Genève

Madame Nuria Greub, architecte EPFL, Genève

Monsieur Raphaël Nussbaumer, architecte EPFZ - SIA - FAS, Genève

Madame Marie-Hélène Giraud, architecte paysagiste FSAP, Nyon

Monsieur Vivien Duhem Khojoyan, ingénieur civil, Genève

Membres professionnels dépendants du MO

Monsieur Frédéric Herreras, architecte, vice-président Fondation HBM Jean Dutoit (FJD)

Monsieur Renaud Dupuis, architecte, FJD

Monsieur Marcel Monney, architecte, FJD

Monsieur Luciano Zanini, architecte, FJD

Membres non-professionnels

Madame Michèle Künzler, vice-présidente Fondation HBM Jean Dutoit (FJD)

Monsieur Nicolas Daudin, avocat, commission des marchés FIDP

Monsieur Alfonso Gomez, Conseiller administratif, Ville de Genève

Monsieur Gerson Waechter, avocat

Monsieur Pascal Sauvain, DFEL, Ville de Genève

Membres suppléants

Madame Maren Kühn, architecte paysagiste HES-FSAP

Madame Romaine de Kalbermatten, architecte, Fondation HBM Émile Dupont

Monsieur Gilles Hoffmann, ingénieur, responsable du service technique SFIDP

Monsieur Bruno Aeschlimann, architecte paysagiste, SEVE, Ville de Genève

Spécialistes-Conseils

Monsieur Alain Mathez, attaché de direction, Office des autorisations de construire, OAC-DT.

Madame Hélène Perret, DIMM-OCLPF-DT.

Monsieur Daniel Dorsaz, ingénieur et économiste construction, Bureau IEC SA.

Monsieur Hervé Bouchet, responsable énergie SFIDP.

7 ELEMENTS PROGRAMATIQUES

Parcelles et périmètres constructibles

Les terrains contenant les bâtiments concernés par le projet (A, B, C) sont sis sur les parcelles n° 4160 (1'783 m²), 2614 (4'855 m²), 2615 (3'296 m²). Le périmètre du concours se situe en zone ordinaire 3. Bien qu'étant comprise dans le périmètre, il n'est pas attendu de proposition de projet sur la rue De-Miléant, le foncier n'étant pas maîtrisé par le mandant. En revanche, le tronçon de la rue Charles Giron entre la rue de Miléant et la rue des Cèdres pourra être supprimé et donné lieu à une continuité de l'espace vert.

L'ensemble urbain, objet de ce concours, comporte trois bâtiments :

Bâtiment A existant

Le bâtiment A est situé sur la parcelle n°4160.

Bâtiment B existant

Le bâtiment B est situé sur la parcelle n°2614.

Bâtiment C existant

Le bâtiment C est situé sur la parcelle n°2615.

Les trois immeubles existants appartiennent à une typologie de barres isolées et autonomes, et forment un ensemble singulier. Ils comportent 153 logements HBM (637 pièces) et 1 logement non subventionné de 3 pièces. Le nombre d'habitants n'est pas connu mais peut-être estimé à environ 350 personnes.



----- Illustration : périmètre de concours

Surélévation et extension des bâtiments, programme détaillé des logements

Le projet de surélévation permet de valoriser les biens immobiliers de la FJD et mettre sur le marché un complément de logements HBM. Afin de répondre à une demande grandissante, la FJD souhaite créer des logements de qualité à un prix correspondant à la catégorie HBM.

Il propose une surélévation de deux niveaux sur trois immeubles de logements. Ces trois immeubles compteront ainsi au maximum 9 niveaux, soit un rez-de-chaussée surmonté de 8 étages, sans attique et sans superstructures autres que celles nécessaires à l'exploitation de l'immeuble. Les toitures ne seront d'aucunes manières rendues accessibles aux habitants des immeubles ou à des tiers. Il est donc attendu une surélévation de deux niveaux avec un vide d'étage de 260 cm sur les trois immeubles existants.

Le projet consiste également à proposer des espaces extérieurs sur l'ensemble du périmètre de concours.

Les dimensions des balcons ne pourront pas dépasser celles des plans visés ne varietur de l'autorisation préalable délivrée; selon le préavis de la commission cantonale d'architecture, les balcons devront en outre être proportionnés en regard à l'existant et de dimensions identiques sur les trois bâtiments.

Il est rendu attentif à l'article 2 de la convention Waechter notamment en ce qui concerne la localisation des balcons, qui seront situés exclusivement le long des façades sud-est des trois immeubles, et le fait que les balcons d'angle du bâtiment situé à l'adresse postale 2, rue José-Luis Borges doivent être équipés de panneaux de protection phonique.

Le gabarit de la surélévation est fixé sur la base des dimensions de la rue la plus large (art. 38 LCI), soit la rue De-Miléant, dans la mesure où la construction ne se situe pas à angles de rue. La commission cantonale d'architecture est favorable à l'application de l'article 11 al. 5 LCI.

L'ensemble d'habitations comporte des logements de plusieurs types. Le mandant attend que l'ensemble des nouveaux appartements résultant de la surélévation soient agrémentés d'espaces extérieurs sur les façades longitudinales Sud-Est.

A cette occasion, le mandant attend aussi des propositions de requalification thermique de la totalité de l'enveloppe (toutes les façades).

Le mandant précise qu'il ne souhaite pas avoir de logements avec des 1/2 pièces et demande que les cuisines soient traitées comme des espaces séparables des séjours et qu'elles puissent recevoir un espace à manger.

Tous les logements sont assortis d'un réduit ou d'un local de rangement en remplacement d'une cave qu'il n'est pas envisageable de localiser dans le sous-sol existant. La surface du réduit ne doit pas être prise en compte dans la surface brute de plancher. Buanderie, séchoir, local poussettes et locaux techniques sont déjà existants dans les sous-sols de l'immeuble et seront également disponibles pour les nouveaux appartements. Il n'est pas prévu d'abri PC.

Les logements sont destinés à accueillir des familles, des jeunes et des personnes âgées. Les appartements sont composés de 3 à 5 pièces et seront répartis de la manière suivante tout en tenant compte que la FJD a une plus forte demande de petits logements:

- 40 % de 3p.
- 35 % de 4p.
- 25 % de 5 p.

La surface (SBP) moyenne par pièce pour les appartements locatifs devra se situer entre 23 et 26 m². Il est attendu un minimum de 180 pièces pour l'ensemble du programme (2 niveaux de surélévation).

Tous les logements doivent être accessibles sans barrières architecturales ; en cas de distribution sur plusieurs niveaux, le projet sera pourvu d'ascenseurs permettant l'accès à toutes personnes.

Accessibilité et stationnement

Les entrées principales aux bâtiments s'effectuent depuis les rues. Dans le cadre du projet des aménagements extérieurs, les entrées, dans leur emplacement et leur fonctionnement, doivent être conservées en l'état.

Le bâtiment des boxes (F1341) des stationnements extérieurs doit être conservé; il peut être transformé et réaffecté au gré des propositions des concurrents. Il contient 10 boxes qui seront supprimés. Le programme ne prévoit pas de nouvelles places de stationnement. Les locataires prennent leurs propres dispositions selon l'usage actuel. Une demande de dérogation sera faite à l'Office cantonal des transports. Toutes mesures devront cependant être prises pour éviter le stationnement sauvage.

Les voies d'accès des engins des services d'incendie et de secours doivent être conformes à la Directive 7-F4 05.01 « Accès Pompier ». Le sol des accès pompiers et des places de travail devra supporter une charge de 25 tonnes, et être composé d'un revêtement conforme. Les places de travail pompier auront une dimension de 5 m. par 12 m. et les voies d'accès pompier une largeur minimale de 3,50 m. Ces dernières nécessiteront la suppression de cases bleues qui devront être compensées dans le périmètre; leur compensation pourrait l'être dans un autre revêtement que du béton ou du bitume.

Réaménagements des espaces extérieurs

L'espace ouvert est aménagé en poursuivant l'idée que le nouveau projet soit bien connecté avec le quartier limitrophe; il est souhaité qu'il reste ouvert aux habitants du quartier. Son réaménagement est pensé de manière à éviter les espaces résiduels non-affectés et à offrir davantage de bien-être et de biodiversité.

Le périmètre de l'ensemble pourra être traversé de part et d'autre ; il est attendu une promenade reliant la rue des Charmilles à l'avenue des Tilleuls, le tronçon de la rue Charles Giron entre la rue de Miléant et la rue des Cèdres pourra être supprimé et donné lieu à une continuité de l'espace vert.

Il est également attendu plusieurs lieux de stationnement vélos localisés directement en lien avec les voiries (entre 100 à 200 places de stationnement vélo). Selon l'art.5 al. 9 du RPSFP, « les places pour vélos doivent être facilement accessibles, abritées et équipées contre le vol. Un tiers de l'offre de stationnement doit être situé au rez-de-chaussée ou à proximité immédiate des allées d'immeubles pour répondre à un usage quotidien. »

Les abris à vélos devront respecter l'article 7 de la convention Waechter, s'agissant notamment de leur localisation, de leur orientation (accès), et de leur végétalisation.

Le réaménagement prévoit un projet d'espaces collectifs d'ensemble prévoyant les éléments suivants qui émanent d'un accord transactionnel avec le voisinage et sont donc contraignants :

- Des plantations supplémentaires (arborisation, végétalisation, haie vive...);
- Des cheminements reliant notamment la rue des Charmilles à l'avenue des Tilleuls ;
- Du mobilier urbain et des jeux pour enfants ;
- Conservation des arbres et des haies vives ;
- Perméabilisation des sols et maximisation des surfaces en pleine terre ;
- Suppression des surfaces dévolus aux containers ;

- Valorisation des eaux météoriques (infiltration directe dans les surfaces en pleine terre, rétention d'eau en faveur des plantations) ;
- Éclairage des espaces extérieurs de faible intensité et dirigé vers le sol
- Cheminements et espaces collectifs à créer ou à réaménager prioritairement avec des matériaux naturels et absorbants.

Les espaces containers actuels seront remplacés par un ou plusieurs écopoints, le choix de l'emplacement définitif de ceux-ci sera du ressort de la Ville de Genève. Des propositions sont attendues dans le cadre de ce concours à condition de placer ces écopoints à la plus grande distance possible des façades des immeubles des parcelles 1072, 1073, 1074 (propriété de M. Gerson Waechter) aux adresses postales rue Charles Giron 25, 27, 29. Les espaces correspondant aux espaces containers actuels et qui deviendraient disponibles à la suite de leur remplacement par les écopoints seront végétalisés et arborisés.

Attentes en matière d'énergie renouvelable et de construction durable

Le projet veillera à être soucieux de son impact environnemental au niveau du concept énergétique, du choix des matériaux (énergie grise, déconstruction) et de sa gestion des déchets durant les phases de chantier.

Le projet doit tenir compte des aspects liés à la santé et au bien-être tant au niveau du choix de l'implantation (orientations, éclairage naturel, vues, etc.), de la sélection des matériaux (matériaux sains, exempts de produits chimiques, etc.), du chantier en général ainsi que dans sa phase d'exploitation (entretien, nettoyage, qualité de l'air et usage au quotidien des espaces).

Dans le cadre de la présente surélévation qui induit aussi une intervention sur l'enveloppe du bâtiment existant, la surélévation est à considérer comme un bâtiment neuf et le standard THPE Rénovation doit être appliqué. Les lois y relatives sont la Loi sur l'énergie L 2 30 et son règlement d'application L 2 30.01.

Principe de développement durable

Les principes du développement durable doivent être intégrés dans la réflexion architecturale dès la genèse du projet. A ce titre, il est recommandé de suivre la recommandation de la norme SIA 112/1 avec son complément «construction durable».

En considérant le cycle complet de vie des bâtiments, cette démarche doit garantir simultanément le confort et le bien-être des occupants, un impact écologique minimum (notamment avec l'emploi si possible de matériaux de construction durables par exemple) et des coûts supportables. La mise en oeuvre du projet devra veiller à limiter fortement les matériaux de déblai et prévoir au maximum un réemploi sur place.

Les lois et directives en vigueur dans le canton de Genève doivent être impérativement respectées.

Construction à faible consommation d'énergie

Le mandant souhaite réaliser un bâtiment ayant un faible impact environnemental sur l'ensemble de son cycle de vie, de sa construction à sa déconstruction en passant par son exploitation, tout en tenant compte du bien être des habitants. L'objectif souhaité est de pouvoir assurer une consommation énergétique très basse, des matériaux respectueux de l'environnement et un meilleur confort intérieur.

Tout en tenant compte des attentes du mandant en matière de faisabilité économique et de sa volonté de destiner les futurs logements à des loyers HBM, la construction sera développée pour répondre aux normes cantonales genevoises de Très Haute Performance Énergétique (THPE) et aux concepts bioclimatiques pour une utilisation de l'énergie passive (maximisant les gains solaires) et des protections solaires (contre la surchauffe estivale). Une attention particulière sera apportée à la qualité de l'air en recherchant des matériaux écologiques et sains (sans émanation de COV, ni formaldéhyde ni poussières fines).

Les propositions structurelles allant dans le sens d'une construction durable préconisant par exemple l'emploi de béton recyclé, la réduction/minimisation de béton armé ainsi que la minimisation de l'utilisation d'acier en trop grande quantité dans les plafonds des bâtiments sont à prendre en compte au profit de solutions économes en énergie grise, seront particulièrement appréciés.

Attentes en matière de faisabilité économique

La FJD souhaite réaliser des logements HBM LUP et sont à ce titre soumis au contrôle OCLPF. Le niveau de loyers retenus comme plafond pour l'opération est de 2x le loyer LTDR pour la surélévation, soit 7'056.- par pièce par an. Cette indication n'a comme seul but de permettre de définir l'enveloppe du coût de construction.

Le projet sera situé dans une moyenne globale de 23 à 26 m² de surface brute par pièce et comprendre des finitions considérées comme « standard » pour l'usage en question. (Logement HBM)

Les paramètres retenus par le mandant pour le coût des aménagements extérieurs sont les suivants :

-Coût construction des aménagements extérieurs 230.-/m² pour le minéral, 200.-/m² pour le végétal.

8 CRITERES D'APPRECIATION POUR LA PHASE DE CONCOURS

Le jury retient comme critères prépondérants la qualité et la cohérence du projet en fonction du site, du caractère du bâtiment existant, du programme, des contraintes et des objectifs du mandant.

Les projets ont été examinés selon les critères suivants sans ordre de priorité :

Qualité architecturale

L'appréciation de la qualité architecturale portera sur la pertinence des espaces et des volumes, et la prise en compte des mesures spécifiques liées à la réalisation de ces locaux. Les éléments suivants seront tout particulièrement examinés :

- l'intégration dans le quartier ;
- les qualités typologiques des logements ;
- la qualité de la distribution interne des locaux, leur accessibilité et la qualité des éléments distributifs verticaux (cages d'escaliers, ascenseur) ;
- les qualités du traitement de la volumétrie et des façades en relation étroite avec le bâtiment existant ;
- la cohérence des structures et des installations techniques avec le bâtiment existant ;
- l'adaptabilité à l'évolution des modes de vie.

Qualité environnementale

L'appréciation de la qualité environnementale portera essentiellement sur l'optimisation énergétique et le respect de l'environnement dans le cadre de la volonté de réaliser un bâtiment durable.

- la matérialisation de l'ensemble de la construction ;
- la cohérence des intentions déclarées avec le projet ;
- les qualités environnementales des espaces extérieurs ;
- l'apport en biodiversité et en infrastructure écologique ;
- la notion d'adaptabilité aux changements climatiques et l'optimisation des ressources naturelles.

Qualité des espaces collectifs

L'appréciation de la qualité des espaces collectifs portera principalement sur les points suivants :

- valeur d'usage des aménagements en tant qu'extension collective des logements et capacité d'appropriation ;
- insertion dans le continuum des espaces verts et publics du quartier ;
- contribution au maintien et au renforcement d'îlots de fraîcheur ;
- qualité des matériaux et plantations en lien avec leur gestion future.

Faisabilité opérationnelle

La transformation/surélévation/extension devra pouvoir se réaliser en maintenant le fonctionnement et l'exploitation des logements existants. Les bâtiments concernés comptent 154 appartements existants et environ 350 habitants.

Faisabilité économique

La faisabilité et la viabilité économique du projet sont un point essentiel et porteront notamment sur l'économie de la construction, de l'entretien et de l'exploitation.

9 LISTE DES PROJETS RENDUS

- Le maître de l'ouvrage a reçu 31 projets sur 34 concurrents inscrits :

1 – SOLSTICE	12- AN MIL	22 – PIERRE MENARD
2 – AIR	13 – LOGGIA	23 – DE CHARMANT A TILLEULS
3 – PLUS DE VERT	14 – A POINT NOMME	24 – SECOND LIFE
4 – NIWA	15 – ARBORETUM	25 – A PIC
5 – ACACIA	16 – PICUS	26 – DEJEUNER PAR TERRE
6 – QUOI DE NEUF ?	17 – TROIS FOIS DEUX	27 – PEAU NEUVE
7 – SAÏDA	18 – TILIA	28 – LES CHOSES DE LA VIE
8 – LA VIE DANSE	19 – TERRACOTTA	29 – TILLANDSIA
9 – BROCELIANDE	20 – LA JETEE	30 – COSMOS
10 – CYBELE	21 - STRADIVARIUS	31 – TWIST
11 – LA-HAUT		

10 ANALYSE PREALABLE DES PROJETS RENDUS

Monsieur Alfonso Gomez et Monsieur Pascal Sauvain sont excusés sur toute la durée du jugement. En remplacement, Monsieur Bruno Aeschlimann, membre suppléant pour la Ville de Genève prend le droit de vote.

Madame Nuria Greub est excusée pour la séance de jugement du 10 et 11 octobre. En remplacement, Madame Romaine de Kalbermatten, membre suppléante prend le droit de vote.

Monsieur Luciano Zanini est excusé pour la séance de jugement du 1^{er} et 29 novembre. En remplacement, Madame Romaine de Kalbermatten, membre suppléante prend le droit de vote.

Exclusion du jugement

Un contrôle de réception a été fait par l'organisateur pour les 31 projets reçus :

L'ensemble des planches, documents annexes à fournir par les 31 candidats ont été rendus dans le respect absolu des délais indiqués dans le programme du concours, à savoir le 22 septembre 2023 au plus tard pour les planches et documents.

Le jury décide donc d'admettre tous les projets au jugement.

Exclusion de la répartition des prix

Un contrôle technique a été établi par l'organisateur pour les 31 projets afin de vérifier plusieurs données :

- L'ensemble des projets respecte le périmètre du concours et ne s'écarte pas de manière significative du programme et du règlement.
- Un premier contrôle sommaire de la LCI a également été réalisé et indique que le respect des 2 niveaux de surélévation a été respecté.
- Il est prévu de faire un examen plus approfondi, notamment du RACI, par la suite.
- Un seul projet s'écarte du programme en proposant des balcons sur la façade nord-ouest des immeubles, il s'agit du projet n°3 Plus de vert.

Le jury décide donc, à l'aune de l'examen technique, d'exclure de la répartition des prix le projet n°3 Plus de vert.

11 CRITERES D'APPRECIATION

- Les membres du jury prennent connaissance individuellement des 31 projets.
- A l'issue de la prise de connaissance individuelle, les membres du jury procèdent à une présentation de tous les projets pour l'ensemble du jury.

- A ce stade, les propositions de projets sont jugées sur la base de plusieurs critères sans ordre de priorité :
 - > intégration dans le quartier, cohérence du projet en fonction du site
 - > qualité de la distribution interne des locaux
 - > qualité du traitement de la volumétrie et des façades en relation avec le bâtiment existant
 - > qualités typologiques des logements
 - > valeur d'usage des aménagements extérieurs
 - > insertion dans le continuum des espaces verts et publics du quartier
 - > contribution au maintien et au renforcement d'îlots de chaleur

12 PREMIER TOUR D'ELIMINATION

Sont éliminés au premier tour les 14 projets suivants :

- 2 – AIR
- 3 – PLUS DE VERT
- 9 – BROCELIANDE
- 13 – LOGGIA
- 14 – A POINT NOMMÉ
- 15 – ARBORETUM
- 18 – TILIA
- 19 – TERRACOTTA
- 22 – PIERRE MENARD
- 23 – DE CHARMANT A TILLEULS
- 25 – À-PIC
- 27 – PEAU NEUVE
- 29 – TILLANDSIA
- 31 – TWIST

13 DEUXIÈME TOUR D'ÉLIMINATION

Avant de procéder au deuxième tour d'élimination, le jury se répartit en 3 groupes pour une prise de connaissance plus détaillée des projets.

A l'issue de ce temps, le jury présente l'ensemble des 17 projets restants puis procède au 2e tour d'élimination.

A ce stade, les propositions de projets sont jugées sur la base de l'ensemble des critères mentionnés dans le cahier des charges sans ordre de priorité.

- Sont éliminés au deuxième tour :

- 4 – NIWA
- 5 – ACACIA
- 7 – SAÏDA
- 8 – LA VIE DANSE
- 11 – LÀ-HAUT
- 12 – AN MIL
- 16 – PICUS
- 17 – TROIS FOIS DEUX
- 20 – LA JETÉE
- 24 – SECOND LIFE

14 TOUR DE REPECHAGE

Avant de procéder à l'expertise économique ainsi qu'à l'analyse approfondie de l'expertise LCI, le jury procède à une nouvelle lecture de tous les projets en vue de l'éventuel repêchage.

Le jury décide de ne pas repêcher de projet.

15 PROJETS CONFIRMES POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

A l'issue du second tour d'élimination, sont conservés les 7 projets suivants :

- 1 – SOLSTICE
- 6 – QUOI DE NEUF ?
- 10 – CYBÈLE
- 21 – STRADIVARIUS
- 26 – DEJEUNER PAR TERRE
- 28 – LES CHOSES DE LA VIE
- 30 – COSMOS

Le jury décide de faire analyser ces 7 projets d'un point de vue économique, ainsi que de procéder à des contrôles plus approfondis du point de vue de la LCI et de la sécurité feu. Ces analyses ont été présentées lors de la deuxième session de jugement le 1er novembre 2023.

16 CHOIX DU LAUREAT

A la lumière des différentes expertises et des textes de critique, le jury repasse en revue les projets retenus pour l'attribution de prix et mentions. Ils font l'objet de critiques approfondies et d'un classement.

Une séance supplémentaire est organisée le mercredi 29 novembre 2023 pour prendre un temps de réflexion supplémentaire et approfondir notamment les points du RACI (règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses).

À la majorité, le jury considère que le projet n°30 COSMOS est le plus favorable selon les critères énoncés et décide de le classer au 1er rang.

17 CLASSEMENT DES PROJETS

Le jury décide ensuite à la majorité, de classer l'ensemble des travaux ainsi :

1er rang	Projet n°30 COSMOS
2ème rang	Projet n°01 SOLSTICE
3ème rang	Projet n°06 QUOI DE NEUF ?
4ème rang	Projet n°21 STRADIVARIUS
5ème rang	Projet n°28 LES CHOSES DE LA VIE
6ème rang	Projet n°26 DEJEUNER PAR TERRE
7ème rang	Projet n°10 CYBELE

18 ATTRIBUTION DE PRIX ET MENTIONS

Le jury décide d'attribuer 4 prix et 3 mentions à des projets qui se sont écartés de manière significative du RACI. Il décide ensuite de répartir le montant des prix et mentions de la manière suivante :

1ère mention	Projet n°30 COSMOS	Fr. 40'000 .-
1er prix	Projet n°01 SOLSTICE	Fr. 45'000 .-
2ème prix	Projet n°06 QUOI DE NEUF ?	Fr. 30'000 .-
2ème mention	Projet n°21 STRADIVARIUS	Fr. 12'000 .-
3ème prix	Projet n°28 LES CHOSES DE LA VIE	Fr. 20'000 .-
3ème mention	Projet n°26 DEJEUNER PAR TERRE	Fr. 10'000 .-
4ème prix	Projet n°10 CYBELE	Fr. 11'000 .-

19 CONSIDERATIONS GENERALES DU JURY

Le jury relève le fort engagement des participants, la qualité des prestations fournies et la valeur des projets rendus. Ceux-ci ont montré une grande aptitude à réfléchir à des solutions de surélévation d'immeubles existants ainsi que des solutions de requalification des abords paysagers.

Le jury relève également la pertinence de la procédure permettant de confronter une variété de solutions afin d'obtenir un projet optimal.

Il a cependant relevé qu'un grand nombre de projets ne respectait pas le RACI (règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses) devant être appliqué à tout les nouveaux logements de la surélévation.

Le jury a travaillé tout au long des jours de jugement de manière collégiale, dans une qualité d'écoute et d'échange très respectueuse. Il a pris connaissance des projets, les a passé en revue en les examinant à l'aide des critères retenus, les a discuté de manière approfondie et a pris l'ensemble de ses décisions de manière raisonnée et collégiale.

20 RECOMMANDATIONS DU JURY

Recommandations pour la poursuite des études :

Le mandant a l'intention de confier les mandats complets des prestations ordinaires d'architecte, telles que définies dans le règlement SIA 102 (éd. 2020), respectivement d'architectes paysagistes selon le règlement SIA 105 (éd. 2020), au concurrent dont le projet a été recommandé par le jury, sous réserve du résultat des discussions avec le lauréat portant sur les modalités d'exécution des prestations et de l'acceptation des crédits d'étude, de construction, des autorisations de construire et de l'approbation du plan financier par l'OCLPF. La commande relative à ce mandat sera échelonnée en plusieurs tranches. A l'issue du concours, le mandant se réserve la possibilité d'apporter quelques modifications au programme des locaux et des aménagements. Toute sous-traitance non autorisée par le mandant est exclue.

Si le mandant estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation, d'exécution et de suivi de chantier ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore, dans le but de garantir un développement de projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, il se réserve le droit de demander en tout temps au bureau lauréat, en déduction de ses prestations, de compléter son équipe avec des spécialistes choisis par l'auteur du projet et agréés par le mandant.

Le mandant n'entrera pas en matière quant au remboursement des frais de déplacement durant toute la durée des études et du mandat d'exécution.

Sur requête du mandant, le lauréat devra pouvoir attester de sa solvabilité et être à jour avec le paiement des impôts et autres cotisations.

Le présent concours concerne les prestations d'architectes et d'architectes paysagistes. Les conditions d'attribution du mandat seront négociées ultérieurement entre le bureau lauréat et le mandant, en coordination avec le processus décisionnel.

Recommandations pour le développement du projet :

Le projet n°30 COSMOS est recommandé à la majorité par le jury pour l'étude et la réalisation.

Considérant que le résultat d'un concours constitue un point de départ pour le développement du projet définitif, le jury invite l'équipe lauréate à collaborer avec le mandant dans le sens des recommandations suivantes :

- Veiller à rendre compatible tous les nouveaux logements avec le RACI
- Tenir compte que l'accessibilité aux appartements mono-orientés devra être conforme aux normes de sécurité incendie
- Réévaluer la solution d'agrandissement de la cage d'ascenseur en consultation des autorités et du MO
- Développer de manière approfondie les questions énergétiques
- Affiner les superpositions structurelles et techniques
- Revoir la faisabilité des aménagements extérieurs en termes de mobilité et de stationnement. La réduction des places de stationnement devra être revue.

21 APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport a été approuvé par l'ensemble du jury.

Présidente

Madame Laura Mechkat



Membres professionnels indépendants du MO

Madame Fanny Noël



Madame Nuria Greub



Monsieur Raphaël Nussbaumer



Madame Marie-Hélène Giraud



Monsieur Vivien Duhem Khojoyan

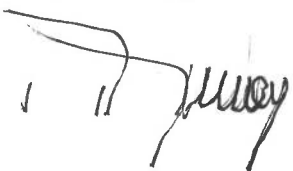


Membres professionnels dépendants du MO

Monsieur Frédéric Herreras



Monsieur Renaud Dupuis



Monsieur Marcel Monney




Monsieur Luciano Zanini



Membres non-professionnels

Madame Michèle Künzler



Monsieur Nicolas Daudin



Monsieur Alfonso Gomez



Monsieur Gerson Waechter



Monsieur Pascal Sauvain

Membres suppléants

Madame Maren Kühn



Madame Romaine de Kalbermatten



Monsieur Gilles Hoffmann

Monsieur Bruno Aeschlimann



22 LEVÉE DE L'ANONYMAT

Le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement. Les auteurs des projets primés sont :

COSMOS

Projet 30

1er rang | 1ère mention

Fr. 40'000.-

Architecte

Giorgis Rodriguez Architectes Sàrl

Genève, Suisse

Timothée Giorgis, Juan Rodriguez, Delphine Ganter, Vinh Pham, Gabriela Pratas, Joao de Deus Ferreira

Stanislav Chopard, Chiara Sorrentino

Architecte paysagiste

Forster-Paysage Sàrl

Lausanne, Suisse

Simon Cerf-Carpentier, Jan Forster

SOLSTICE

Projet 01

2ème rang | 1er prix

Fr. 45'000.-

Architecte

Sylla Widmann architectes SA

Genève, Suisse

Lerna Bagdjian, Anca Netcu, Marco Malgarini, Yves Beetschen, Kristina Sylla Widmann, Marc Widmann

Architecte paysagiste

VIMADE Sàrl

Genève, Suisse

Derek Decroux, Lionel Lauck

QUOI DE NEUF ?

Projet 06

3ème rang | 2ème prix

Fr. 30'000.-

Architecte

Argemí Bufano Architectes Sàrl

Genève, Suisse

Enric Argemí Carnicer, Federica Bufano, Vincent Millet, Sarah Marchini, Corentin Bonnardon, Laura Baud

Architecte paysagiste

La Comète

Genève, Suisse

Felix Brüssow, Kim Pittier

STRADIVARIUS

Projet 21

4ème rang | 2ème mention

Fr. 12'000.-

Architecte

Lacroix Chessex SA

Genève, Suisse

Simon Chessex, Hiéronyme Lacroix, Grégoire Martin, Jonathan Zwygart, Julie Caloz,
Alexei Potapushin, Elise Boutron

Architecte paysagiste

Monnier Architecture du Paysage SA

Genève, Suisse

Maxime Monnier

Ingénieur civil

B+S Ingénieurs SA

Genève, Suisse

Marcio Bichsel, Coline Jaggi

Physicien du bâtiment / Ingénieur environnement

ATBA Energies

Genève, Suisse

Sebastien Natta

LES CHOSES DE LA VIE

Projet 28

5ème rang | 3ème prix

Fr. 20'000.-

Architecte

Pellacani & Romanens Architectes

Genève, Suisse

Andrea Pellacani, Damien Romanens, Paolo Pellacani, Juliette Contat, Elena Guerra

Architecte paysagiste

La Touche Verte

Genève, Suisse

Marc Junod, Raphaël Dupraz

DEJEUNER PAR TERRE

Projet 26

6ème rang | 3ème mention

Fr. 10'000.-

Architecte

Studio Alberto Figuccio sàrl

Genève, Suisse

Alberto Figuccio, Vincent Caussignac

Architecte paysagiste

Urbanité(s), architecture, urbanisme, paysage

Genève, Suisse

Marine Girault, Isabel Girault, Matthieu Faudrin

Ingénieur civil

B+S Ingénieurs SA

Genève, Suisse

Ingénieur énergie du bâtiment

Amstein + Walthert Genève SA

Genève, Suisse

CYBELE

Projet 10

7ème rang | 4ème prix

Fr. 11'000.-

Architecte

Jaccaud + Associés

Genève, Suisse

Jean-Paul Jaccaud, Marc Sanchez, Florian Lafontaine,

Maria Cusi

Architecte paysagiste

L'atelier du Paysage Sàrl

Lausanne, Suisse

John-Alexandre Favre, Jean-Yves Le Baron

Projet 30 **COSMOS**

1er rang | 1ère mention

Architecte

Giorgis Rodriguez Architectes Sàrl

Genève, Suisse

Timothée Giorgis, Juan Rodriguez, Delphine Ganter, Vinh Pham, Gabriela Pratas, Joao de Deus Ferreira
Stanislav Chopard, Chiara Sorrentino

Architecte paysagiste

Forster-Paysage Sàrl

Lausanne, Suisse

Simon Cerf-Carpentier, Jan Forster

La proposition des aménagements extérieurs du projet Cosmos vise à créer une continuité des espaces ouverts du quartier en reliant et unifiant l'ensemble bâti au cœur d'un parc habité. Le projet propose une vision plus large encore avec des espaces végétalisés partant de la couverture des voies CFF en direction du parc Geisendorf. La rue Charles-Giron, fermée au trafic et aménagée, devient l'articulation principale du projet et propose une clairière de jeux et de rencontres au sein du parc. Une fontaine prend également place entre les deux immeubles de Miléant. Les connexions piétonnes, semi-perméables, se développent autour et permettent habilement de relier les rues environnantes ainsi que de déambuler au sein du parc et de découvrir les potagers partagés, les aménagements favorables à la biodiversité ou le réseau de noues et d'infiltration des eaux. De manière générale, l'approche environnementale du projet est réfléchie et adaptée au contexte. On comprend que cette végétalisation se ferait par strates en alternant et combinant des plantations basses, des buissons de hauteurs diverses et la plantation de 33 nouveaux arbres. Cela permettrait d'augmenter la canopée existante de 23 % sur un horizon temps de 30 ans. Les sols seront traités en prairie fleurie mais il y aura aussi des zones avec du bois mort et des pierriers afin de favoriser la biodiversité.

Les façades coté balcons s'ouvrent à la végétation qui peut s'y développer et grimper dans la résille des structures.

Cela renforce clairement le concept d'intégration de ces trois immeubles dans un grand parc urbain.

Les stationnements vélos sont largement dimensionnés avec près de 440 places disposées directement devant les entrées d'immeubles. Les places de parc pour les voitures sont déplacées en périphérie avec une implantation le long de la rue des Cèdres, notamment afin de compenser une partie des places supprimées par la fermeture du tronçon de la rue Charles-Giron ; cela permet d'obtenir un parc continu.

Le plan des nouveaux logements se veut comme une suite d'espace en enfilade, traversant dans un axe sud-est en nord-ouest. La faible profondeur des bâtiments est très bien exploitée car la lumière pénètre au cœur des appartements et permet une bonne polyvalence des pièces avec des usages qui peuvent changer et évoluer selon les besoins des occupants. Le séjour peut devenir une pièce supplémentaire. L'absence de couloir garantit une excellente utilisation des surfaces disponibles et permet des aménagements multiples.

La cuisine est bien dimensionnée en étant une pièce de vie où l'on peut y prendre les repas. Le balcon à la française tant pour la chambre côté rue que pour la cuisine donne de belles ouvertures également sur cette façade. Des portes vitrées permettent de fermer la cuisine tout en maintenant la perception de la diagonale avec ses larges perspectives traversantes. L'espace convivial de la cuisine peut facilement trouver sa prolongation permanente dans le hall central avec par exemple une salle à manger ou plus temporairement donner la possibilité d'y dresser une grande table lors d'événements ou fêtes familiales.

Les chambres offrent des orientations différentes dans les 4 et 5 pièces et celles situées sur les pignons des immeubles disposent d'une double orientation.

Le nombre de 3 pièces est conséquent ce qui répond pleinement à la demande du maître d'ouvrage.

La proposition qui est faite pour la surélévation se détache complètement des typologies existantes et apporte ainsi une diversification au sein de ces immeubles.

Les surélévations sont réalisées en bois avec un plénum entre l'existant et l'ajout des deux niveaux. Cet espace permet des alignements de porteurs mais aussi le passage des installations techniques et les raccordements sur l'existant.

Un aspect structurel important est l'agrandissement des cages d'ascenseur afin de pouvoir disposer d'une cabine plus spacieuse. Il s'agit de lourds travaux à entreprendre sur la totalité des étages puisqu'il faut créer une continuité d'étage en étage et rebétonner ces murs à partir du sous-sol. Ce choix est complété par un monte-personne dans les entrées d'immeubles afin de permettre une accessibilité PMR à l'ensemble des niveaux. Les typologies nouvelles répondront bien évidemment aux exigences PMR applicables aux nouvelles constructions.

Le plancher des étages est composé d'une dalle massive en bois de 140mm et d'une couche d'alourdissement en granulé sec reposant sur des sommiers intermédiaires. L'ossature verticale est en bois d'épicéa. Il en résulte un impact environnemental très favorable mais aussi une diminution du poids propre de la surélévation qui permet d'avoir une approche économique sur le plan de la structure notamment grâce à des portées réduites.

Les balcons sont proposés en dalle massive bois reposant sur des sommiers et piliers en béton préfabriqué. Ils procurent aux logements existant un très bel espace de prolongation sur le parc. La structure des balcons confère par leur rythme subtil une belle élégance à cette façade.

L'évaluation économique place ce projet dans les meilleurs projets reçus ce qui répond parfaitement aux objectifs liés aux logements sociaux abordables dans un environnement de hausse des coûts de construction mais aussi de conditions d'exploitation plus difficile en raison de la hausse des taux hypothécaires.

Le jury a été séduit par les potentialités prometteuses de ce projet pour lequel les auteurs ont su concilier qualités paysagère, architecturale et typologique.



Plan Masse 1/500

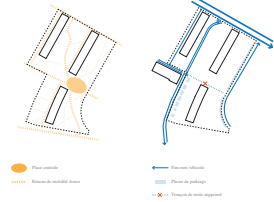
L'URBANISME ET LE PAYSAGE

Les trois immeubles de Mileant-Borges forment un ensemble singulier dans le quartier de Saint-Jean. La singularité et l'unicité de cet ensemble proviennent de sa forme urbaine, des formes indépendantes, marquant une rupture avec les constructions historiques du quartier situées en front de rue.

Cette particularité urbanistique générale des espaces ouverts, devient fortement urbaine. Aujourd'hui, ces espaces sont très peu utilisés et parfois délaissés, donnant l'impression qu'ils n'existent que pour maintenir les constructions à distance. Ce projet est l'occasion d'inscrire les choix d'urbanisme après l'époque de la construction des immeubles et de transformer cet ensemble en un grand parc habité.

Ce projet permettra de redonner à la Rue des Chamilleux à l'Arrière des Tibaldi et à plus large échelle, il ouvrira sa place dans une continuité d'espaces végétalisés entre le Parc Giesendorf et les berges de Rhône. La lecture du projet comme trois constructions implantées dans un parc ensemble permettra d'analyser l'ensemble et de définir la nature de l'espace et l'usage.

Les trois immeubles bénéficient d'une qualité topographique et paysagère, qui est leur position au cœur d'une belle arborisation. L'objectif premier du projet paysager est de valider cette qualité : renforcer la cohésion spatiale et créer les connexions sociales et environnementales qui font défaut, dans une quête d'humanité entre toutes les parties.



Au niveau de la continuité de l'espace public du parc, celle-ci est rendue possible grâce au nouveau plan de stabilité dans le site. La Rue Charles Gien est fermée au transit du transport individuel motorisé, tandis que la transformation paysagère de la Rue De Mileant permet d'en conserver l'usage, tout en l'intégrant efficacement dans le système de parc. L'ensemble du stationnement pour les voitures est réparti en périphérie du site, afin de ne pas nuire à l'homogénéité et à la continuité du parc, mais aussi pour limiter les conflits d'utilisation : les flux piétons sont séparés des flux automobiles. Les axes pour vélos sont disposés devant chaque entrée d'immeuble, au sein du parc. Ils sont concertés et construits de plantes grimpantes et font pleinement parti du paysage. Ainsi, 480 places sont disposées dans les entrées et, de cette manière, le projet prendra pleinement son caractère d'usage et d'habitat, en accord avec les enjeux urbanistiques futurs.

Le site environnemental du parc est également amélioré par le projet. Du point de vue de l'eau, les eaux pluviales sont collectées et infiltrées dans plusieurs zones. Au pied des façades, de petites mares collectent et absorbent des plantes grimpantes. En cas de fortes pluies, celles-ci débordent dans des zones plus larges, qui offrent, en cas de pluie abondante, un débordement finalisé dans le réseau public. L'ensemble des eaux pluviales est ainsi préservé et valorisé sur site. Le parc participe plus activement au cycle de l'eau, offre à sa végétation une plus grande disponibilité en eau et participe grandement comme fil de fracture, tout en offrant de meilleures chances de survie aux arbres. De plus, 33 nouveaux arbres sont plantés, amenant leur total à 90. Dans un délai de 30 ans, le concept devient centre de pluie de 25%.

De côté de la flore et de la faune, les espaces verts sont gérés de manière différenciée, en intégrant des îlots de prairie fleurie en alternance de prairie fauchée. De bons soins et des pratiques sont dispensés dans les lieux, même fréquents, afin d'améliorer la capacité du parc à accueillir la vie et la biodiversité.



Arrière vu



Face courtoise



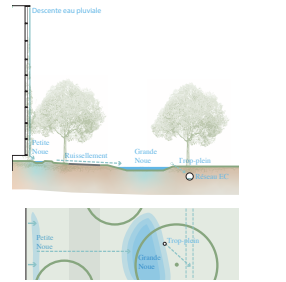
Face de jour

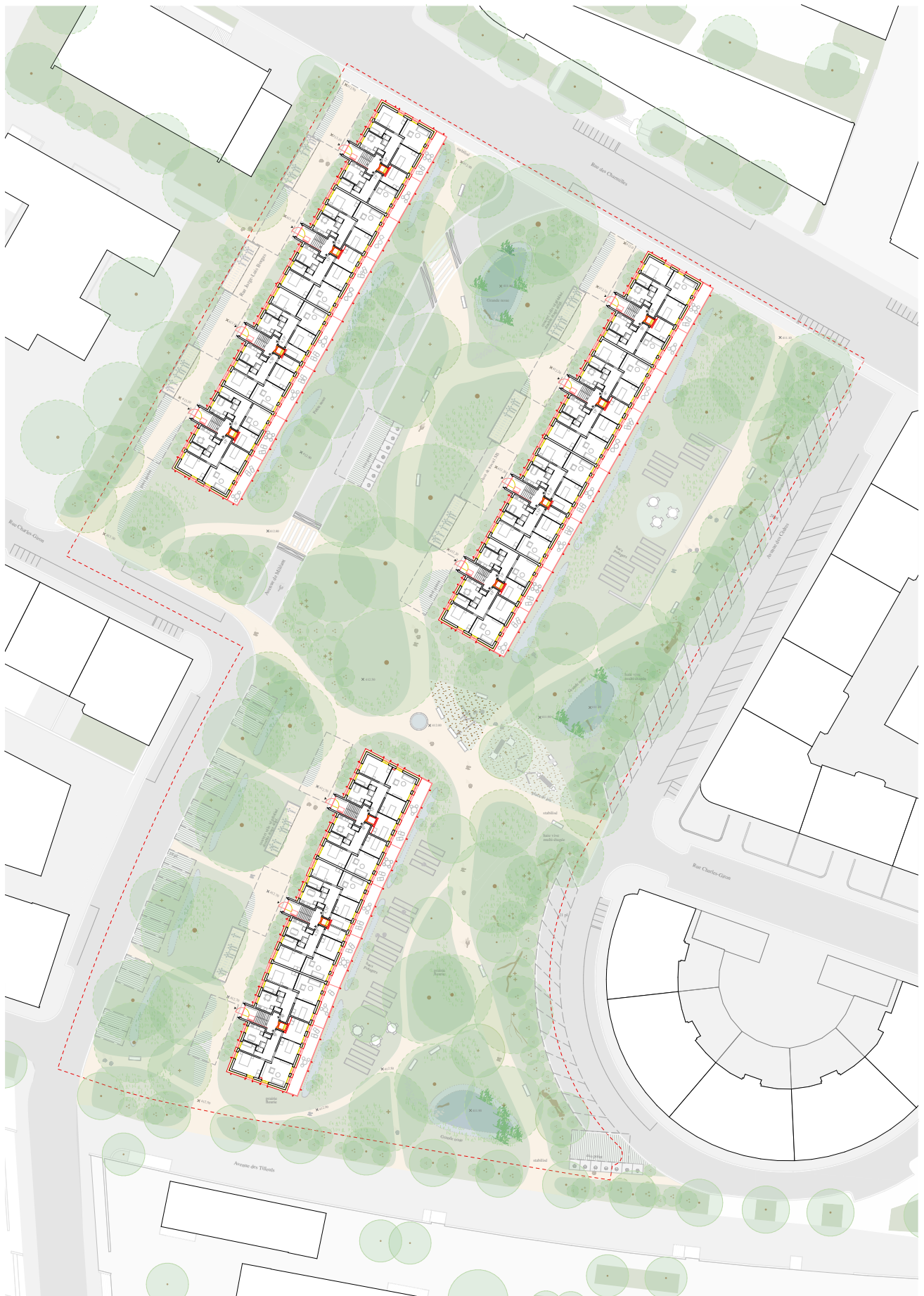


Le parc se doit d'être un lieu public accessible à toutes et tous, tout en étant à la fois un lieu de vie et d'intimité pour les habitants. Le projet cherche à réinventer cette situation ambiguë, qui fait que le parc soit toujours très essentiellement utilisé par ses occupants. L'appropriation du parc par les habitants se traduit, avec les choix de végétation, en un espace d'usage et de vie au sein de la terre, par exemple par la mise à disposition de bancs protégés. Les porteurs publics rendent possible et facilitent la structure et le lien social à l'intérieur de cet ensemble de logements. Ils sont à la fois un lieu pour cultiver, mais aussi un espace de rencontre.

D'une part, le parc est traversé par une grande diagonale qui relie le tout. D'autre part, plusieurs chemins permettent toujours des distributions fluides. En son centre, une belle place de jeux ouvre sa place et son site à la rencontre pour tout le monde. Les deux espaces, séparés sur le site, se situent également sur les chemins piétons et sont à la fois connectés et bien commodes. Plus proches des entrées des immeubles, les axes concertés à vélos accueillent mieux les usagers de proximité. Le parc est un espace au bénéfice de tout le monde, qu'il soit de passage ou qu'il réside dans le quartier depuis de nombreuses années.

Les lieux plus délaissés aux résidents se sont de concevoir plus intimiste grâce à un choix de végétation, qui permettrait et interagirait, pour un site de filtre visuel. Une végétation sur plusieurs niveaux, avec des plantes basses et des haies de taille variable, permet des séquences d'usage, afin de renforcer certaines ambiances, tout en conservant l'unité cohésive du parc.





Plan Rez-de-chaussée 1/200
1

COSMOS planche 2

RÉAMÉNAGEMENT

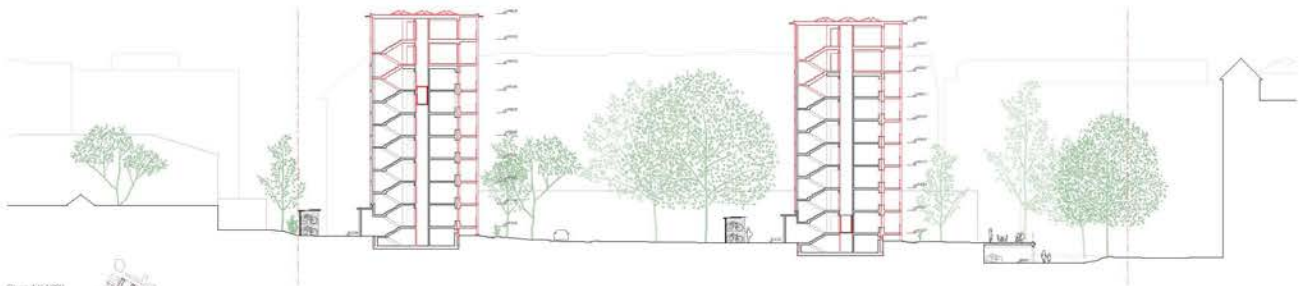


Plan Site-act. 1/200

RÉAMÉNAGEMENT



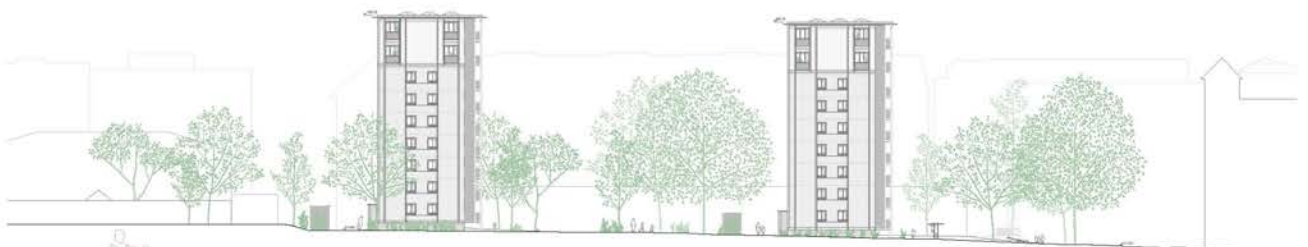
Plan Elevation T+1 1/200



coupe AX' 1/200



façade Nord 1/200



façade Ouest 1/200



façade Sud 1/200





L'HABITAT

La structure constructive en caissons permet de définir un hall central habitable, distribuant toutes les pièces de l'appartement. Une suite d'espaces en ossature, traversant de sud-est au nord-ouest, connecte dans ce sens le balcon, le séjour, le hall et la cuisine ouverte, etc.

La largeur réduite des menuiseries de 10,85 mètres seulement, ainsi que la position du séjour permettent d'appuyer de la manière optimale dans le hall. Cet espace devient le cœur de l'appartement. Ses dimensions permettent une polyvalence d'usage très précieuse et très utile pour répondre aux différents modes de vies et aux évolutions des familles (espace à manger, de jeu, pour le piano, pour le travail, etc.).

La cuisine, habitable et fermable par des portes vitrées, est suffisamment spacieuse pour y mettre une belle table à manger. Dans les appartements de 4 pièces et 5 pièces, les chambres se différencient par leurs orientations, leurs proportions et leurs accès au balcon, ce qui offre un confort et une flexibilité supplémentaires. Le séjour n'est pas dans un lieu de passage et peut être utilisé comme chambre d'apparat, confortant ainsi dans la polyvalence d'usage.

Tous les appartements et les salles d'eau sont dimensionnés pour être adaptables aux normes à venir relatives à la base de données B2-C.

Afin de respecter le pourcentage élevé d'appartement de 3 pièces souhaité, l'étude typologique propose de placer trois appartements de 3 pièces diagonaux par une cage d'escalier dans seulement un ou deux niveaux mais dispose d'un grand balcon. Ainsi, par rapport aux 50 appartements et 181 pièces attendus, le projet propose 52 appartements et 196 pièces. Les 15 pièces supplémentaires peuvent être allouées pour faire 3 appartements de 4 pièces, mais pourraient se configurer également comme 5 appartements de 3 pièces selon l'évolution de la demande à la réalisation du projet. De la même manière, un groupe de 3 fois 3 pièces peuvent être remplacé par un 4 pièces et un 5 pièces. Pour les menuiseries A et B, les angles sont occupés par les grands appartements de 5 pièces, qui bénéficient ainsi de 3 orientations. Pour l'ensemble C, les angles sont occupés par des appartements de 3 pièces, dont les séjours et angles profitent d'une double orientation et de vue panoramiques.

Les dimensions des façades de ventilation sont plus généreuses que celles des appartements des étages voisins, ce qui confère un caractère léger et humanise au comportement des bruits insonorisés. Les caissons de ventilation gagnent ainsi un bon balcon à la française.



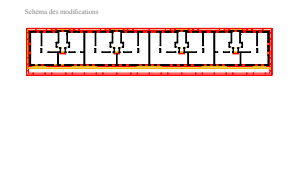
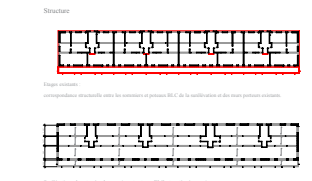
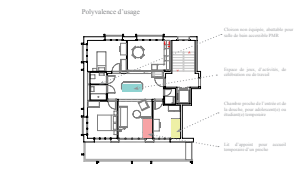
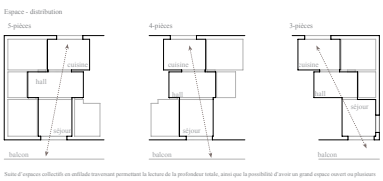
LA CONSTRUCTION ET LE CARACTÈRE

À la recherche d'un tout inédit, le projet reprend et développe les éléments composant l'architecture actuelle. Les éléments existants en béton armé sont repris et étendus tout autour des immeubles et des volumes de piliers porteurs pour les balcons en façade sud. La ventilation se fait de manière subtile, par des ouvertures plus grandes, par une console continue au droit de la jonction à l'image des ventilateurs effectués à l'envie après la réfection de l'Édit de Nantes (c) par une ligne verticale chromatique de revêtement. Il s'agit à la fois d'une continuité et d'une articulation, mais en aucun cas d'une superposition.

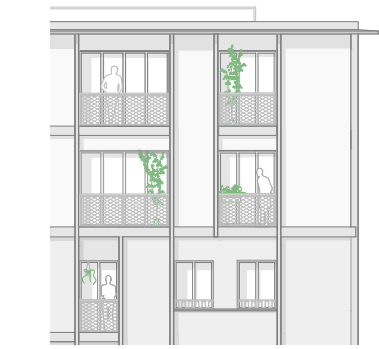
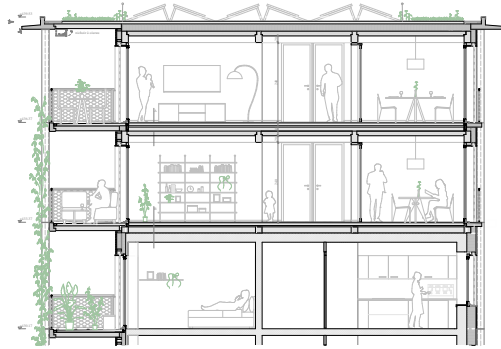
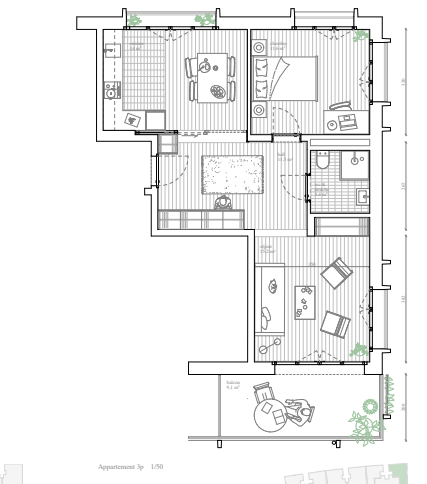
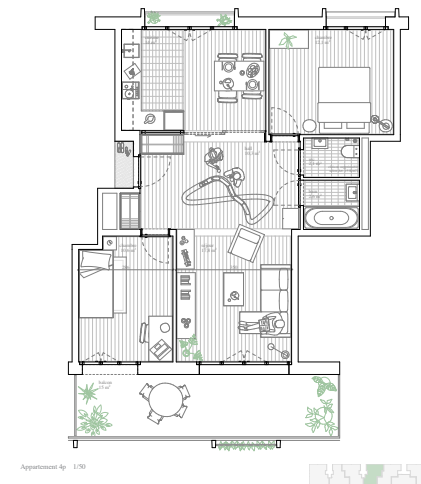
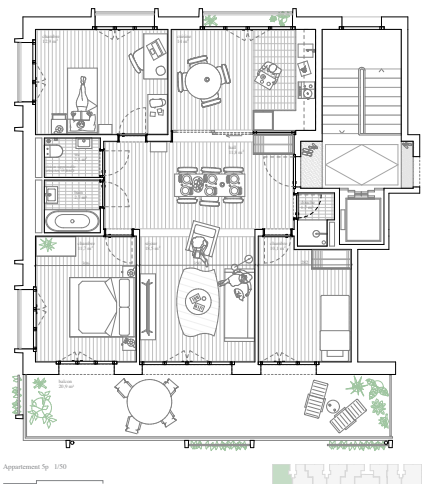
La structure portante de la ventilation est composée de deux brèves de sommets porteurs contrastés reposant sur des piliers. Une velle technique entre les deux parties permet de dévier les réseaux et les charges de certains piliers légèrement excentrés. L'enveloppe utilise un tout dont les parties ont des caractéristiques différentes. Ainsi, pour des raisons écologiques de poids et de préoccupation environnementale, la structure de la ventilation est portée en bois, soit pour l'insérer des façades portantes, soit pour les piliers, les sommets et les dalles massives en bois lamellé collé. La structure des balcons est un système hybride composé de piliers et sommets extérieurs en béton armé recyclé et préfabriqué, portant une dalle massive en bois apparent.

La façade existante est enrichie d'une isolation thermique minérale incombustible, enduite d'un crépi minéral à base de silice. Pour la façade de la ventilation le crépi minéral est appliqué sur un panneau ventilé.

La simplicité, l'autonomie et l'unité de l'ensemble urbain sont renforcées par l'utilisation d'une couleur charnue, inspirée des garde-corps et des stores actuels, et complétement des différents visuels de couleur verte du parc.



Notes d'espaces collectifs en ossature traversant permettent la lecture de la profondeur totale, ainsi que la possibilité d'ouvrir un grand espace ouvert végétalisé, espaces séparés en fonction des réseaux.



- STRUCTURE BALCON**
- Poutre en BA préfabriqué 200x140mm
 - Sommier en BA préfabriqué 250x100mm - dalle massive en béton
 - Revêtement et dallage en résine colorée
- COMPOSITION FENÊTRE**
- Store existant en bois
 - Fenêtre bois-métal cadre extérieur en alu argent, finition extérieure en aluminium brossé
 - Trivane, selon recommandation SRSAB, valeur Ug= 0,6
- COMPOSITION MUR**
- Revêtement extérieur, lisse de supra blanc traité 27 - comme lattage horizontale et lattage vertical en épave 2x27mm
 - Crépi vert
 - Isolation thermique périphérique
 - Ossature 100x40 en épave
 - Isolation thermique entre ossature 160mm - panneau triple supra 27mm
 - Plaque de plâtre-cartonné 20mm

- COMPOSITION TOITURE**
- Substrat de végétalisation
 - Étanchéité
 - Isolation thermique 220mm
 - Dalle massive en épave traitement anti-UV 140mm
- PLANCHER A**
- Revêtement de sol 15mm
 - Clape flottante 85mm
 - Isolation phonique et thermique 2x20mm
 - Gravier sec 50kg/m³ 100mm
 - Dalle massive en épave traitement anti-UV 140mm
- PLANCHER B**
- Revêtement de sol 15mm
 - Clape flottante 85mm
 - Isolation phonique
 - Panneau formacell 20mm
 - Vile technique pour distribution des réseaux, insulé d'isolation en fibre de cellulose

- COMPOSITION MUR SURELEVATION**
- Radisseurs verticaux en BA préfabriqué
 - Revêtement extérieur crépi minéral appliqué sur un panneau ventilé 80mm
 - Lattage vertical de ventilation 30mm
 - Isolation périphérique minérale 140mm
 - Formacell 20mm
 - Ossature en épave 130x40
 - Isolation en fibre végétale (daluverce/foal) 130mm
 - Plaque de plâtre-cartonné 20mm
- COMPOSITION MUR ÉTAGES EXISTANTS**
- Revêtement extérieur crépi minéral 27mm
 - Isolation périphérique minérale 200mm
 - Me porteur 100mm existant
 - Revêtement intérieur existant

Projet 01 **SOLSTICE**

2ème rang | 1er prix

Architecte

Sylla Widmann architectes SA

Genève, Suisse

Lerna Bagdjian, Anca Netcu, Marco Malgarini, Yves Beetschen, Kristina Sylla Widmann, Marc Widmann

Architecte paysagiste

VIMADE Sàrl

Genève, Suisse

Derek Decroux, Lionel Lauck

SOLSTICE propose un projet paysager cohérent et clairement lisible.

Par sa simplicité, il valorise les qualités paysagères existantes, met en lumière et permet une différenciation des ambiances et usages à l'échelle du site : un espace « accueil » à l'Ouest des bâtiments, un espace de délassement du côté Est.

Les parvis des immeubles sont valorisés par la plantation de massifs de vivaces. Des cheminements logiques et des stationnements vélo au droit des entrées permettent un usage fonctionnel.

La partie Est du site est traitée comme un vaste parc dans lequel s'insèrent deux aires de jeux ombragées. Des jardins partagés sont proposés de manière judicieuse dans une zone ensoleillée proche de l'avenue des Tilleuls.

Les anciens garages sont transformés en espace de vie de quartier, ils reprennent le dénivelé du terrain et proposent l'accès à la toiture dans le prolongement des jardins.

L'arborisation majeure est maintenue et complétée. Une strate arbustive et de sous-bois ainsi qu'une généreuse noue paysagère délimitant le site au sud permettent de renforcer le rôle du secteur en termes d'infrastructure écologique.

Le projet préconise la transformation de la rue Charles-Giron en zone de rencontre tout en l'inscrivant dans l'ensemble des aménagements extérieurs par la mise en place d'un revêtement drainant identique à celui des cheminements principaux menant aux entrées des immeubles. Si le choix de maintenir ce tronçon de rue peut paraître judicieux, le jury aurait toutefois souhaité que son aménagement soit traité avec plus de finesse et une arborisation plus conséquente.

Quant à la rue de Miléant, SOLSTICE propose un léger rétrécissement de la chaussée et une réduction de l'impact visuel par la mise en place de pavés engazonnés pour les surfaces de stationnement. Cette proposition donne une cohérence supplémentaire à l'ensemble du projet des aménagements extérieurs, cependant un trottoir du côté ouest de la rue semble faire défaut.

L'accès pompier doit être garanti pour les appartements mono-orientés.

Les implantations et typologies des logements existants sont très simples et typiques des logements construits dans la période de l'après-guerre. Le territoire genevois a vu de nombreux ensembles construits détachés des voiries existantes ou nouvelles, implantés de manière à bénéficier d'un environnement dégagé et simple fait de pelouses et d'arbres. Les appartements n'ont aucun contact avec le sol, l'espace extérieur étant libre d'accès

pour tous. Dans ce contexte du détachement, la surélévation proposée et l'épaississement avec les nouveaux balcons s'intègre du fait de cette mise à distance de l'environnement bâti et de la valorisation des espaces extérieurs accessibles au public.

Le subtil travail sur les façades est à relever, avec la reprise d'éléments qui touchent à la matérialité, la forme et la composition. La surélévation reprend le langage de l'existant avec des fenêtres simples à deux battants, et donne une lecture de la surélévation en continuité. Au niveau de la surélévation un léger retrait marque cette nouvelle étape, un couronnement marqué conclut avec élégance l'ensemble.

Sur les façades N-O, une légère saillie permet de créer des portes fenêtres dans les cuisines et d'améliorer leur habitabilité.

Sur la façade S-E, le projet propose un balcon dont l'épaisseur varie, créant ainsi des espaces habitables devant les séjours et une galerie devant les chambres, de manière à marquer la privacité de celles-ci. Le dispositif est en retrait des façades pignons, marquant ainsi l'élément rapporté. Un porteur vertical relie tous les étages et sépare les espaces du grand et du petit balcon. On peut émettre l'hypothèse que la forme choisie en double courbure se réfère à l'environnement bâti voisin (rue des Cèdres et Charles-Giron) tout en maçonnerie avec des modénatures de façades où les arrondis leur donnent une grande richesse d'expression.

Le ratio des appartements dans la nouvelle partie est proche de la cible. Le travail sur les typologies répond au programme sur le plan du nombre de sanitaires et propose de véritables cuisines habitables. Le projet est cohérent avec l'épaisseur du bâtiment de 10m85, dimension qui a pour avantage de permettre une bonne pénétration de la lumière naturelle. Les appartements sont tous traversants et organisés de chaque côté d'un couloir ou d'un hall distributif avec, côté coursive, le séjour et les chambres de surfaces quasiment équivalentes ce qui permet des permutations d'usages. Chaque appartement a une chambre de 14m2 qui répond au RACI. Seul un 3 pièces mono-orienté est proposé dans les bâtiments A et B ce qui fait 4 sur l'ensemble. Du fait de cette finesse du bâtiment, le projet offre de bonnes surfaces de pièces en façades, avec comme inconvénient de créer un couloir central distributif qui ne permet que peu d'usages.

Au rez, le projet propose de créer également un balcon qui repose sur un nouveau sous-sol dans le prolongement des caves afin de créer les nouvelles caves demandées par le programme. En terme constructif, cette option est cohérente et permet d'éviter des locaux de réserve dans les surfaces habitables.

La surélévation est construite en ossature bois, avec plancher mixte dalle-béton portant sur une ossature verticale en bois, les porteurs se superposent ce qui permet d'éviter un élément de transition entre la nouvelle structure et l'existante. La dalle intermédiaire entre l'existant et la surélévation devrait intégrer dans son épaisseur de quoi réorienter les fluides des salles de bain vers les colonnes existantes.

Les balcons sont constitués de dalles en béton reposant sur des piliers préfabriqués ainsi que sur des piliers métalliques plus fins, l'accrochage avec la façade n'est pas précisé.

Le concept énergétique est simple mais efficace, il permet de répondre au standard THPE pour l'ensemble. L'installation prévoit du solaire thermique compensé par des installations supplémentaires photovoltaïques. La récupération des eaux grises est peu développée, les eaux pluviales ne sont pas abordées. Les 4 appartements de 3 pièces non traversant pénalisent la ventilation naturelle.



situation 1:500



Courtyard with trees

Channel in garden

Water point - box

Small area terrace



Amenagements extérieurs

Le caractère résidentiel du site existant, avec une distribution des entrées côté Ouest et un espace ouvert côté Est contrastent sur la rue des Charolais, offre en fait une belle variété d'usages et une qualité perçue plus valorisée pour les habitants du quartier, du fait des simples passages circulant sur les voies couvertes ou sur la rue des Charolais.

Le but est de mettre en lumière les qualités du site, et notamment non aménagement marquant et caractéristique à l'entrée du quartier, en mettant à disposition, au sein des usages et des matériaux qui donnent au site l'aspect d'un parc traversable, composé d'ambiances végétales différentes (existantes et nouvelles) par des nouvelles plantations arborées et arbustives, de placettes pour enfants pour jouer.

- Côté Nord, un des chemements en stabilisé longe l'axe de jeux en bois et se déploie parallèlement à la rue des Charolais sous l'ombre de la canopée existante, dans une ambiance de soleil bien équilibrée, et amène jusqu'à la terrasse de la maison de quartier, composée de deux étages - toiture extensive et accès de plain-pied (PVE), avec garage à vélo couvert.
- Côté Sud, le chemin se décompose et offre une seconde aire de jeux, tournée vers les voies couvertes et s'ouvrant sur le quartier, proposant volontairement aux enfants une ambiance ouverte des équipements extérieurs à proximité. Une aire de jeux partagée est mise à disposition et profite d'une ouverture lumineuse plein Sud, à proximité immédiate de la route piétonne qui recroise les axes du trottoir - désormais reconfigurés - de l'entrée et des îlots et encadre à l'arrière du site en créant un milieu domestique et attractif, car partie immergée, par son axe.

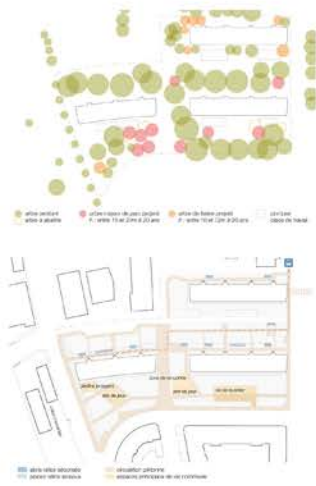
Ces aires, qui rythment le promenade sous les arbres, sont situées de part et d'autre de la rue Charolais - désormais appelée en zone de rencontre. Ce changement d'affectation permet de maintenir la liaison historiquement existante en direction de l'École des Charolais, tout en restaurant au sein de la zone des écoles douces.

Ce même réajustement permet de créer également sur les parties piétonnes et larges des immeubles de la rue de Milant, nouvellement équilibrés et dotés de matériaux de valeur, apportant un soin particulier aux entrées côté Est en s'attachant de la continuité des accès SE. Ces parties offrent également un accès direct sur des parcs à vélos extérieurs sécurisés, végétalisés sur trois côtés, et reliés de manière équilibrée. Les surfaces de travail sont en effet prévues en façade Est, sur un terrain plus végétalisé, fermé de plaines hautes, donnant visuellement le sentiment d'une surface végétale homogène bien que fonctionnelle.

La Rue de Milant voit sa part d'entrée équilibrée devenir sous l'impression dominée par la rue Charolais. Les places de stationnement existantes sont maintenues, mais reconfigurées de manière à légèrement réduire la chaussée, et désormais de part et d'autre en zones végétalisées, participant au sentiment de traverser plus de stationnement dans un quartier composé d'une multitude de surfaces végétales reliées entre elles. Une promenade côté rue des Charolais, est traversée par un trottoir qui connecte les rues sans longer les façades, et invite les piétons qui l'emprunte à s'arrêter quelques instants, voire à y pousuivre.

Insertion / contexte / quartier

Les trois bandes de logements de la rue Milant, conçues par les architectes Schwetz et Schuch en 1980 forment un ensemble singulier à Saint-Jean. Alors qu'à l'origine du lieu urbain existant, c'est majoritairement le bâti qui définit la rue, cet ensemble de trois bandes se caractérise par des bandes en retrait de l'espace public. À ce titre, il agit comme figure urbaine particulière dans le quartier. La requalification de ces bandes passe dans un espace ouvert, soit à la fois l'occasion d'une rénovation - surélévation et l'occasion de redéfinir les aménagements extérieurs de ces parcelles ainsi que le rapport que chaque bâtiment entretient avec l'espace public, ou à l'agisse de la rue ou du jardin.



Surélévation, rénovation énergétique et extension

Le projet original envisage d'une économie de moyen et abrite du logement économique. Quelques attributions originales sont tout de même à relever, formant d'une époque et du caractère architectural. La modularité en relief, exprimée par des éléments fins en sautoir qui marquent les ouvertures côté cage d'escaliers-courvues d'un côté et jouent de l'autre, la lumière naturelle dans la cage d'escalier - une largeur de bande permettant divers aménagements des pièces.

Le projet de surélévation, d'extension et de rénovation énergétique cherche à valoriser le projet original, tout en lui offrant un visage plus ouvert, grâce à la création de balcons. Les fins éléments verticaux en béton sont réinterprétés sous leur forme les façades Nord que sur les façades Sud. Au Nord, en réutilisant les éléments verticaux globalement présents en place derrière les parties existantes et en les prolongeant jusqu'à la nouvelle toiture. Au Sud, en créant des verticaux qui marquent des éléments de balcons en sautoir contrastant des loggias au droit des séjours.

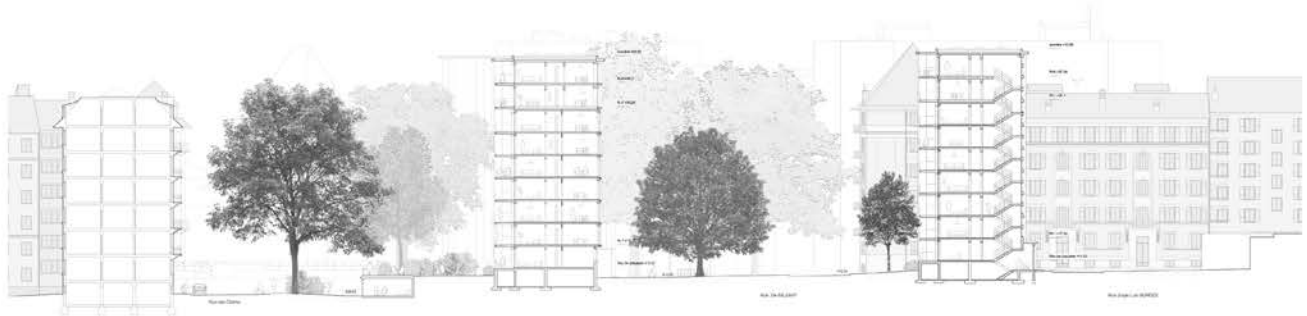
Supervisée à la structure existante, les éléments porteurs des deux étages supplémentaires sont en bois, afin d'alléger la reprise de charge des étages à rénover. La structure du balcon est indépendante et composée d'un collage béton et d'éléments verticaux en béton et en métal. L'extension en balcon côté jardin permet d'affiner un socle, offrant aux logements du rez-de-chaussée des terrasses prolongées avec une partie parking.

Pendant de la nouvelle escalier de façade et de la création des balcons loggias, les façades côté Sud sont toutes adaptées de plain-pied, afin de faire profiter à tous les logements - existants et futurs - du balcon loggia. Le choix des matériaux utilisés pour la façade s'inspirent du caractère révisé du quartier avec l'emploi d'un coup de main guidé au rez-de-chaussée et saisié aux étages avec deux teintes distinctes visant à identifier un socle, un corps et un couronnement.

Réemploi - réutilisation

À la fois dans un souci d'écoconception mais aussi afin de conserver l'identité du projet, il est prévu de réutiliser les garde-corps caractéristiques de l'existant. Ils pourront être réutilisés selon compatibles en fonction de leur état et des quantités nécessaires.

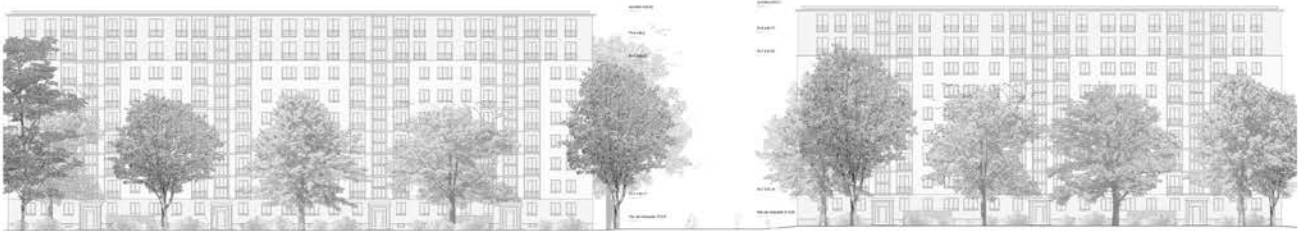
À un autre niveau, mais dans le même souci de réutilisation, il est proposé un nouveau usage pour le bâtiment des boîtes, réaffecté en espace de vie de quartier.



coupe A-A 1:200



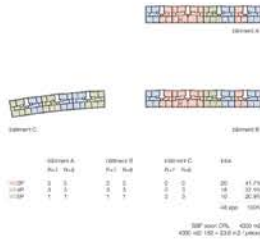
Plz de chaussée 1:200



Elevation entrée 1:200

Fondation HEM Jean Dutoit - Surelévation immeubles Mileant-Borges - Concours de projets d'architecture

SOLSTICE ■



Répartition typologique



Bâtiment C - toiture



Bâtiments A et B - toiture



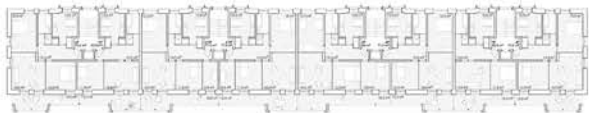
Bâtiment C - étages 7 et 8



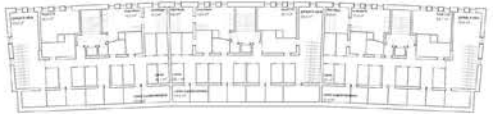
Bâtiments A et B - étages 7 et 8



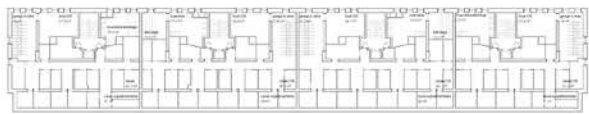
Bâtiment C - étages existants 1 à 6



Bâtiments A et B - étages existants 1 à 6



Bâtiment C - sous-sol 1:200

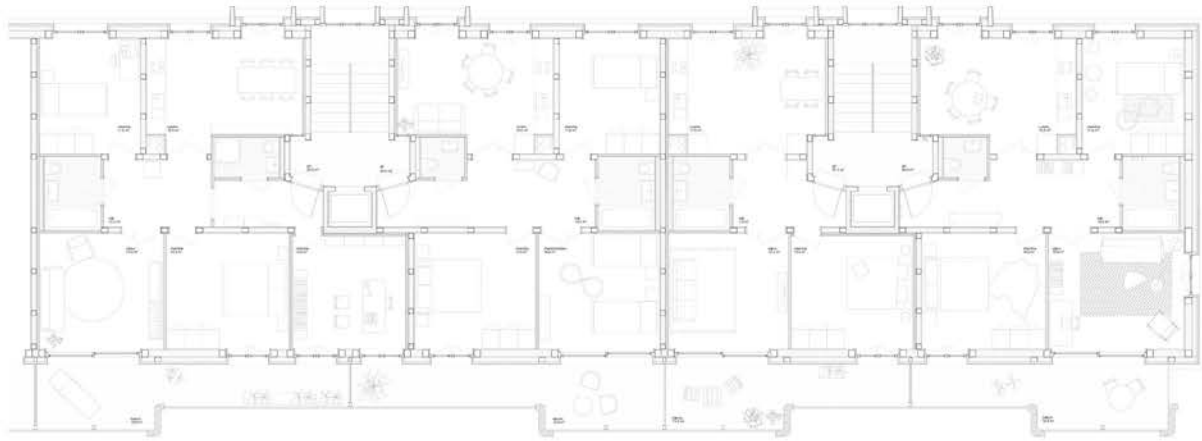


Bâtiments A et B - sous-sol 1:200



Élévation balcon 1:200





extrait typologique 1:50



Typologie

De manière rationnelle et efficace, la fine épaisseur de la borne permet aux appartements riverains extérieurs de bénéficier d'espaces de plus bénéficiants.

Dans les deux étages de surélévation, suivant le principe distributif des étages existants, un hall central dessert tous les espaces. La cuisine, orientée Nord-Ouest comme aux étages inférieurs, est dimensionnée de manière plus généreuse et dessert la plus grande pièce du logement. Une salle à vivre et un lieu de convivialité baignés de lumière du jour.

Côté Sud-Est, les chambres et salons sont proportionnés de manière équilibrée, afin d'optimiser les possibilités d'usage en fonction du nombre d'occupants et du type de ménage. Les plans ont été étudiés pour offrir des espaces de vie avec d'avantage de flexibilité.

Les espaces extérieurs sont conçus, mais s'épaississent devant les séjours, créant une coupure du principe d'espace commun.

Afin d'être dimensionnés de 3 étages, une des cages de distribution des bâtiments A et B dessert 3 appartements.

Tous les logements répondent au règlement RACC. Considérant une intervention dans son intégralité, l'éclaircissement du bâtiment côté Sud se prolonge également en sous-sol, permettant d'assurer les fondations des locaux tout en offrant des caves généralement dimensionnées au profit des habitants à venir.

Construction, Énergie et développement durable

Afin de minimiser la facture de charges dans les étages inférieurs, la structure de la surélévation est superposée avec celle des étages inférieurs et est prévue en bois avec des dalles moines bois-béton. Afin d'optimiser le temps de construction, une préfabrication des éléments porteurs en bois est envisagée. Les balcons en dalles béton épaisseur aux pressions courbées, sont portés par des tirants verticaux en béton marquant l'axe des loggias et de une structure métallique associée au genre-copie.

Les balcons, réalisés sur un sous-étage, permettent la création de caves supplémentaires et offrent l'occasion d'intégrer un système de renfort du système de fondations. L'entier de la structure du sous-sol est en fait accolé étou à bois carbone.

La production de chaleur sera assurée par une sous-station raccordée au réseau thermique CAG-SD. Afin de répondre au standard TRVE pour la surélévation, une installation simple fluo avec prime hydrogène sera réalisée.

En période estivale, les surchauffes pour les évènements grâce à la présence des balcons et de caves totales évitent.

Les toitures végétalisées accueillent des panneaux solaires photovoltaïques. Une compensation a été prise en compte dans le dimensionnement de la surface d'installation solaire afin d'optimiser l'installation de capteurs solaires thermiques pour une exploitation du système. Un système de récupération d'eau, grâce permettra par ailleurs l'arrosage des jardins et l'entretien des espaces verts.

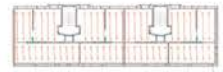
La durabilité du système constructif s'inscrit dans une démarche de respect de l'environnement naturel et bâti. D'une manière générale, les principes constructifs et le langage énergétique sont conçus de manière low-tech, afin d'assurer une plus grande maîtrise des coûts à l'exploitation.



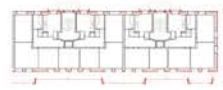
logement 1 et 2 - 1 chambre



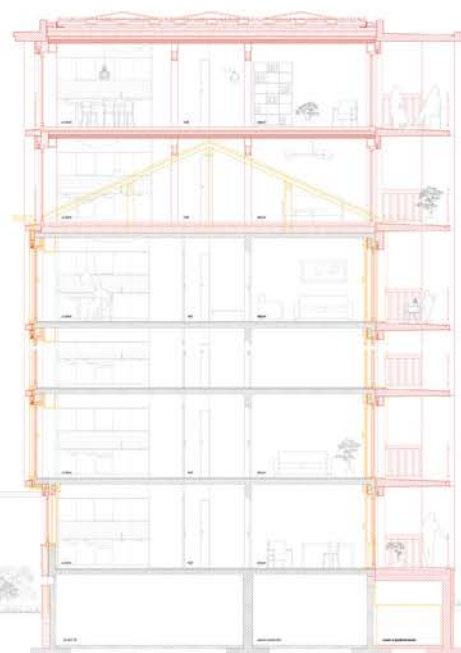
logement 3 - 2 chambres



principe structurel - étages surélevés



intervention sur l'existant - étages existants



coupe et élévation 1:50



Projet 06 **QUOI DE NEUF ?**

3ème rang | 2ème prix

Architecte

Argemí Bufano Architectes Sàrl

Genève, Suisse

Enric Argemí Carnicer, Federica Bufano, Vincent Millet, Sarah Marchini, Corentin Bonnardon, Laura Baud

Architecte paysagiste

La Comète

Genève, Suisse

Felix Brüssow, Kim Pittier

Le projet part d'un postulat différent de tous les autres projets présentés en construisant celui-ci sur les possibilités de réutilisation de matériaux, récupérés sur place ou sur d'autres chantiers, en défendant une conception ou « la forme suit la ressource ».

Cette démarche est à saluer, celle-ci devant, à l'avenir, devenir évidente et être prise en compte dans toute transformation ou construction.

Celle-ci guide et domine la conception de la surélévation ainsi que l'esthétique des immeubles dans un esprit de simplicité de moyens, étant en cohérence avec des aménagements extérieurs simples et naturels.

La démolition des box de parking, bien que les matériaux puissent en être réutilisés, contrevient cependant au cahier des charges du concours.

Une planche complète de présentation est dédiée à l'explication des matériaux de réemploi et à la comparaison entre une construction avec réemploi, une construction neuve en matériaux « traditionnels » et une construction utilisant un maximum de bois.

Ce tableau permet au concurrent de démontrer l'efficacité de la méthode du réemploi qui permettrait une économie, selon ses calculs, de 1000 tonnes de CO2 lors des travaux.

Les contraintes dues à cette méthode dans la temporalité du projet et son coût sont également mentionnées. La pertinence des différents lieux de récupération ne convainc cependant pas le jury de par la spécificité des bâtiments choisis et leur dates envisageables de déconstruction.

Le projet d'aménagement des espaces collectifs et publics se présente avec une grande clarté. Il propose de considérer l'ensemble du site, y compris le tronçon désaffecté de la rue Charles Giron, comme une pièce paysagère au caractère résolument naturel.

Au sol, des cheminements relient les principaux points d'accès ou de traversée du site. Leur sinuosité introduit de la variété dans les parcours tout en ne perdant pas de vue leur caractère fonctionnel de liaison.

Les registres végétaux proposés sont à la fois simples et continus, en symbiose avec le principe de gestion des eaux ; ils forment des entités importantes, ce qui augmente leur valeur environnementale et paysagère, tout en présageant une gestion quotidienne facilitée.

Le jury apprécie la pertinence et le pragmatisme de la proposition, l'aménagement accompagnant avec une grande économie de moyens, cohérente avec toute la démarche du projet, la métamorphose du site. Pour autant, la frugalité de l'expression du projet donne mal à lire la nature des ambiances et usages attendus, qui

semblent par trop équivalents quel que soit l'endroit.

Le jury n'est pas convaincu de la dispersion des jeux dans une prairie mellifère, qui plus est en bordure de rue. Enfin, si la disposition d'une placette sur l'ancien tracé de la rue Charles Giron paraît pertinente, elle aurait pu gagner en générosité.

Dans la logique d'une intervention minimale sur le bâti existant, les façades actuelles sont conservées et isolées. Les balcons linéaires utilisent des éléments de béton découpés à la bonne dimension issus de la démolition. Ceux-ci reposent sur une structure métallique de réemploi pour les éléments verticaux et horizontaux.

Ils viennent souligner la répétitivité des façades, sans en changer leur caractère.

La surélévation, en structure bois (dont une partie récupérée de la charpente de la toiture démontée), s'harmonise à ses façades tout en marquant sa singularité par des ouvertures plus généreuses et un revêtement réalisé avec les tuiles récupérées des toitures existantes.

Ce projet propose un complexe de plancher bois très léger avec une chape sèche et une structure composée de solives enfermées entre deux OSB protégé au feu par un faux-plafond en placoplâtre. Ce système fonctionne relativement bien aux vues des portées. La couche d'alourdissement est réalisée en terre crue de réemploi. Il est prévu le même type de plancher sur la dalle existante, Cela évite les renforcements en sous-face de dalle existante.

Dans le cas du réemploi, les éléments à mettre en place doivent répondre aux contraintes statiques nécessaires : armatures, épaisseur, qualité de béton.

Si les matériaux adéquats peuvent être obtenus au moment du chantier en quantité suffisante, la réalisation du projet est donc tout à fait réalisable.

Les typologies sont claires et reprennent les verticalités de l'existant.

Les cuisines séparées paraissent un peu petites (identiques de 3 à 6 pièces), les réduits demandés dans la surélévation sont utilisables et bien intégrés.

L'absence de couloir permet une volumétrie intéressante des séjours mais empêche l'utilisation de ceux-ci comme chambre d'appoint.

Les appartements sont tous traversants, favorisant une bonne ventilation naturelle et permettant un accès pour les pompiers rationnel mais ceci engendrant le non-respect de certains points du cahier des charges :

- création de six 6 pièces non demandés et d'un nombre inférieur de 3 pièces par rapport au pourcentage demandé
- dans les 4, 5 et 6 pièces de la surélévation, une des salles d'eau n'est accessible que par une des chambres, ce qui est problématique pour la Fondation.

Le concept énergétique proposé répond au standard THPE en maximisant la production photovoltaïque en toiture, ce qui est pertinent. La valorisation de l'électricité produite serait à développer. Le projet proposant un niveau de réemploi particulièrement important, favorisera grandement sa consommation d'énergie grise.

Toujours dans un souci d'économie de moyen, la ventilation proposée en simple flux hygro-réglable est pertinente et conforme au concept « low tech », le chauffage étant prévu avec un raccordement au futur CAD.

La gestion des eaux pourrait être développée.



Plan d'ensemble (1/200)



Vue d'ensemble du site, à droite de la photo.



Aménagement d'édifice pour créer une œuvre d'art, "Sculpture de Jean-Louis Boissier" dans le parc de la rue de Valenciennes, à Paris.



Vue de la rue de Valenciennes, à Paris, montrant la façade de la résidence Mileau-Borges.



Maquette de la résidence Mileau-Borges, présentée à l'Association des Architectes de la Région de Paris.

Quoi de neuf ?

Par ses formes, ce projet... Le projet de réaménagement et de construction de la résidence Mileau-Borges propose une approche innovante pour réaliser des unités de logement modernes et de haute qualité architecturale, tout en préservant l'identité du quartier.

Les unités de logement sont conçues en fonction de la programmation, des besoins et des contraintes, et sont conçues pour être flexibles et adaptables. Le projet propose une approche innovante pour réaliser des unités de logement modernes et de haute qualité architecturale, tout en préservant l'identité du quartier.

Le projet propose une approche innovante pour réaliser des unités de logement modernes et de haute qualité architecturale, tout en préservant l'identité du quartier. Les unités de logement sont conçues en fonction de la programmation, des besoins et des contraintes, et sont conçues pour être flexibles et adaptables.

Pourquoi un réemploi ?

C'est une façon de créer et d'habiter qui est différente de la façon traditionnelle de construire. Le réemploi permet de valoriser les matériaux et les structures existantes, tout en créant de nouvelles formes et des espaces de vie innovants.

Le réemploi permet de valoriser les matériaux et les structures existantes, tout en créant de nouvelles formes et des espaces de vie innovants. C'est une façon de créer et d'habiter qui est différente de la façon traditionnelle de construire.

Le réemploi permet de valoriser les matériaux et les structures existantes, tout en créant de nouvelles formes et des espaces de vie innovants. C'est une façon de créer et d'habiter qui est différente de la façon traditionnelle de construire.

Qu'est-ce qu'on réemploi ?

On réutilise les matériaux existants, le projet propose notamment le réemploi des éléments structurels existants. Cela permet de réduire l'impact environnemental et de créer des bâtiments plus durables.

On réutilise les matériaux existants, le projet propose notamment le réemploi des éléments structurels existants. Cela permet de réduire l'impact environnemental et de créer des bâtiments plus durables.

On réutilise les matériaux existants, le projet propose notamment le réemploi des éléments structurels existants. Cela permet de réduire l'impact environnemental et de créer des bâtiments plus durables.

Comment on réemploi ?

Les processus de fabrication et d'installation des matériaux réutilisés sont soigneusement contrôlés pour garantir la qualité et la durabilité. Cela permet de créer des bâtiments plus durables et plus sûrs.

Les processus de fabrication et d'installation des matériaux réutilisés sont soigneusement contrôlés pour garantir la qualité et la durabilité. Cela permet de créer des bâtiments plus durables et plus sûrs.

Les processus de fabrication et d'installation des matériaux réutilisés sont soigneusement contrôlés pour garantir la qualité et la durabilité. Cela permet de créer des bâtiments plus durables et plus sûrs.

Aménagements extérieurs

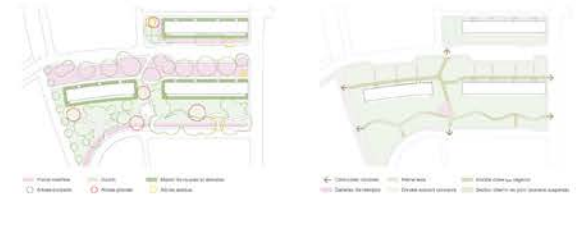
Les aménagements extérieurs sont conçus pour créer des espaces de vie innovants et durables. Cela permet de créer des bâtiments plus durables et plus sûrs. Les aménagements extérieurs sont conçus pour créer des espaces de vie innovants et durables.

Les aménagements extérieurs sont conçus pour créer des espaces de vie innovants et durables. Cela permet de créer des bâtiments plus durables et plus sûrs. Les aménagements extérieurs sont conçus pour créer des espaces de vie innovants et durables.

Environnement et végétation

Le projet propose une approche innovante pour intégrer l'environnement et la végétation dans la conception des bâtiments. Cela permet de créer des bâtiments plus durables et plus sûrs.

Le projet propose une approche innovante pour intégrer l'environnement et la végétation dans la conception des bâtiments. Cela permet de créer des bâtiments plus durables et plus sûrs.



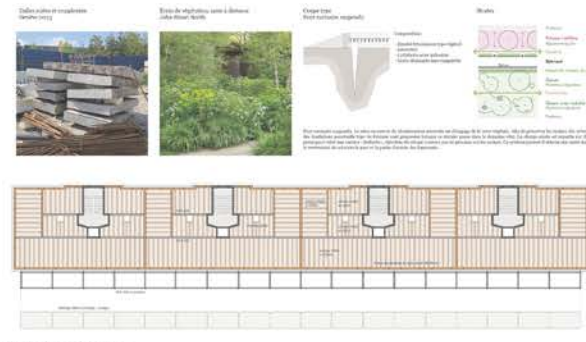
Structure

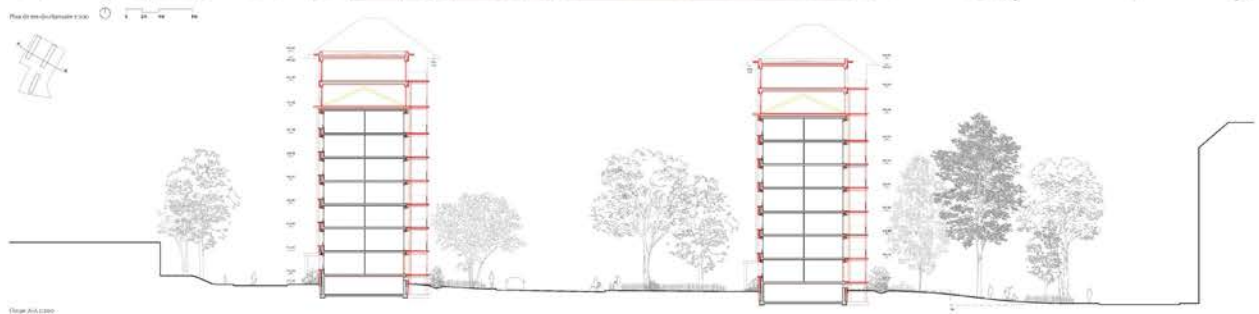
La structure est conçue pour être durable et résistante. Elle est réalisée en béton armé et en acier, ce qui permet de créer des bâtiments plus durables et plus sûrs.

La structure est conçue pour être durable et résistante. Elle est réalisée en béton armé et en acier, ce qui permet de créer des bâtiments plus durables et plus sûrs.

La structure est conçue pour être durable et résistante. Elle est réalisée en béton armé et en acier, ce qui permet de créer des bâtiments plus durables et plus sûrs.

La structure est conçue pour être durable et résistante. Elle est réalisée en béton armé et en acier, ce qui permet de créer des bâtiments plus durables et plus sûrs.





Projet 21 **STRADIVARIUS**

4ème rang | 2ème mention

Architecte

Lacroix Chessex SA

Genève, Suisse

Simon Chessex, Hiéronyme Lacroix, Grégoire Martin, Jonathan Zwygart, Julie Caloz, Alexei Potapushin, Elise Boutron

Architecte paysagiste

Monnier Architecture du Paysage SA

Genève, Suisse

Maxime Monnier

Ingénieur civil

B+S Ingénieurs SA

Genève, Suisse

Marcio Bichsel, Coline Jaggi

Physicien du bâtiment / Ingénieur environnement

ATBA Energies

Genève, Suisse

Sebastien Natta

Dans son postulat introductif, le projet Stradivarius questionne la finalité architecturale induite par le besoin d'assainissement énergétique des enveloppes thermiques, notamment avec les constructions modestes de l'après-guerre qui ne bénéficient pas d'une protection patrimoniale. La proposition met en évidence les qualités subtiles de l'existant pour tendre vers un équilibre entre métamorphose et préservation du caractère originel. S'inspirant de l'ordre vertical existant, des colonnes de balcons accentuent ce dernier alors que les deux étages de surélévation couronnent l'ensemble avec singularité. Ces deux gestes restituent conjointement une lecture distincte des étapes majeures qu'ont connues ces édifices durant leur existence.

Le projet d'aménagement des espaces collectifs et publics fait preuve d'une grande ambition. L'empreinte de la rue Charles Giron est totalement effacée et la rue Miléant radicalement transformée au profit d'un ensemble cohérent. L'instauration de cheminements aux formes et tracés libres confère une identité forte à ce nouvel ensemble et introduit une possibilité de déambulation quotidienne fluide qui se distingue de la pratique linéaire des rues et dessertes du quartier. Les entrées des immeubles de la rue Miléant donnent sur une promenade dont la générosité invite à une appropriation complémentaire, sans doute plus animée, à celle du parc caractérisé par des jardins collectifs.

Si le jury apprécie le changement significatif introduit par le projet, il émet des doutes sur sa résolution de détail. En particulier, la transformation de la rue Miléant semble peu compatible avec le maintien du passage du bus : le dimensionnement des espaces, le revêtement perméable, ou encore la succession de deux régimes de vitesses (30 puis 20km/h) sur un court tronçon n'est dans les faits pas réaliste. Malgré l'intention de revêtements de sol entièrement perméables, l'ensemble présente une importante part de surfaces minérales dédiées aux

cheminements. L'usage des espaces végétalisés reste en général trop incertain. Enfin, le revers du changement d'image proposé, si cohérent soit-il à l'échelle du périmètre de concours, est une difficulté à comprendre l'insertion du nouvel aménagement dans le continuum urbain du quartier.

L'organisation du plan des nouveaux logements est issu de l'analyse précise des éléments structurels et techniques qui se trouvent aux étages inférieurs. Le parti structure clairement l'intervention en trois strates spatiales parallèles aux façades dont les deux travées extérieures sont dédiées aux pièces de vie et aux chambres alors que la travée centrale comprend les salles d'eau et la circulation. La distribution, au travers d'un hall, est efficace et vise à obtenir une générosité spatiale qui fait défaut dans les étages existants. L'habile séquence spatiale en diagonale se déploie, de part et d'autre du hall, entre la grande cuisine habitable et le séjour et rappelle le principe de l'enfilade pratiqué dans certains spacieux logements genevois au début du XXe. Appliqué de manière rigoureuse, le principe typologique conçoit l'intégralité des appartements 3 pièces soit traversants (bâtiments A et B), soit avec une double orientation (bâtiment C).

Bien que la proposition soit appréciée par le jury, il est regrettable que, parmi les 3 et 4 pièces, la chambre, qui nécessite un aménagement permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, fasse trop souvent défaut. Un éventuel redimensionnement de l'ensemble de ces pièces semble peu réaliste au vu de la trame structurelle du projet. En outre, les locaux de rangement demandés dans le programme sont, par leur taille et proportions, peu exploitables.

Le projet Stradivarius met l'efficacité des surfaces proposées au premier plan afin d'éviter un gaspillage de matière et de moyens. Au-delà de leur fonction domestique, l'ajout de balcons est compris dans sa dimension urbanistique. A l'opposé de l'effet d'écran produit par une surface plane et continue, l'ondulation des façades tend à créer un enchevêtrement entre le bâti et les aménagements paysagers. Grâce à leur traitement similaire, les façades font écho l'une à l'autre et créent un ensemble urbain cohérent qui est très apprécié. Un astucieux principe de rideaux apporte, en toute simplicité, la protection solaire nécessaire aux locaux intérieurs ou aux balcons, selon l'usage et les conditions d'ensoleillement. Entre les colonnes formées par ces derniers, les locaux situés derrière l'enveloppe thermique bénéficient d'un meilleur éclairage naturel et parallèlement de gains solaires passifs optimisés. Ecologie et économie convergent ainsi vers un même objectif.

Visant l'optimisation énergétique en adéquation avec une cohérence architecturale, le projet fait preuve d'une réflexion détaillée quant au traitement des enveloppes thermiques existante et nouvelle. Le contraste entre un fond en crépi clair et des parties ajoutées revêtues de céramique teintée confirment les intentions évoquées en amont. Les deux systèmes constructifs complémentaires constituent l'expression architecturale des immeubles qui revêt un rôle structurant à l'échelle du secteur. Ce subtil et élégant caractère de la surélévation, dotée d'une colorimétrie dans les tons verts, ainsi que la richesse du travail de modénature sont très appréciés par le jury. Ils laissent entrevoir une bonne intégration avec l'architecture du quartier.

De nature holistique, l'approche environnementale soupèse aussi bien la mesure du geste architectural que celle de l'emploi de matériaux éco-responsables, de la réutilisation ou des filières de réemploi pour les parties démantelées.

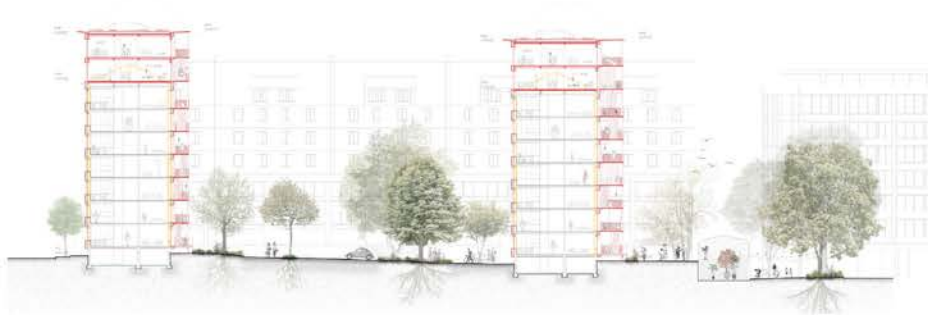
La conception des balcons qui vise à limiter la construction au strict nécessaire a un impact appréciable en lien avec le bilan de l'énergie grise. La typologie traversante préconisée pour l'intégralité des logements œuvre en faveur d'une ventilation naturelle efficace et soutient le principe «low tech » envisagé. L'usage du bois dans la surélévation a toute sa pertinence bien que, dû à la faible présence d'éléments massifs, l'aspect de l'inertie thermique reste encore à résoudre pour assurer le confort estival. Dans l'ensemble, la proposition permet de répondre aux exigences du label THPE.

Les éléments porteurs de la surélévation sont imaginés exclusivement en bois. Des caissons préfabriqués

de faible portée reposent sur des sommiers soutenus par le système de type poteaux-traverses des parois intérieures et des façades. En adéquation avec l'efficacité de la préfabrication et afin d'optimiser un montage à sec, la couche d'alourdissement nécessaire est en granulés calcaires. Juste au-dessus de la dalle de toiture existante, un faux-plancher de transition facilite les reprises de charges et les déviations des techniques.

Également de nature légère, les balcons sont conçus avec des poteaux et traverses métalliques sur lequel repose une tôle nervurée servant de coffrage à une dalle de compression. Cette solution constructive, au-delà du souhait de finesse de son dimensionnement, permet de mieux résister dans la durée et de limiter l'entretien.

En conclusion, le jury apprécie les approches, aussi bien architecturales et constructives que celle propre aux espaces collectifs et publics, dont la cohérence des réflexions ont conduit à concevoir un ensemble urbain pertinent à l'échelle du quartier. La nouvelle image du bâti, qui met en résonance la rénovation de l'existant et les adjonctions volumétriques, formule une réponse pertinente par rapport à une problématique qui, quantitativement, représente un enjeu futur important. A défaut de ne pouvoir satisfaire aux exigences réglementaires relatives à l'accessibilité des constructions, la générosité spatiale de la typologie traversante du projet Stradivarius reste très appréciée.



Diapositive n°1 : 250
Plan de site de hauteur : 1:200

Contexte paysager

Le site se situe au pied de la colline de la Chapelle, un lieu riche en patrimoine et en histoire. Le projet s'inscrit dans un contexte urbain et paysager très riche, marqué par la présence de la Chapelle de la Vierge et de la Chapelle de la Vierge, deux édifices religieux de grande valeur patrimoniale.



Le Site

Le site est situé au pied de la colline de la Chapelle, un lieu riche en patrimoine et en histoire. Le projet s'inscrit dans un contexte urbain et paysager très riche, marqué par la présence de la Chapelle de la Vierge et de la Chapelle de la Vierge, deux édifices religieux de grande valeur patrimoniale.



Le Projet Contextuel

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain et paysager très riche, marqué par la présence de la Chapelle de la Vierge et de la Chapelle de la Vierge, deux édifices religieux de grande valeur patrimoniale. Le projet vise à créer un espace public de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant.



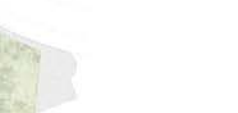
Le Programme

Le programme du projet est défini par les besoins des habitants et des usagers. Il s'agit de créer un espace public de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le projet vise à créer un espace public de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant.



Le Développement

Le développement du projet est défini par les besoins des habitants et des usagers. Il s'agit de créer un espace public de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le projet vise à créer un espace public de qualité, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant.





Facade OUEST 1:200



Vue depuis le parc

CONSTRUCTION ECORESPONSABLE

Introduction sur les aspects existants

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Le développement durable implique de prendre en compte l'ensemble des impacts de nos actions, tant environnementaux que sociaux et économiques. Nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone et à favoriser le bien-être de nos collaborateurs et de nos clients.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

Notre approche de l'aménagement des fluides, notamment par une fluidité accrue, vise à offrir un cadre de vie agréable et sûr pour les habitants. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables. Les fluides sont conçus pour être efficaces, sûrs et durables.

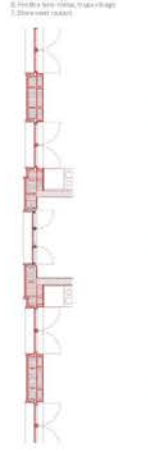
SURELEVATION

Travaux à réaliser sur l'existant

- 1. Démolition des éléments existants
2. Préparation des fondations
3. Construction des murs
4. Pose des fenêtres
5. Pose des portes
6. Pose des revêtements

Structure métallique recyclée

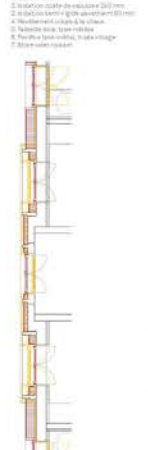
- 1. Construction de la structure métallique
2. Pose des poutres
3. Pose des colonnes
4. Pose des dalles
5. Pose des murs
6. Pose des revêtements



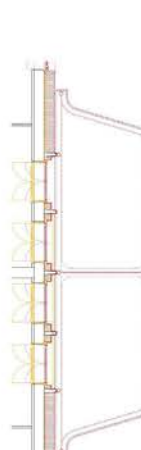
TRANSFORMATION

Travaux à réaliser

- 1. Démolition des éléments existants
2. Préparation des fondations
3. Construction des murs
4. Pose des fenêtres
5. Pose des portes
6. Pose des revêtements



Détail facade OUEST 1:50



Détail facade OUEST 1:50

Coupe 1:50

Éléments à réaliser

- 1. Démolition des éléments existants
2. Préparation des fondations
3. Construction des murs
4. Pose des fenêtres
5. Pose des portes
6. Pose des revêtements



Coupe 1:50



Facade EST 1:200



Facade EST 1:200

Projet 28 **LES CHOSES DE LA VIE**

5ème rang | 3ème prix

Architecte

Pellacani & Romanens Architectes

Genève, Suisse

Andrea Pellacani, Damien Romanens, Paolo Pellacani, Juliette Contat, Elena Guerra

Architecte paysagiste

La Touche Verte

Genève, Suisse

Marc Junod, Raphaël Dupraz

Le projet des aménagements extérieurs prend le parti d'unifier et de relier les espaces collectifs et publics situés dans le périmètre du concours. Pour y parvenir, la rue Charles-Giron s'efface au profit de la continuité des espaces verts et des circulations piétonnes. Le réseau de cheminements piétons propose une géométrie souple et dessert l'ensemble des bâtiments ainsi qu'une succession de placettes de rencontre.

La réhabilitation des garages existants en ateliers et café permet la création d'une terrasse et d'un terrain de pétanque, alors que des jeux pour enfants sont installés sur le toit, en léger retrait des immeubles grâce à la plantation d'un filtre de plantes arbustives.

Le projet favorise la dynamique écosystémique notamment par la perméabilisation des sols en proposant des surfaces plantées généreuses et des cheminements semi-perméables de dimensions réduites ainsi qu'une infiltration maximisée des eaux de surfaces et la création d'une fosse de rétention.

Le jury apprécie l'intention initiale du projet d'unifier et d'améliorer les continuités paysagères existantes et projetées. Si la proposition fait preuve de générosité et de simplicité, ce sont également ses principales limites. Le jury regrette la faible exploitation du potentiel obtenu par la suppression du tronçon de la rue Charles-Giron ainsi qu'une concrétisation des cheminements revêtant un caractère trop intimiste et limité, peu en adéquation avec la densité d'usages et d'habitation du quartier. Enfin, le développement de l'intention paysagère n'est que peu étayé et se limite à des grands principes qui peinent à convaincre.

Le projet propose de prolonger les logements par l'ajout de balcons tempérés sur leur façade sud-est tant aux étages existants qu'à ceux de la surélévation. Cette extension vitrée non-chauffée est présentée comme un jardin d'hiver, une pièce supplémentaire habitable durant une grande partie de l'année en raison de son orientation et de ses panneaux vitrés la protégeant du vent et des intempéries, un espace tampon qui vise à réduire la consommation d'énergie du bâtiment à long terme.

Aux étages de la surélévation, de grandes armoires sont disposées sur les balcons tempérés en séparation des différents logements et offrent une surface de rangement pour compléter les surfaces de caves, sans devoir intervenir au sous-sol.

Aux nouveaux étages, le projet réduit la dimension du palier de la cage commune pour agrandir la surface des logements. La cuisine est déplacée sur la façade sud-est, une salle de bain est replacée en façade nord-ouest proche de l'entrée et une deuxième salle d'eau est ajoutée en prolongation du couloir de distribution. Pour le reste, les pièces créées de 14m² sont superposées à celles des étages inférieurs, les gaines techniques

existantes sont prolongées avec un léger décalage en plan et les écoulements de la surélévation sont déviés à travers la dalle de transition.

Alors qu'aux étages existants la cuisine est située côté nord-ouest et que l'accès aux nouveaux balcons se fait à travers le salon, le projet des appartements de la surélévation place la cuisine sur la façade sud-est pour permettre un accès direct depuis cet espace commun au balcon.

Le jury apprécie les qualités typologiques du projet et la modification de positionnement de la cuisine qui permet une flexibilité d'aménagement, les autres pièces ne devant plus être traversées elles peuvent ainsi être privatisées, le salon peut être transformé en chambre au gré des besoins des locataires. Chaque appartement bénéficie ainsi de pièces séparables articulées autour de l'espace jour défini par la cuisine, un salon peut être aménagé au nord-ouest offrant un espace commun à double orientation ou en prolongement de la cuisine côté balcon.

Le jury constate toutefois que l'objectif d'environ 40% de petits appartements de 3 pièces demandé au programme n'est pas atteint et qu'il manque des modules de cuisine et de rangement pour les grands appartements. Il relève que l'investissement engendré par le choix de la création de jardins d'hiver excède le coût de l'ouvrage ciblé par le MO.

Les façades côté parc avec les nouveaux balcons expriment leur mode constructif et utilisent le bois comme matériaux principal. Les balcons sont fermés par des panneaux coulissants composés d'un simple vitrage et des voilages thermiques sont positionnés sur l'intérieur. La façade existante en second plan est isolée avec de la laine minérale, revêtue de panneaux fermacell crépis.

La réfection de l'isolation thermique des façades côté rue et des pignons est de même composition et réinterprète le langage d'origine des façades du bâtiment (avant les dernières transformations), avec un jeu d'éléments saillants verticaux et horizontaux. La surélévation se différencie légèrement de la façade existante par des différences de rythmes, dimension des ouvertures et par la couleur du crépi.

La transition avec l'existant est composée d'une couche misapor qui apporte un poids non justifié, un plancher de 140mm et un autre plancher CLT de 120mm. Ce complexe est peu compréhensible et le choix de certains éléments non justifié.

Le plancher des étages de la surélévation se compose d'un CLT de 180mm qui paraît sous dimensionné. Une couche d'alourdissement en gravier est proposée.

Le même principe est utilisé pour la dalle de toiture mais avec un amincissement du CLT à 160mm qui est sous dimensionné.

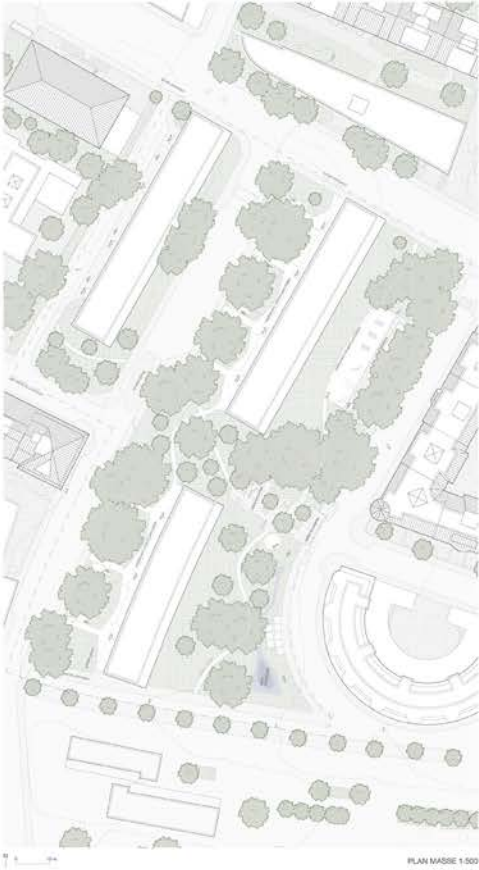
Les parois porteuses intérieures sont en CLT.

A noter que la déformée à moyen et long terme de la structure bois du balcon si elle n'est pas correctement considérée peut être problématique pour le bon fonctionnement des panneaux vitrés coulissants.

Le projet ne fait pas mention des installations techniques envisagées (solaire, ventilation, etc.). La gestion des eaux et les aménagements extérieurs sont peu développés.

La création des jardins d'hiver vitrés couplée au remplacement des vitrages existant pénalise fortement la quantité d'énergie grise nécessaire au projet proposé. On note l'absence de logements mono-orientés dans la surélévation, favorable à une bonne ventilation naturelle.

LES CHOSES DE LA VIE



CE QU'EST LÀ
Les trois bâtiments de la rue de Miléant développent une forme urbaine singulière et qualitative. Construits dans les années 1950, au principe de composition en enfilade de deux ensembles généraux de cette époque. Le site entre les bâtiments est resté pour permettre à chaque appartement de profiter d'un large dégagement visuel et garantir une bonne « hygiène » d'air. Les balcons sont de fine apparence et permettent d'être des typologies transversales, dans lesquelles chaque appartement dispose de qualités équivalentes indépendamment de leur surface : la position de la cuisine est fine, et toutes les salles de bain sont naturellement éclairées.

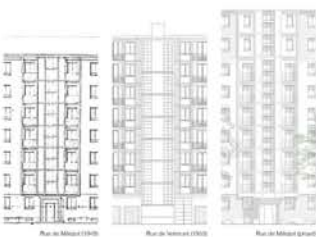
1 + 1 + 1
Le projet de surélévation s'attache à augmenter ce qui existait déjà, au lieu de rendre plus grand, rendre plus fort, en ajoutant ce qui existe quelque chose de même nature, d'une part en proposant deux niveaux supplémentaires, d'autre part en ajoutant des balcons. Cela questionne la façon dont un bâtiment s'inscrit à son environnement, aussi bien par ses fondations que par son couronnement. Surélévation et extension doivent permettre d'offrir l'existant avec les nouvelles interventions, à la fois en conservant la mémoire du lieu tout en impliquant de nouvelles qualités.

ENTRE DEUX
La profondeur typologique des bâtiments, ainsi que la disposition des cages d'escalier et murs de refend limitent la surface habitable des appartements, d'autant plus aux étages existants. Au-delà d'un ancrage existant, le projet propose d'être chaque logement grâce à l'ajout de balcons transversaux sur la façade sud-est, aussi bien aux étages existants que surélévés. Cette extension non doublée est habitable une grande partie de l'année, en raison de son orientation et de ses parois vitrées si protégées du vent et des intempéries. Visibilité partie d'hiver, cette surface intermédiaire agit comme une pièce supplémentaire du logement. Plus qu'un agrandissement du logement, cet espace participe à l'extension du confort et du bien-être de ses habitants.

Aux étages surélevés, les grandes armoires sont déposées entre les logements pour être des espaces de rangement supplémentaire, un substitut des caves.

CÔTÉ PARC
Les façades sud-est expriment leur mode constructif, affirmant le bois comme matériau principal de leur mise en œuvre. Chaque élément de composition contribue au caractère de légèreté et de transparence, faisant entrer le paysage à l'intérieur du logement ; les parois vitrées sont complétées d'un simple vitrage et agrémentées de voliges thermiques, les garde-corps en bois pleins permettant de faire passer des plantes, tout en la façade sud-est les appartements.

CÔTÉ RUE
Si les façades sud-est des trois bâtiments sont revêtues d'une double-peau légère à tous les étages, le projet fait le choix de ré-interpréter le langage d'origine pour les étages d'entrée au nord-ouest les logements.
Des vicieuses transformations ne laissent plus percevoir les ornements d'époque des cages d'escaliers et cuisine. À l'origine, un jeu d'équilibre en bois, verticaux et horizontaux, faisait oublier élégamment la gravure de la construction. Cet effet graphique est d'ailleurs emblématique des grands ensembles généraux de cette époque, comme à Vancennes Parc.
La réflexion totale de l'enveloppe thermique prévoit l'isolation périmétrique de toute les façades. Les cages d'escaliers et cuisines sont ornées d'éléments saillants inspirés de ceux d'origine et se prolongent en surélévation, afin d'élever le bâtiment dans un jeu d'ombre et de lumière. Entre chaque élément distributif, les parois de façade sont revêtues d'un rideau minéral, les couvre-toits en surélévation reprennent le motif des étages inférieurs, se différenciant cependant par le bois de façade et quelques autres interventions.



DEUX EN UN
Les nouveaux balcons ne participent pas seulement à l'enrichissement typologique de chaque logement. Cette couche naturellement ventilée et baignée agit comme tampon thermique pour toute la façade, permettant de réguler la température au sein du logement et limiter considérablement les dépenses énergétiques. En fin de journée, les parois vitrées sont fermées, les espaces du soleil chauffent le grain d'œuvre, réduisant ainsi les consommations thermiques depuis l'hiver. En été, l'espace est ouvert et aéré, protégé du soleil grâce à des voliges thermiques filtrant les rayonnements. De plus, le double exposition de chaque logement permet un rafraîchissement naturel des pièces par ventilation. Dans une stratégie durable, cette intervention vise à réduire la consommation d'énergie à long terme, tout en anticipant les risques liés à la surchauffe en été. Les matériaux et dispositifs d'ouvrage sont choisis pour leurs propriétés aussi bien actives que passives, et permettent de répondre aux exigences THERM'ALÉPHANT et THERM'2000H pour la surélévation. Ces options participent aussi pleinement à la rigidité du bâtiment, grâce au maillage structuré en bois qu'il dessine contre la façade sud-est (voir schéma ci-dessus).

POUR UNE ÉCONOMIE RAISONNÉE
Une certaine rigueur a été mise dans la construction NEM-L'UP, visible dans la maîtrise des coûts et l'absence d'ajout de dépenses les plus admises par l'OCFLP tout en offrant des logements de qualité (le projet intègre cet aspect à plusieurs échelles) :

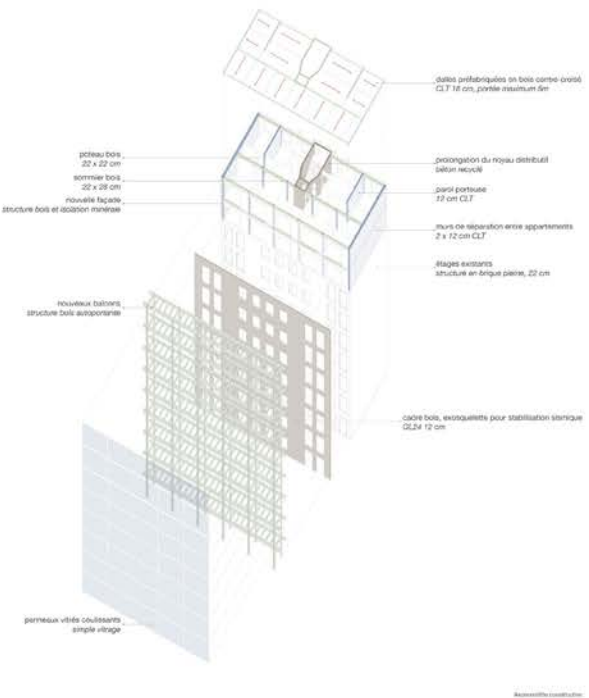
- pour une économie constructive : Les étages surélevés sont composés de façon rationnelle en suivant les plans des étages inférieurs et appliquent un schéma typologique réparti, avec des pièces de même dimension (14 m). Les éléments porteurs sont typologiques à l'œuvre existante, les gâches techniques sont prolongées jusqu'au toit. Les nouveaux équipements sont dérivés de ceux existants et accessibles au moyen de passerelles bois dimensionnées. Le système constructif périmétrique en dalle CLT assure une rapidité et une précision de mise en œuvre.
- pour une économie spatiale : Aux 7^{es} et 8^{es} étages, les appartements sont optimisés pour réduire au maximum les surfaces de circulation en faveur de halls plus généreux, aménagés au gré de chaque habitant. La rationalisation des cages d'escaliers, tout en respectant les dimensions FNCL réglementaires, permet de réduire le ratio net par pièce au bénéfice des pièces habitables du logement. Pour une même surface de plancher, les appartements des étages surélevés offrent plus de surface habitable qu'aux étages inférieurs.
- pour une économie à long terme : Plusieurs choix constructifs impliquent un investissement à court terme, mais s'avèrent économisés avec le temps : le remplacement des menuiseries et les garde-corps transparents permettent de diminuer considérablement les dépenses liées à l'énergie sur le long terme. Les cadres en bois parasismiques (voir ci-dessus) permettent de réduire les interventions prévues en sous-œuvre et évitent toute intervention structurelle à l'intérieur des logements existants.



DESIGNS, LE PAYSAGE
Le site est très immédiat de la Fondation présente une importante végétation arborée et un développement depuis près de 70 années.
Le réaménagement des espaces extérieurs va permettre d'améliorer les lieux d'agrément du quartier. Il offre aussi l'occasion de créer un meilleur réseau de circulation pour les piétons avec des passages singuliers, tout à l'heure agréable et rafraîchissant émanant généralement des grands arbres.
Le projet prend la part de réhabiliter les offertes espaces (surtoutment novices) du site : il crée une continuité identitaire entre les trois bâtiments grâce au végétal, au traitement minéral des chemins et des places, à l'optimisation de l'utilisation d'eau, au caractère de légèreté du mobilier urbain et à l'organisation des usages.

UNE STRUCTURE LÉGÈRE DANS UN SITE URBAINE
L'étude structurale préliminaire confirme la nécessité de renforcer la structure existante pour pallier au manque de rigidité transversale. Des lors, le projet de surélévation a été étudié en suivant les règles du bon sens : continuer à léger, aligner les parois, renforcer les murs existants. Les étages additionnels sont conçus en structure bois, avec des panneaux bois contre-cadrés (CLT). Ces éléments confèrent à la fois légèreté et une rigidité égale pour le système. Ce type de dalle offre 2,5 fois moins de CO2 que son homologue en béton, et dispose d'un potentiel de stockage carbone de 300%. Selon les efforts estimés, ils peuvent se substituer aux renforts en sous-œuvre existants prévus.
Les éléments de construction bois sont dimensionnés pour résister au feu P900 selon les exigences des bâtiments de moyenne hauteur, inférieurs à 30 m. La construction en panneaux bois CLT offre un avantage significatif pour la rigidité d'évaluation sur site et ne nécessitant pas de béton coulé en place. Ce mode de construction « sèche » limite le bruit et les nuisances pour les occupants des étages inférieurs lors de la mise en œuvre.
Le maillage de rigidité est contrôlé par rapport d'un cadre structuré en sous-œuvre de façade, ce cadre est en bois lamellé-collé et est mis à l'échelle de l'étage par des fixations métalliques. Ce système nécessite une intervention depuis l'extérieur par échafaudage et présente les espaces de vie intérieurs.

POUR UNE ÉCOLOGIE DE PROJET
Agencé sur la durée, le projet développe généralement un ensemble de mesures prises en faveur de la transition énergétique. Souvent associées aux préoccupations environnementales, son sens premier fait pourtant appel à une signification plus large, qui est susceptible de durer longtemps.
Le projet de surélévation et extension à Miléant prime ainsi une écologie de projet, grâce à un projet écologique. Cette « méthode » place au cœur de son attention la pérennité d'une construction, s'assurant du bon équilibre de ses enjeux. Les préoccupations sont considérées avec le même degré d'importance et traitées dans une relation d'interdépendance autour de trois thèmes principaux : économique, social et environnemental.
Le projet investit ses enjeux à de multiples échelles, en faisant notamment le choix de matériaux à faible empreinte carbone, optimisant les solutions de transport et de mise en œuvre. Le bois est par exemple utilisé de multiples façons : poteaux, dalles de bois contre-cadré, cadre de rigidification... tout autant d'impacts adaptés à des fonctions structurelles spécifiques. En façade, une isolation non issue de l'industrie pétrochimique est favorisée et est associée à un impact minimal performant, abstrait l'humidité et offrant la vapeur d'eau. Enfin, les aménagements extérieurs favorisent le remplissage de matériaux issus de la démolition pour composer les nouveaux résistances.



LES CHOSES DE LA VIE - PLANCHE 1



PLAN DES REZ-DE-CHAUSSE 100

CIRCULATION ET PLACETTES

Les déplacements inter-quartiers se font par les escaliers à l'entrée de la tour sous le couvert du hallage, portant de la terrasse et de l'escalier à l'entrée de la circulation mobile du bâtiment et des chemins de circulation à l'entrée de la tour pour les déplacements du projet que pour les quartiers adjacents.

Le ré-aménagement de la rue Charles Godeau permet la création d'espaces de rencontre, la distribution des chemins et des places piétons, tout en restaurant la perméabilité des sols.

La dynamique nord-sud restreint le « boulevard » comme place de jeux, permettant à l'usage des équipements extérieurs partagés par des habitants des immeubles et un espace public pour le quartier.

Les accès aux immeubles se font par un escalier piéton, le bâtiment est rempli par du matériel piétonnier et les places de travail pour partager sont protégées en grande partie.

Les sols vides pour les espaces sont distribués aux accès directs des entrées de tous bâtiments. Des aménagements de zones d'attente sont créés dans le parc et vers la terrasse d'attente de l'arrêt métro. Les zones d'attente au niveau des accès sont équipées de bancs et de mobilier en prolongement des places existantes.



ESPACES VERTS

La végétation existante est abondamment préservée, des grands arbres sont particulièrement remarquables. Des plantations végétales offrent l'opportunité de développer de nouvelles formes de végétation et de créer des espaces verts de qualité.

Cette zone arborée est élargie et connectée en prolongant les végétaux indigènes et résilients au changement climatique en milieu urbain. Ce nouveau mélange permet d'accroître le parc au sein du quartier, également de la connecter au corridor de l'espace public des voies adjacentes et de sa végétation.

Une série d'arbres à feuilles caduques et résilients est plantée de manière complémentaire par la création des forêts et par les terrasses des balcons.

La série de gazons et de plates-bandes offre une dimension plus ouverte aux zones piétonnes et de rencontre de tous.



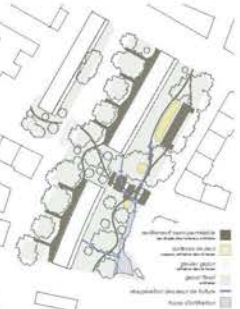
INFILTRATION DES EAUX

Le projet tend à favoriser la réutilisation des eaux pluviales sur site et favoriser une gestion des eaux météoriques sur place.

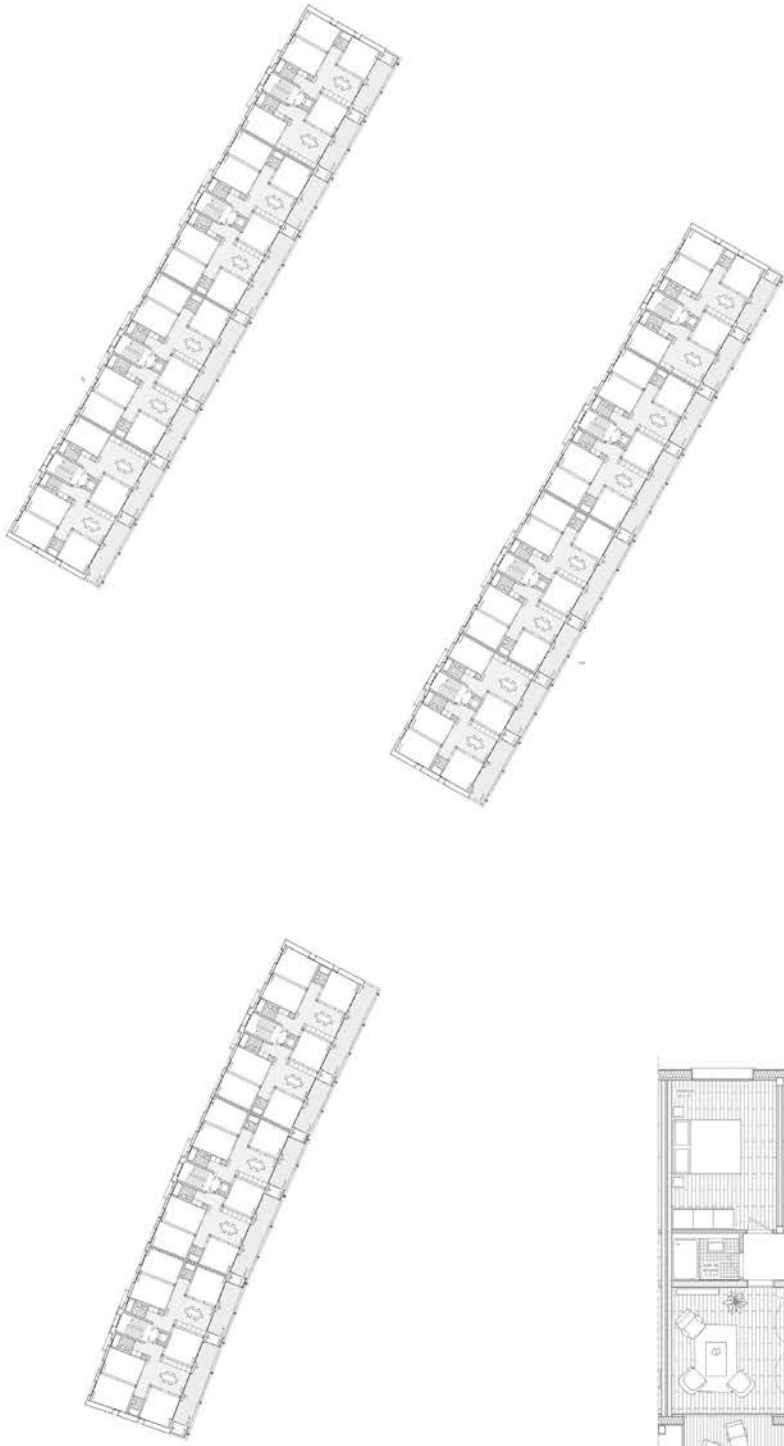
Les aménagements sont adaptés avec une réutilisation des gazons pour la mise en place des zones en terre et gazon. Cette réutilisation favorise la gestion de l'eau et de créer une vaste zone d'infiltration des eaux pluviales.

Une série d'infiltration paysagère au sud de site permet d'augmenter le site avec des zones, des arbres, des gazons, des plates-bandes et des zones de travail pour favoriser la réutilisation des eaux pluviales dans le site de l'arrêt métro.

Plusieurs matériaux permettent d'améliorer la perméabilité des sols : gazon pour les chemins et balcons, le gazon pour favoriser la réutilisation des eaux pluviales, les gazons pour les zones de jeux, la pierre naturelle pour les zones de jeux, les plates-bandes, les zones de gazons et plates-bandes sont installées au niveau des accès et favorisent la gestion de l'eau sur le site Charles-Godeau.



LES CHOSES DE LA VIE - PLANCHÉ 2



PLAN DES ETAGES SURELEVÉS, 7^{ME} ET 8^{ME}, 1:200



7^{ME} ETAGE - DANS LA CLEINNE

ÉVOLUTIVITÉ DU LOGEMENT, FLEXIBILITÉ D'ADAPTEMENT
 Dans chaque appartement, au moins trois pièces sont extensibles de l'espace pour être par la cuisine, lors en raison de ses équipements. Les habitants sont libres d'aménager leur appartement selon leur mode de vie, pouvant varier au fil des années. Les nouveaux appartements s'articulent autour de cette cuisine habitable, espace central et respectueux du logement existant et un lien privilégié avec le jardin d'hiver.



MUR DE JARDIN D'HIVER
 Les habitants de cet appartement s'inscrivent dans une logique de vie qui privilégie les espaces extérieurs (voir page 100).

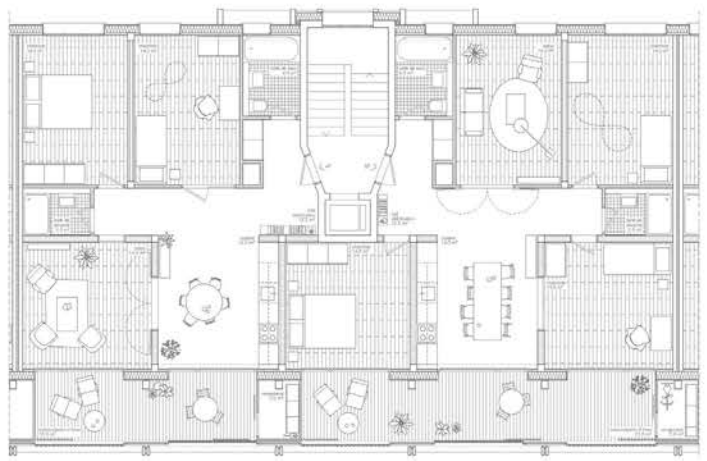
TRAVAIL/LOUÏSE
 Ces mêmes habitants s'inscrivent également dans une logique de vie qui privilégie les espaces intérieurs (voir page 100).

NOUVEAU
 Ce type de logement est conçu pour répondre aux besoins des habitants qui ont besoin d'un espace de travail à domicile.

La cuisine habitable accueille un espace d'activité polyvalent. Sa dimension, égale à celle de toutes les autres pièces, permet davantage de flexibilité au sein des appartements. Grâce à la localité à l'air, l'appartement est aménageable de multiples façons, permettant le bien-être de chaque habitant. La disposition de portes doubles en façade donne accès à l'espace central au-delà de cette entrée, créant un contact « bougeotte » à un appartement tout à fait ordinaire. Finalement, la circulation au sein de l'appartement est travaillée pour réduire les coins et favoriser un espace fluide et habitable.



T1 + 2 de hauteur de plan double (exemple de plan, voir le plan de la page 100)



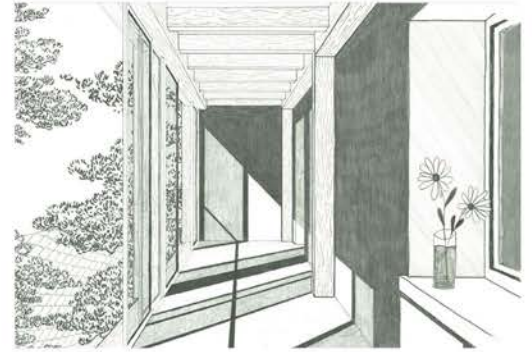
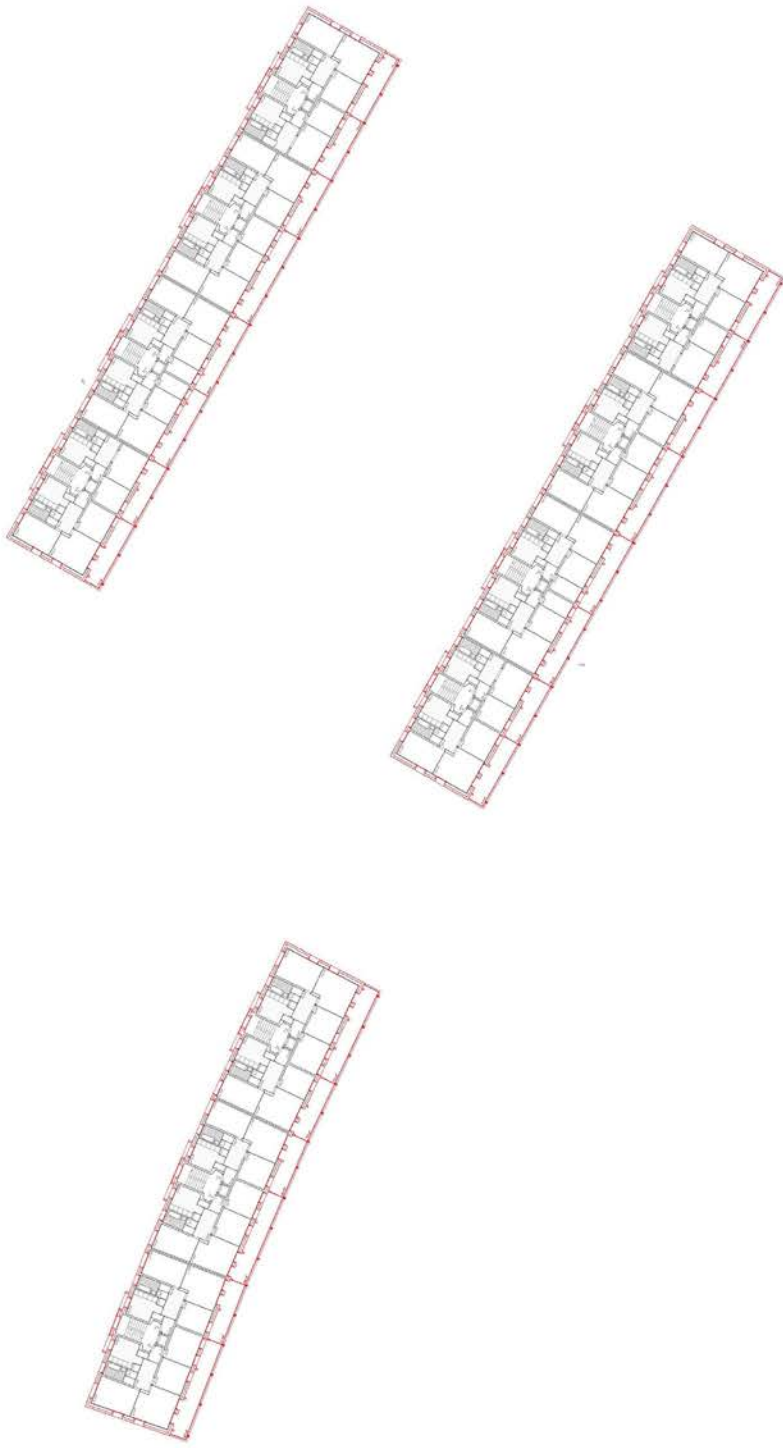
EXTRAIT TYPologique 1:50



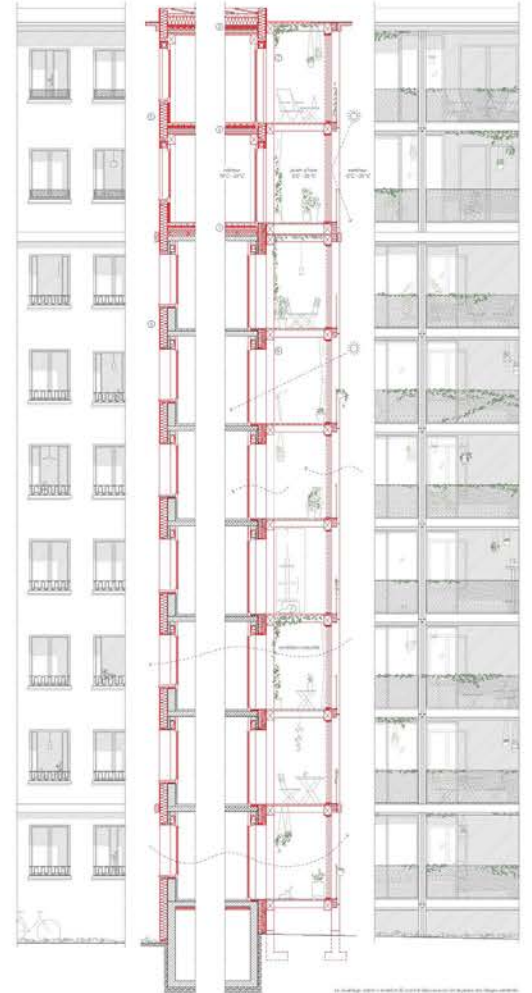
ELEVATION NORD-OUEST BÂTIMENT B, 1:200



ELEVATION SUD-EST BÂTIMENT B, 1:200



3^{ème} ETAGE - DANS LE JARDIN D'HIVER, LES FLEURS PRENNENT UN PEU L'AIR



①	②	③	④	⑤	⑥
①	②	③	④	⑤	⑥
⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫
⑬	⑭	⑮	⑯	⑰	⑱
⑲	⑳	㉑	㉒	㉓	㉔
㉕	㉖	㉗	㉘	㉙	㉚
㉛	㉜	㉝	㉞	㉟	㊱
㊲	㊳	㊴	㊵	㊶	㊷
㊸	㊹	㊺	㊻	㊼	㊽
㊾	㊿				

①	②	③	④	⑤	⑥
⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫
⑬	⑭	⑮	⑯	⑰	⑱
⑲	⑳	㉑	㉒	㉓	㉔
㉕	㉖	㉗	㉘	㉙	㉚
㉛	㉜	㉝	㉞	㉟	㊱
㊲	㊳	㊴	㊵	㊶	㊷
㊸	㊹	㊺	㊻	㊼	㊽
㊾	㊿				

PLAN DES ÉTAGES TYPE, 1^{ère} À 4^{ème} 1/200

COUPE CONSTRUCTIVE - EXTRAIT DE FAÇADE, 1/50



COUPE TRANSVERSALE AA, 1/200

LES CHOSES DE LA VIE - PLANCHE 4

Projet 26 **DEJEUNER PAR TERRE**

6ème rang | 3ème mention

Architecte

Studio Alberto Figuccio sàrl

Genève, Suisse

Alberto Figuccio, Vincent Caussignac

Architecte paysagiste

Urbanité(s), architecture, urbanisme, paysage

Genève, Suisse

Marine Girault, Isabel Girault, Matthieu Faudrin

Ingénieur civil

B+S Ingénieurs SA

Genève, Suisse

Ingénieur énergie du bâtiment

Amstein + Walthert Genève SA

Genève, Suisse

Le projet d'aménagement des espaces collectifs et publics est abordé avec finesse. Il maintient l'organisation actuelle des rues Miléant et des Cèdres mais clarifie les contours du site en l'étendant jusqu'à l'avenue des Tilleuls et en intégrant un tronçon de la rue Charles-Giron à la nouvelle proposition. D'ouest en est, une gradation est introduite dans les changements apportés : sur la rue, le revêtement de sol est perméabilisé sous le stationnement qui alterne avec des nouvelles plantations ; la promenade devant les immeubles, de caractère urbain, propose une organisation simple et généreuse, et un vocabulaire contemporain de frontage semi-privé souligné par des murets faisant office de banquettes ; côté parc, un cheminement sinue librement du nord au sud à travers un aménagement au caractère plus naturel et jardiné. L'ancienne rue Charles-Giron affirme la métamorphose du site par un aménagement plus sauvage.

Le jury apprécie le soin apporté à l'ensemble des propositions paysagères, en termes tant d'insertion urbaine, d'ambiance que de résolution technique. Il salue notamment la pertinence du projet végétal, de gestion des eaux, de lumière et le dimensionnement minutieux des aménagements. Il est moins convaincu par le positionnement des potagers au sud du site, qui occupent une grande partie de l'espace au détriment d'autres usages. De même, la proposition de reconversion des garages en espace de jeux demeure un peu énigmatique à ce stade.

Les typologies proposées pour les deux étages de la surélévation offrent des belles pièces d'habitations aux dimensions quasi équivalentes et qui s'articulent autour d'un grand hall central pensé comme une pièce supplémentaire qui permet différents usages. Les couloirs sont supprimés. Le square Montchoisy de Maurice Braillard est cité comme source d'inspiration. L'objectif annoncé, fort apprécié par le jury, est d'offrir une grande liberté d'aménagement et des usages variés pouvant évoluer selon les besoins des habitants. Le plan, par sa rationalité, sa clarté et ses perspectives en enfilade, séduit à première vue.

Mais une lecture plus attentive révèle ses limites. Dans les appartements de 4 et 5 pièces, une seule chambre peut avoir un accès direct depuis le hall. Pour accéder aux autres chambres, il est nécessaire de traverser le séjour ou la cuisine. Étant donné le taux d'occupation souvent élevé des logements HBM, ce dispositif implique une trop grande promiscuité entre les habitants d'un même ménage et ne laisse aucun choix quant à la localisation du séjour qui ne peut alors jamais devenir une chambre. Par ailleurs, les séjours des 5 pièces sont difficilement aménageables à cause de la présence de portes dans les quatre cloisons qui les délimitent. Il leur manque également une douche pour répondre aux exigences du RGL.

Quant aux cuisines, leurs généreuses dimensions sont appréciées par le jury, mais la largeur de la pièce n'est pas suffisante pour recevoir, sur une seule rangée, le nombre d'éléments minimum exigé par le RGL.

Les balcons sont continus sur toutes les façades Sud-Est et travaillés comme des jardins d'hiver, permettant d'offrir un espace tampon.

Autant la façade Sud-Est se lit comme une nouvelle peau qui s'étend sur l'ensemble des étages, autant le traitement des trois autres façades de la surélévation se distingue de manière très prononcée, avec un traitement des pignons sans fenêtres et un traitement des façades Nord-Ouest très vitré. Le jury aurait apprécié une approche plus nuancée et respectueuse des façades existantes.

La transition entre la surélévation et la dalle existante se fait au moyen de profilés métalliques qui assurent une bonne répartition des charges et permettent de s'affranchir de la position des courettes existantes en pouvant dévier les différentes conduites et gaines dans le vide technique ainsi créé. Ils induisent toutefois une plus-value financière et un poids supplémentaire donc l'impact sur les murs et les fondations existants n'est pas négligeable.

Les installations techniques proposées sont abordées de manière superficielle mais le concept semble toutefois compatible avec le standard THPE. La création des jardins d'hiver introduit dans le projet une quantité importante de vitrages supplémentaires qui pénaliseront fortement la quantité d'énergie grise nécessaire à la rénovation, d'autant qu'il est prévu de remplacer les vitrages donnant sur ces jardins. La gestion des eaux et les aménagements extérieurs sont à développer. Les logements mono-orientés de la surélévation seront plus difficile à ventiler naturellement.

En conclusion, le jury salue les réflexions menées de manière poussée au niveau des aménagements extérieurs, des typologies, des choix constructifs rationnels et permettant une préfabrication pour réduire les nuisances sur place. Il regrette cependant que les objectifs annoncés pour les typologies ne se retrouvent pas dans les plans proposés.



Plan de masse | échelle 1:5000

Approche territoriale

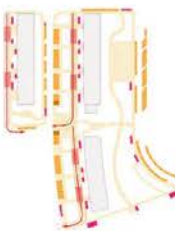
Historique du quartier Mileant-Borges se situe à l'interface entre le port, l'industrie et le pavillonnaire du début du 20^{ème} siècle. Le quartier a été transformé dans les années 1990 pour passer de place aux immeubles d'habitat collectif que l'on trouve aujourd'hui. Intégrés au quartier existant, les nouveaux bâtiments ont été conçus pour s'intégrer au quartier. Cette succession d'époques est visible dans l'aspect du quartier et forme une source d'inspiration pour le projet.

Tout en étant connecté avec les quartiers voisins, le projet tend à renforcer l'identité territoriale.

- Économique, un quartier avec la continuité économique, notamment par un renforcement de l'artisanat basé sur une stratégie de planification économique des espaces extérieurs.
- Social, en tenant en compte les besoins de la famille du quartier.
- Historique, en respectant les valeurs du quartier et en intégrant les nouvelles étapes dans l'évolution du quartier.



Ancienne Démence sur la rue De-Milard



Confort thermique et concept énergétique : Le jardin d'hiver comme régulateur thermique

Le concept de réinvention et revitalisation des immeubles Mileant-Borges vise le confort thermique. Cela se traduit d'une part par un standard THERM-OUDW pour le bâtiment résidentiel, et d'autre part par un standard THERM-ODW pour le jardin d'hiver.

Les façades extérieures doivent être conçues pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur. Les façades extérieures doivent être conçues pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.

En été, le soleil du sud est particulièrement important du point de vue du confort thermique. Le jardin d'hiver permet de créer un tampon thermique entre les façades extérieures et intérieures des appartements.



Pour mieux, le concept global pour le réaménagement vise à créer un environnement urbain plus agréable. Les façades extérieures sont conçues pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.

Phasage et réalisation : Minimum d'effort pour un maximum d'effet

1. Aménagement des infrastructures sur site avant le montage.
2. Démolition des façades extérieures des bâtiments.
3. Installation des composants vitrés et des éléments de base des façades.



Après la mise en place et l'achèvement du jardin d'hiver, le projet vise à créer un environnement urbain plus agréable. Les façades extérieures sont conçues pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.

Pour garantir le confort thermique, les jardins d'hiver sont conçus pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.

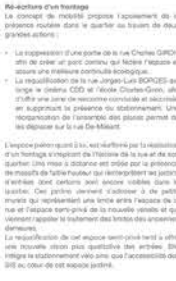


Réalisation d'un toit-terrasse
Le concept de modernité progresse l'ajout d'un toit-terrasse au quartier. Ce concept vise à améliorer le confort thermique et à offrir un espace extérieur supplémentaire.

- La suppression d'une partie de la rue Charles GARNIER afin de créer un parc central qui crée l'espace et assure une meilleure continuité écologique.
- La réhabilitation de la rue Angèle LÉON-BORGES qui longe le domaine COO et l'axe Charles GARNIER, afin d'offrir une zone de rencontre commerciale et d'accroître le caractère de la rue.

L'impact patrimonial du projet est renforcé par la réalisation d'un toit-terrasse à l'arrière de la rue et de son quartier. Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un environnement urbain plus agréable.

Le projet vise à créer un environnement urbain plus agréable. Les façades extérieures sont conçues pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.



Jardin d'hiver sur la rue De-Milard



Vue de l'extérieur depuis les terrasses au sud-est

Projet d'architecture : Une transformation modèle pour le futur de l'habitat collectif

Le projet de réinvention et revitalisation des immeubles Mileant-Borges vise le confort thermique. Cela se traduit d'une part par un standard THERM-OUDW pour le bâtiment résidentiel, et d'autre part par un standard THERM-ODW pour le jardin d'hiver.

Après la mise en place et l'achèvement du jardin d'hiver, le projet vise à créer un environnement urbain plus agréable. Les façades extérieures sont conçues pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.

Pour garantir le confort thermique, les jardins d'hiver sont conçus pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.

Le concept de réinvention et revitalisation des immeubles Mileant-Borges vise le confort thermique. Cela se traduit d'une part par un standard THERM-OUDW pour le bâtiment résidentiel, et d'autre part par un standard THERM-ODW pour le jardin d'hiver.

Les façades extérieures doivent être conçues pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.

En été, le soleil du sud est particulièrement important du point de vue du confort thermique. Le jardin d'hiver permet de créer un tampon thermique entre les façades extérieures et intérieures des appartements.

Pour mieux, le concept global pour le réaménagement vise à créer un environnement urbain plus agréable. Les façades extérieures sont conçues pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.

Après la mise en place et l'achèvement du jardin d'hiver, le projet vise à créer un environnement urbain plus agréable. Les façades extérieures sont conçues pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.

Pour garantir le confort thermique, les jardins d'hiver sont conçus pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.

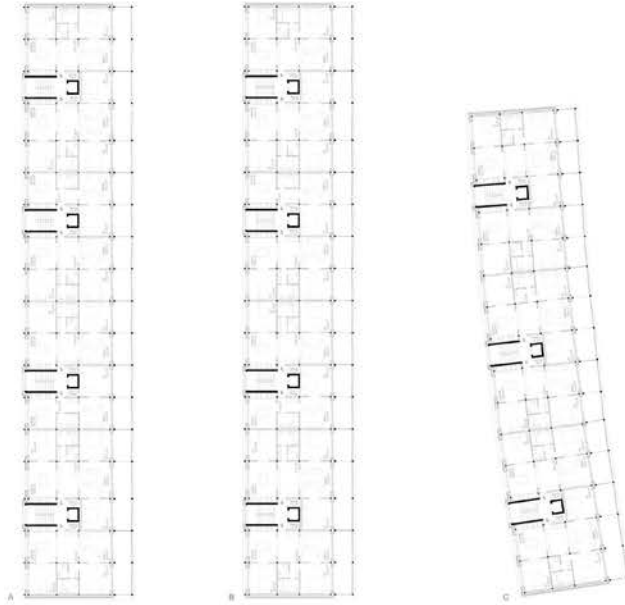
Le concept de réinvention et revitalisation des immeubles Mileant-Borges vise le confort thermique. Cela se traduit d'une part par un standard THERM-OUDW pour le bâtiment résidentiel, et d'autre part par un standard THERM-ODW pour le jardin d'hiver.

Les façades extérieures doivent être conçues pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.

En été, le soleil du sud est particulièrement important du point de vue du confort thermique. Le jardin d'hiver permet de créer un tampon thermique entre les façades extérieures et intérieures des appartements.

Pour mieux, le concept global pour le réaménagement vise à créer un environnement urbain plus agréable. Les façades extérieures sont conçues pour offrir une valeur U d'au moins 0,14 W/m²K. Cela implique l'usage d'un isolant 15 cm d'épaisseur, appliqué directement sur le composite extérieur.

Plan du 7ème étage | 1er étage de surélévation



Références architecturales

Square Montchoisy, Genève
Maurice Bissler
1927-1929



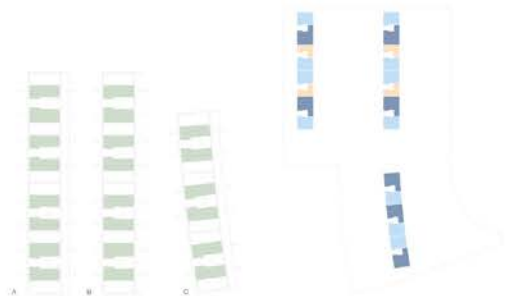
Transformation de 100 logements,
Bureaux
Lacaton & Vassal
2017

Plan du 7ème étage | Orientations des appartements

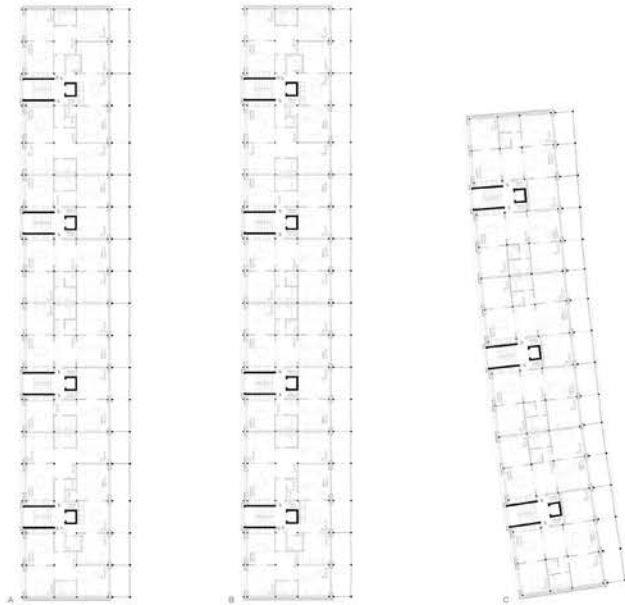
Basés sur une trame régulière, chaque appartement a 3 et 3 pièces contenant une ou deux pièces en vitrage. Cela permet d'organiser les espaces de façon en réaction les uns avec les autres et de bénéficier d'une orientation maximale.

Plan du 7ème étage | Répartitions typologiques

- 3 Pièces x 4
- 4 Pièces x 11
- 5 Pièces x 7



Plan du 8ème étage | 2ème étage de surélévation

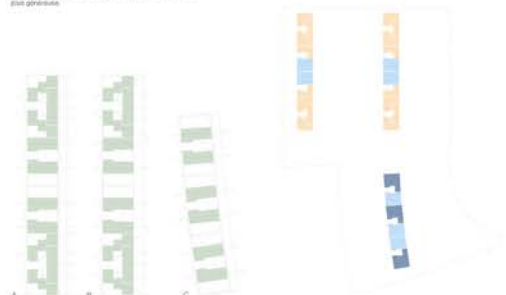


Plan du 8ème étage | Orientations des appartements

Comme pour le 7ème étage, chaque appartement a 4 et 5 pièces pour 10 logements. Les appartements 3 pièces sont répartis en deux catégories : 4 appartements avec 2 pièces, 4 appartements mono-chambres, au lieu de répondre à la demande quantitative du nombre de 3 pièces. Bien que ces derniers n'ont qu'une seule façade exposée, les bénéficiaires d'une surface de vente d'un type plus grande.

Plan du 8ème étage | Répartitions typologiques

- 3 Pièces x 10
- 4 Pièces x 7
- 5 Pièces x 3



Total des deux niveaux de la surélévation

- 1 Pièces x 20 = 42%
- 4 Pièces x 18 = 37%
- 5 Pièces x 10 = 21%

Nombre total d'appartements: 48
Nombre total de pièces: 142
Ratio: 2.1

Surface total de plancher brute (BTP): 3 830m²
Surface à 100%: 3 040m²
Surface à 75%: 1 740m²
Surface à 50%: 1 110m²





Eté Durant la saison estivale, le jardin d'hiver peut être utilisé comme un balcon. Les espaces de l'appartement sont ouverts, l'espace extérieur devient une véritable extension.



Hiver Durant la saison hivernale, le jardin d'hiver peut être utilisé comme une pièce en plus. Il permet l'usage des espaces intérieurs au 3^e étage et offre une vue panoramique de vue.



Appartement 3P Dans le même thème que tous les autres appartements, ce 3^e étage bénéficie d'un jardin positif en design articulé autour de la pièce centrale qui donne une vision panoramique de l'appartement.

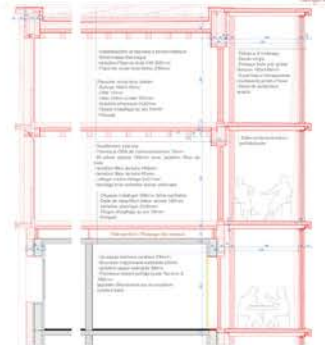
Desin de l'aménagement type des 4 et 5 pièces | échelle 1:50



Desin de l'aménagement type des 3 pièces | échelle 1:50



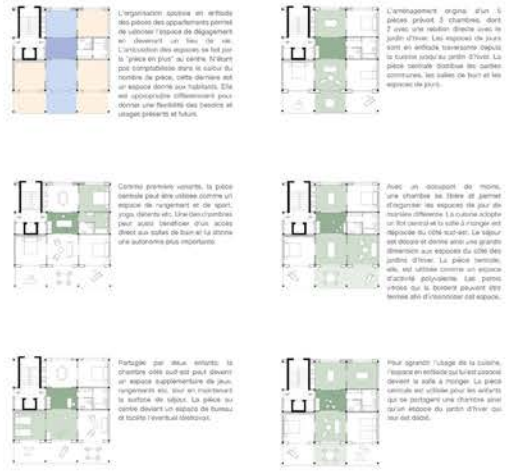
Coupe transversale détaillée | échelle 1:50



Elevation sur les jardins d'hiver | échelle 1:50



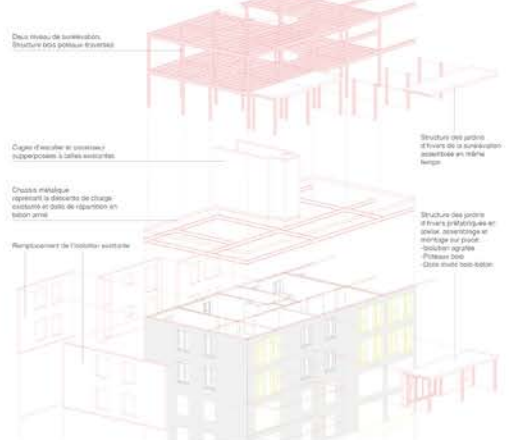
Flexibilité des typologies : Des combinaisons d'usages infinis



Concept et schéma structurel : Economique, Nige, durable



Autonomie structurelle : Une rapidité d'exécution



Projet 10 **CYBELE**

7ème rang | 4ème prix

Architecte

Jaccaud + Associés

Genève, Suisse

Jean-Paul Jaccaud, Marc Sanchez, Florian Lafontaine, Maria Cusi

Architecte paysagiste

L'atelier du Paysage Sàrl

Lausanne, Suisse

John-Alexandre Favre, Jean-Yves Le Baron

Le projet Cybèle propose de redonner une nouvelle image cohérente à l'ensemble formé par les trois immeubles Miléant-Borgès tant dans ses aménagements paysagers, que dans la reconfiguration de ses entrées et l'expression de ses façades.

Le projet des aménagements extérieurs s'inscrit dans le contexte paysager à l'échelle territoriale en considérant le site de Miléant-Borgès comme un maillon entre les falaises de Saint-Jean au bord du Rhône et le parc Geisendorf.

Supprimant la rue Charles Giron entre les bâtiments B et C, Cybèle propose la création d'un vaste parc paysager « à l'anglaise » coupé uniquement par la rue de Miléant dans lequel les trois immeubles rendus perméables par la reconfiguration des entrées s'insèrent.

Le parc projeté comprend une grande variété de strates végétales (arborée et arbustive, massifs de vivaces, gazons et prairies fleuris) ainsi que des noues et ouvrages de rétentions disséminées sur l'ensemble du site apportant ainsi un réel plus en termes de biodiversité.

Un vaste réseau de cheminements à caractère équivalent assure la porosité du site. Quatre différentes aires de jeux ainsi qu'un jardin potager à disposition des habitants sur le toit des anciens garages sont proposés. Des places de stationnement pour vélos sont situées à proximité des bâtiments A et C ainsi que proche du réseau routier environ.

L'analyse technique relève que les aménagements extérieurs et notamment certaines plantations d'arbres entrent en conflit avec les accès pompiers. Il serait nécessaire de les adapter afin de pouvoir garantir la pérennité des arbres et la durabilité des accès SIS dans le temps.

Si le concept de création d'un vaste parc habité par des immeubles paraît louable, le jury reste toutefois dubitatif quant à l'uniformité de la proposition ainsi qu'à son insertion dans le tissu urbain du quartier.

A la manière du parc qui s'enroule autour des trois immeubles, une nouvelle enveloppe continue est proposée pour renforcer la figure urbaine de l'ensemble. Le jury salue l'analyse précise et attentive des différentes modénatures et ordonnancements des façades qui caractérisent le bâti du quartier et sert de point de départ pour offrir une composition renouvelée tout en assurant une médiation avec le contexte. Selon ces références, le projet prend le pari d'habiller un ensemble existant moderniste par une architecture d'inspiration pré-moderniste, issue d'une grammaire associée au 19^{ème} genevois et présente dans le quartier. Ainsi les deux niveaux de surélévation sont intégrés dans le nouveau développé extérieur imposé par l'isolation des façades des six premiers niveaux. Ce profil se libère dans sa forme pour proposer un langage d'inflexions courbes, là

où les deux niveaux de surélévation définissent un nouveau registre supérieur, s'avançant à l'est par rapport à l'aplomb des façades existantes, qui évoque les toitures du tissu du 19^{ème}. L'expression et la complexité des façades proposées ne convainquent pas l'ensemble du jury.

De plus, le jury se questionne sur certains détails dans la transition entre le volume existant et la surélévation : la contingence du saut de surélévation sur l'angle de la rue des Charmilles, l'absence de traitement de la sous-face isolée entre volume chauffé de surélévation et balcons, la géométrie des façades surélevées qui ne suivent pas la structure des étages inférieurs.

D'un point de vue typologique, Cybèle offre une grande variété et richesse des modes d'habiter, s'attachant à proposer des logements toujours flexibles, parfois adaptables ou évolutifs avec systématiquement un grand hall d'entrée autour duquel rayonnent les pièces habitables. Cet espace en plus permet par sa générosité d'absorber les périodes de sur occupation des logements tout en créant une diversité d'appropriation par les locataires. Pour les plus grands logements, cet espace est utilisé pour permettre des accès différenciés avec pièces détachables favorisant encore la flexibilité ainsi que l'évolution des modes d'habiter dans le temps. Grâce à ses deux niveaux de surélévation s'avançant en porte-à-faux sur les balcons, Cybèle propose le plus grand nombre de pièces pour l'ensemble.

Les logements existants restent inchangés et bénéficient de balcons filants protégés en partie par la nouvelle enveloppe tandis que les appartements de la surélévation profitent de loggias généreuses autour desquelles s'organisent au minimum deux pièces du logement.

Si la qualité des logements en regard des critères OCLPF correspond à celle d'un bon projet, les indicateurs liés à l'économicité du projet sont fortement inférieurs à la valeur médiane.

D'un point de vue constructif, la solution en structure en bois pour la surélévation avec une approche « low tech » pour assurer le confort intérieur des appartements convainc le jury tout comme l'efficacité du phasage proposé pour la construction grâce au procédé de préfabrication et à une intervention séquencée par demi-bâtiment.

Cependant, les superpositions structurelles entre l'existant et la surélévation ne sont pas nettes et il n'est pas prévu d'éléments de transition spécifié, ce qui peut être problématique.

Les planchers sont prévus sous la forme solivage avec OSB, l'espacement des solives et leurs dimensions généreuses permettent de franchir les portées dessinées dans les aménagements intérieurs. La structure verticale de la surélévation est en bois tandis que la couche d'alourdissement est en terre coulée, les deux présentant un avantage écologique certain.

Les nouveaux balcons sont en béton préfabriqués dont l'épaisseur fine paraît sous-estimée. La structure verticale des balcons est également en béton préfabriqué très fin avec des formes compliquées – éléments concaves et d'angles.

Les aspects environnementaux du projet (énergie grise, matériaux, etc.) sont particulièrement bien développés et les solutions proposées sont pertinentes. Les aménagements extérieurs proposés sont quant à eux favorables à la réduction de la surchauffe estivale. Cependant, le jury regrette l'approche trop superficielle du concept énergétique qui ne permet pas de répondre au standard THPE en l'état en raison notamment des productions solaires (TH et PV) sous évaluées. Ces points pourraient certainement être améliorés sans pénaliser le projet. Le jury note la présence de logements mono-orientés dans la surélévation, ce qui pénalise la ventilation naturelle.

En conclusion, le jury apprécie le parti clair du projet qui vise à créer une nouvelle image cohérente et qualitative pour l'ensemble tout en tirant parti du potentiel maximal de la surélévation pour offrir des typologies de logements diversifiées, généreuses et flexibles, adaptées aux logements sociaux. La proposition a également permis au jury de débattre sur des questions ouvertes par le projet, notamment sur les limites et libertés de la reconversion des langages et structures typologiques ancrés ou inspirés dans des époques précises.



Maillage d'espaces

Comme en l'échelle de la ville, le maillage d'espaces est un élément clé de la conception urbaine. Il s'agit d'un processus continu qui vise à créer un cadre de vie équilibré et agréable. Ce maillage est défini par la disposition des bâtiments, des courtyards, des rues et des espaces publics. L'objectif est de créer un tissu urbain dense mais ouvert, qui favorise les interactions sociales et offre des lieux de vie de qualité.



Maillage d'espaces verts

Les espaces verts sont un élément essentiel de tout projet d'urbanisme durable. Ils offrent de nombreux avantages, tels que l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des îlots de chaleur urbains et la promotion de la biodiversité. Dans ce projet, les espaces verts sont intégrés de manière stratégique, à travers des courtyards, des rues arborées et des zones de verdure accessibles à tous les habitants.



Maillage d'espaces publics

Les espaces publics sont le cœur de la vie urbaine. Ils offrent des lieux de rencontre, de détente et de loisirs pour tous les habitants. Dans ce projet, les espaces publics sont conçus pour être inclusifs et accessibles à tous, avec des équipements adaptés aux différents âges et besoins. Les zones de jeux pour enfants, les espaces de détente et les zones de marche à pied sont des éléments clés de ce maillage d'espaces publics.



Cybèle



Cybèle





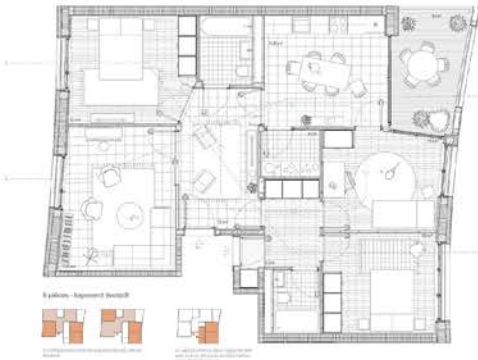
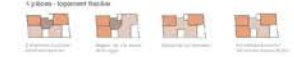
Les logements

200m²

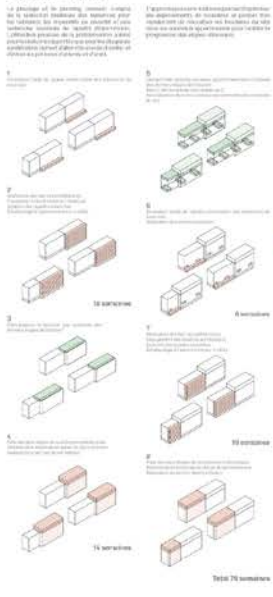
Il s'agit d'un appartement de 200m² avec une terrasse de 20m². Le plan est divisé en plusieurs zones : un grand salon avec une cheminée, une cuisine ouverte, une salle à manger, une chambre, une salle de bain, et une terrasse. Le plan est accompagné de légendes pour les meubles et les équipements.

100m²

Il s'agit d'un appartement de 100m² avec une terrasse de 10m². Le plan est divisé en plusieurs zones : un salon, une cuisine, une salle à manger, une chambre, une salle de bain, et une terrasse. Le plan est accompagné de légendes pour les meubles et les équipements.



Principe de l'habitat mixte et des types



Le site inséré en contexte

Le site est inséré en contexte urbain. Les logements sont conçus pour répondre aux besoins de la population locale. Le plan est accompagné de légendes pour les équipements et les services.



24 PROJETS NON PRIMES

**Projet 2
AIR**

Architecte

Pascal Flammer Architekten AG

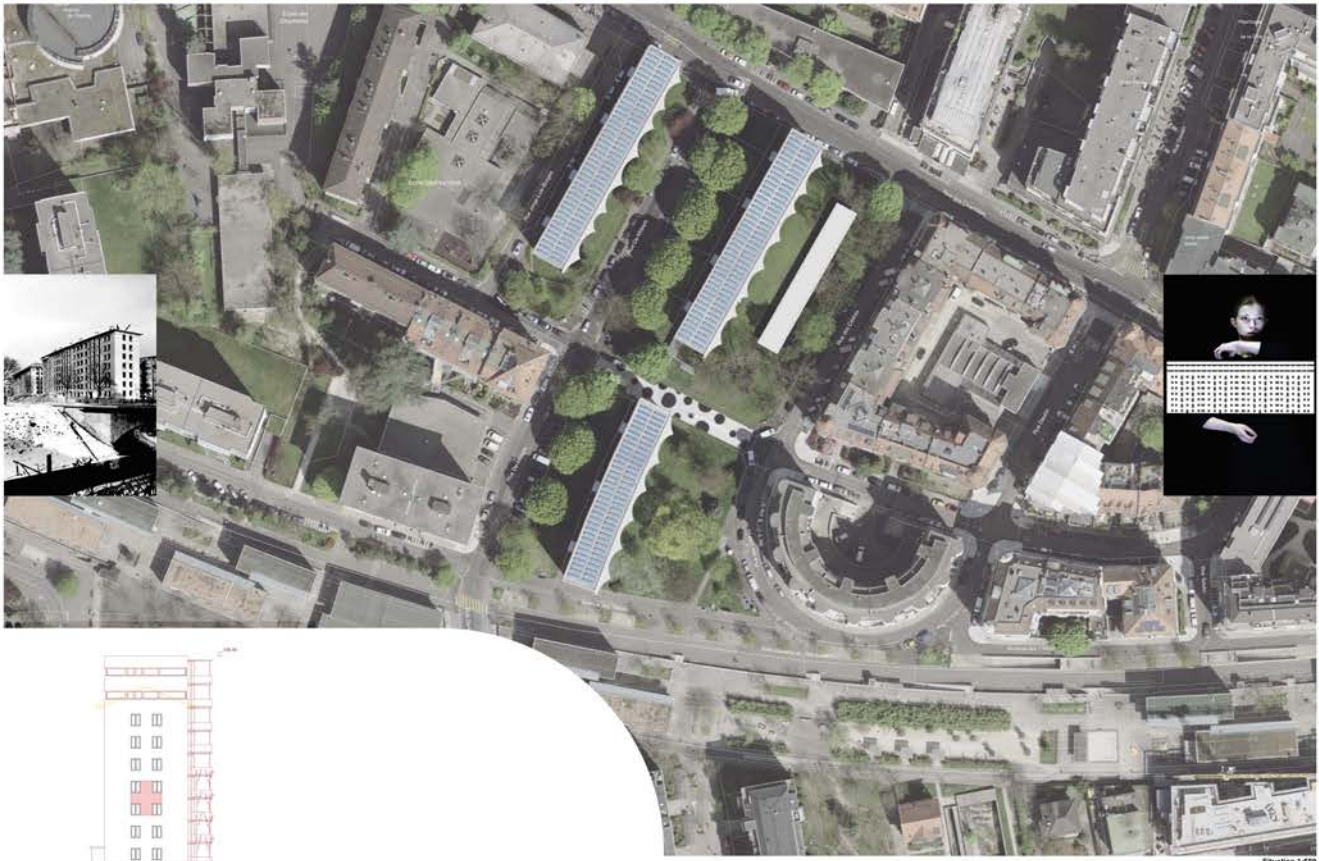
Zürich, Suisse

Architecte paysagiste

Berhard Zingler Landscape Projects

St. Gallen, Suisse

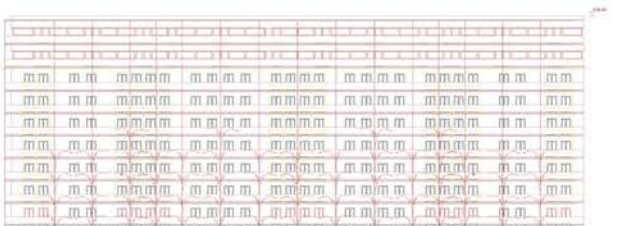
Immeubles Mileant-Borges
surelevation et reamenagement des espaces extérieurs
A I R



Elevation Sud / Façade-pignon (bâ. B) 1:200



Elevation Nord-Ouest / Façade sur rue (bâ. B) 1:200



Elevation Sud-Ouest / Balcons (bâ. B) 1:200

Projet 3
PLUS DE VERT

Architecte

Atelier Anachrom KLG
Zürich, Suisse
Gregor Bieri, Jonas Brun

Architecte paysagiste

Uniola AG
Genève, Suisse
Raymond Bulliard, Chiara la Rosa

Ingénierie du bâtiment

SEFORB s.à.r.l
Uster, Suisse
Alexandre Fauchère, Andrea Weiss



Architecture : cabinet de restructuration de la Ville d'Orléans (en collaboration avec l'agence)

CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT

Le cadre de référence

Le projet de surelévation des immeubles Mileant-Borges s'inscrit dans le cadre d'un concours lancé par la Ville d'Orléans en 2014. L'objectif est de transformer un quartier résidentiel existant en un quartier plus vivant et plus durable. Le projet est soumis à un cahier des charges qui définit les objectifs de l'aménagement et les contraintes techniques. Le projet est également soumis à des réglementations locales et nationales. Le projet est donc un projet complexe qui nécessite une approche globale et pluridisciplinaire.

Le contexte

Le quartier Mileant-Borges est un quartier résidentiel existant qui a été construit dans les années 1960. Le quartier est caractérisé par ses immeubles à appartements et ses espaces verts. Le quartier est situé dans un quartier central de la ville d'Orléans. Le quartier est donc un quartier stratégique pour la ville. Le projet de surelévation des immeubles Mileant-Borges est donc un projet qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à rendre le quartier plus attractif.

Les objectifs

Le projet de surelévation des immeubles Mileant-Borges a pour objectif de transformer un quartier résidentiel existant en un quartier plus vivant et plus durable. Le projet vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à rendre le quartier plus attractif. Le projet vise également à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et à réduire l'impact environnemental du quartier.

Les principes

Le projet de surelévation des immeubles Mileant-Borges est basé sur plusieurs principes. Le premier principe est la préservation du patrimoine existant. Le deuxième principe est la promotion de la mixité sociale et culturelle. Le troisième principe est la promotion de la durabilité et de l'efficacité énergétique. Le quatrième principe est la promotion de la qualité de vie et du bien-être des habitants.

Les réalisations

Le projet de surelévation des immeubles Mileant-Borges a permis de réaliser plusieurs réalisations. Les immeubles ont été surelevés de plusieurs étages, ce qui a permis de créer de nouveaux logements et de nouvelles espaces communs. Les immeubles ont également été rénovés et équipés de technologies modernes. Le projet a également permis de créer de nouveaux espaces verts et de nouvelles zones de détente.

Participation et espaces extérieurs

Le projet de surelévation des immeubles Mileant-Borges a été accompagné d'une participation active des habitants. Des ateliers de concertation ont été organisés pour recueillir les avis et les suggestions des habitants. Des espaces extérieurs ont également été créés pour favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants.

Structure et aménagement

Le projet de surelévation des immeubles Mileant-Borges a été accompagné d'une structure et d'un aménagement soignés. Les immeubles ont été conçus avec une structure robuste et durable. Les espaces extérieurs ont été aménagés avec soin et ont été équipés de mobilier urbain moderne.

RESTRUCTURE

Structure et aménagement

Le projet de surelévation des immeubles Mileant-Borges a été accompagné d'une structure et d'un aménagement soignés. Les immeubles ont été conçus avec une structure robuste et durable. Les espaces extérieurs ont été aménagés avec soin et ont été équipés de mobilier urbain moderne.

Conclusion

Le projet de surelévation des immeubles Mileant-Borges a permis de transformer un quartier résidentiel existant en un quartier plus vivant et plus durable. Le projet a amélioré la qualité de vie des habitants et a rendu le quartier plus attractif. Le projet a également permis de créer de nouveaux espaces verts et de nouvelles zones de détente.



Image illustrative de l'aménagement



1 - Banc en bois et métal / 2 - Table de jardin / 3 - Pot en béton / 4 - Pot en bois / 5 - Pot en métal / 6 - Pot en plastique / 7 - Pot en céramique

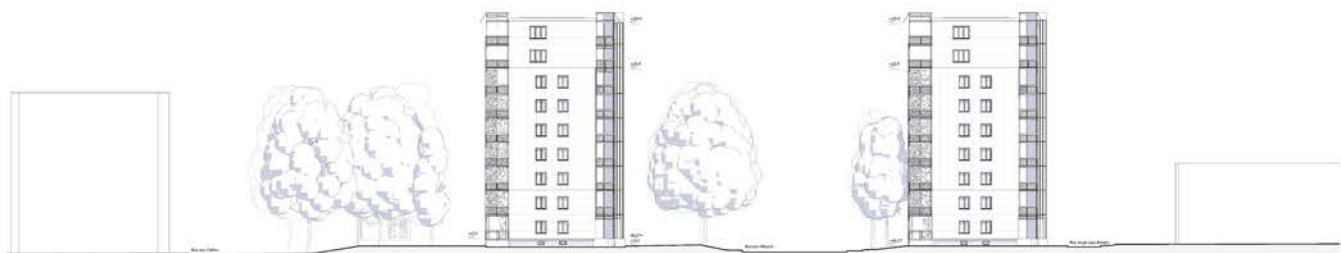


Image illustrative de l'aménagement

Projet 4
NIWA

Architecte

ARGE Riker - Gilbert Architekt:innen

Zürich, Suisse

Michael Riker

Architecte paysagiste

Florence Gilbert

Zürich, Suisse

Florence Gilbert

Environnement et paysage

L'espace extérieur des trois bâtiments de la rue De Miléant présente un grand potentiel. Le quartier est très vert, verdoyant et doté de nombreux arbres remarquables. La réhabilitation des espaces qui sont aujourd'hui inutilisés en parc semi public apporte une grande qualité de vie à tous les habitants. Plus encore, la suppression de la rue Charles Caron permet d'élargir ce dernier jusqu'à l'avenue des Tillands et d'obtenir ainsi un espace vert continu de qualité.

L'espace urbain parallèle à la rue De Miléant est envisagé comme un axe de circulation depuis lequel se dessinent les axes aux appartements. Face aux entrées se trouvent des abris végétalisés.

Sur la face Ouest des bâtiments, plus calme, la création d'un parc et d'une promenade permet d'articuler différents espaces récréatifs. Des places de jeux aux espaces de repos, la Promenade des Tillands est adaptée à tous les groupes d'âge.

Les arbres existants sont conservés à l'exception des arbres affaiblis, qui peuvent être utilisés pour le nouveau mobilier urbain. Les nouvelles espèces plantées permettent de renforcer la biodiversité du parc. Il s'agit d'espèces adaptées au réchauffement climatique, telles que le chêne, le tilleul et le hêtre, qui apportent ainsi ombre et fraîcheur en été. Le long des axes piétons, de nouvelles plantations comprennent des plantes médicinales comme la liane d'Inde ou l'aulépine, offrent des espaces de circulation extérieurs agréables pour les habitants.

Les revêtements de sol sont naturels et perméables, optimisant ainsi l'écolement des eaux. Deux bassins de rétention se situent du côté du parc. Les plantes peuvent ainsi survivre à des périodes de sécheresse prolongées.



Articulation des espaces verts

Interventions sur l'existant

Tant pour des raisons économiques que techniques, l'intention principale est de réduire les interventions sur les bâtiments existants au strict nécessaire. En plus de garantir la préservation des qualités inhérentes aux bâtiments, cette approche permet d'éviter aux habitants, en d'été affectés par des interventions énergétiques et autres travaux, dans leur vie quotidienne.

Les balcons sont placés sur la façade Est en tant que structure en acier préfabriquée, indépendante et autoportante. Cette structure garantit un montage rapide et efficace. Les balcons sont équipés d'une couche continue devant les bâtiments, de manière à créer une transition libre à la fois entre l'extérieur et l'intérieur, sans qu'importe l'espace vert et à l'extérieur quelle pièce de chaque appartement. La silhouette de l'ouvrage conserve ainsi ses proportions d'origine. Les dalles des balcons sont constituées d'éléments en béton préfabriqués, principalement pour des raisons de sécurité incendie. L'objectif est d'apporter un maximum de qualité aux logements existants en gérant le moins de travaux possible.



Réseaux d'eau

- Axes piétons principaux
- Promenade
- Vaux
- Recyclage

Architecture et surelévation

La structure des deux nouveaux étages se base sur le bâtiment existant, de sorte que la surelévation puisse être réalisée sans intervention sur l'existant.

Le plan des nouveaux appartements est ouvert et lumineux. La zone flexible de la cuisine, de la salle à manger et du salon favorise la ventilation transversale, idéale pour le refroidissement nocturne en été.

Les chambres à coucher se trouvent à l'arrière de l'appartement, dans une zone plus calme, proche de la salle de bain qui est éclairée naturellement. Une armoire encastrée d'un côté assure une intimité supplémentaire aux chambres à coucher.



Bâtiment Lomme, le Wood, surelévation Département 59

Construction et durabilité

La surelévation est réalisée à l'aide d'éléments préfabriqués en bois légers et durables et dont les entrées seront réglées. La structure imposée par l'existant, dont les portées sont relativement faibles (5,85 m au maximum), n'y est pas idéale. La construction en bois sera visible et perceptible de l'intérieur, participant activement au design des nouveaux logements.

Le toit de la surelévation est entièrement végétalisé, dans la mesure où la statique de l'ensemble en garantit. L'installation de panneaux photovoltaïques assure un approvisionnement partiel en énergie verte et durable. L'ensemble de la nouvelle couche de balcon est également conçu de manière à pouvoir être recouvert de diverses plantes à feuilles persistantes et à servir à la fois de source d'ombre et de protection visuelle. Les plantes, à différents périodes de floraison, offrent également des ressources et un habitat aux insectes, et contribuent ainsi précieusement à la biodiversité.

Installations techniques, rentabilité économique et circularité

Les gâches respectives des cuisines et des salles de bain des deux nouveaux étages de la surelévation sont situées dans la continuité de celles des appartements existants. Cela permet une installation simple et économique.

Le haut degré de préfabrication possible, tant des éléments en bois que de la surelévation que des éléments des balcons, se caractérise par une grande rentabilité et une phase de construction très courte. La stricte séparation des éléments de construction ainsi que l'application de joints secs garantissent une déconstruction responsable. Le bâtiment représente ainsi une future «réserve de matériaux» pour les prochaines générations.



Plan masse 1:500

Projet 5
ACACIA

Architecte

Gunz & Künzle Architekten GmbH
Zürich, Suisse
Mathias Gunz, Michael Gunz, Gilles Gasser

Architecte paysagiste

Lorenz Eugster Landschaftsarchitektur GmbH
Zürich, Suisse
Lorenz Eugster, Sebastian Friebe

Ingénieur civil

PIRMIN JUNG Schweiz AG
Suisse
Andreas Zweifel, Michael Eichenberger



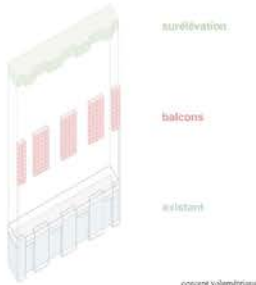
vue d'extérieur

ACACIA

Depuis le côté sud-est, la nouvelle conception des Immeubles Mileant-Borges se révèle au premier coup d'œil : L'existant, la surélévation et la nouvelle couche de balcons s'entremêlent et s'imbriquent les uns dans les autres. Ils forment une symbiose plastique entre l'ancien et le nouveau. Jamais ils ne donnent l'impression que la surélévation et l'existant sont issus de la même plume - et pourtant ils créent une architecture, un quartier, un lieu.

Volumétrie
"Acacia" se compose de trois éléments qui se sont assemblés pour former un tout harmonieux.

- Le bâtiment existant, dont le toit est démonté.
- La surélévation, qui se pose sur l'existant comme la couronne d'un acacia.
- Les tours de balcon, qui relient l'existant et la surélévation et créent ainsi une interaction intéressante du point de vue volumétrique.



surélévation

balcons

existant

concept volumétrique

Construction avec un impact environnemental faible
Lors de la construction, l'impact sur l'environnement est aussi important que lors de l'exploitation d'un bâtiment. C'est pourquoi "Acacia" veille à réduire au maximum la consommation d'énergie dès la construction de la surélévation grâce aux mesures suivantes :

- Densité d'utilisation optimale dans le rapport entre la surface utile et la surface de plancher
- Proportion adéquate de fenêtres
- Structure porteuse simple en bois avec une transmission de charge rectiligne, des portées réduites et la poursuite de la logique des bâtiments existants
- Bonne protection contre les intempéries et matériaux résistants aux intempéries et éléments de construction nécessitant peu d'entretien

Utilisation avec un impact environnemental faible
Afin de pouvoir respecter les valeurs indicatives visées en matière d'énergie, il convient d'envisager les mesures suivantes :

- Un degré élevé de compacité lors de la surélévation entraîne une surface minimale de l'enveloppe du bâtiment en surface
- Enveloppe du bâtiment avec une forte épaisseur d'isolation continue et une prévention systématique des ponts thermiques
- Bonne protection solaire extérieure et refroidissement nocturne en été
- Utilisation des surfaces de toiture pour des installations photovoltaïques
- Rénovation facile de l'existant grâce à une nouvelle couche d'isolation extérieure

Écologie de la construction
Pour que la surélévation réponde également aux exigences écologiques des constructions modernes, seuls des matériaux

sensibles sont utilisés. Il s'agit entre autres de cela :

- Utilisation de matériaux de construction pauvres en substances nocives, resp. de peintures, colles et joints, etc. à base d'eau ou sans solvants
- Bois issu d'une production certifiée (label FSC ou PEFC)
- Utilisation de matières premières renouvelables

Bonne lumière du jour et climat ambiant
Des pièces bien éclairées ont une importance énorme pour le confort d'habitation. Une bonne lumière du jour augmente le bien-être et la capacité de concentration. C'est pourquoi toutes les pièces sont suffisamment éclairées par la lumière du jour grâce à de grandes fenêtres. La part de lumière artificielle est réduite, ce qui permet d'économiser de l'électricité et des coûts. Afin que les pièces ne surchauffent pas en été et présentent des températures agréables même sans refroidissement nocturne, le rapport entre les surfaces des fenêtres et les parties opaques des murs est équilibré. Un rapport optimal a été recherché entre l'ombrage végétal et l'ombrage architectural.

«Low-Tech»
L'évolution des dernières décennies a montré que le fait de s'appuyer entièrement sur des possibilités techniques pour contrôler le climat intérieur nuit à l'idée d'une utilisation à long terme. Les solutions hautement techniques de contrôle du climat intérieur consomment beaucoup de ressources et entraînent une charge financière importante pour l'exploitation et l'entretien.

C'est pourquoi "Acacia" mise sur la garantie d'un bon climat intérieur avec le moins de dépenses techniques et énergétiques possible. En conséquence, le concept de ventilation repose sur l'intégration la plus large possible de la ventilation naturelle et du refroidissement nocturne à l'abri des intempéries.

Les garages comme espaces multifonctionnels
Pour la réaffectation des garages qui ne sont plus utilisés, une intervention simple avec un grand effet est proposée. Les portes de garage sont remplacées par des portes vitrées. Le garage devient ainsi un espace perméable et commun - un point d'ancrage social pour l'ensemble du quartier. Les espaces de garage peuvent être utilisés de manière polyvalente et flexible par les habitants, ils contribuent ainsi eux-mêmes au développement de l'identité du quartier.



concept garages



avantages et activités



concept d'aires extérieures / courtyards



concept d'aires types



scènes potagers

Concept paysagère
Le vaste espace libre autour des trois corps de bâtiment recèle un grand potentiel inexploité. Grâce au réaménagement des garages et à la suppression d'une partie de la rue Charles-Giron, cet espace extérieur peut être utilisé et rendu accessible de manière plus polyvalente.

Une attention particulière est accordée à la différenciation entre les zones calmes et les zones actives. La rue Charles-Giron sera libérée de l'imperméabilisation et transformée en jardins collectifs offrant des lieux de détente aux habitants.

Les zones conviviales et bruyantes ainsi que l'écopoint sont délibérément placés le long de la rue des Cèdres afin d'identifier les autres zones comme des espaces verts plus calmes. Ces mesures contribuent non seulement à une meilleure circulation sur le site, mais créent également une délimitation plus claire des différentes zones d'utilisation.

Les arbres vivants déjà présents seront complétés par des espèces robustes telles que le chêne pubescent et le tilleul argenté, afin d'être mieux armés pour faire face au changement climatique.

En outre, d'autres pruniers-erises seront plantés pour mettre l'accent, tandis que des arbustes indigènes tels que le noisetier et le sureau formeront la couche arborescente naissante sous les arbres.

Dans l'ensemble, ces mesures promettent une amélioration considérable de la qualité de vie et un aménagement durable de l'espace de vie urbain.



jardins collectifs

espace écologique

espace vert sociale

Projet 7
SAÏDA

Architecte

SAAS sàrl

Genève, Suisse

Cochevelou Isabelle, Ishii Andrea, Yersin Guillaume

Architecte paysagiste

Officina del Paesaggio Sagl

Lugano, Suisse

Sophie Agata Ambroise, Claudio Canello, Cinzia Sottovia

Consultant conception structure et éléments

Chablais Etudes Bois sàrl

Suisse

Mathieu Jourdain

Projet 8
LA VIE DANSE

Architecte

ass architectes associés sa

Le Lignon, Genève, Suisse

Stämpfli Felix, Zumbino Carlo, Dos Santos Francisco, Hempler Morgan, Milhaud Louis, Fischer Paul,
Pasche Nathan, Mari Mara

Architecte paysagiste

Clément Depradre Solutions environnement

Genève, Suisse

Clément Depradre, Axel Abensur, Virginie Albinie



Aménagements paysagers

L'intervention globale cherche à répondre à 3 objectifs pour le quartier : réhabiliter les îlots de chaleur, rendre de l'habitabilité pour la biodiversité et améliorer le cadre de vie.

Les arbres sont les clés de réussite d'un espace en équilibre durable. Ils permettent de rafraîchir le climat, de réduire les îlots de chaleur, de favoriser l'habitat naturel et de créer un cadre de vie agréable. Leur présence est donc essentielle pour améliorer le cadre de vie et favoriser l'habitat naturel.

La végétation est un élément clé de la biodiversité, c'est à dire, un écosystème qui permet une variété de formes végétales et animales. Elle favorise la biodiversité en créant des habitats pour de nombreuses espèces. Les arbres sont donc essentiels pour améliorer le cadre de vie et favoriser l'habitat naturel.

La végétation est un élément clé de la biodiversité, c'est à dire, un écosystème qui permet une variété de formes végétales et animales. Elle favorise la biodiversité en créant des habitats pour de nombreuses espèces. Les arbres sont donc essentiels pour améliorer le cadre de vie et favoriser l'habitat naturel.



Trois espaces / trois traitements

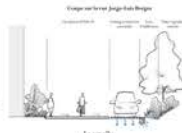


Le concept d'intervention sur les espaces extérieurs se décline selon trois axes : la végétation, l'alignement paysager et le piédon.

La végétation est un élément clé de la biodiversité, c'est à dire, un écosystème qui permet une variété de formes végétales et animales. Elle favorise la biodiversité en créant des habitats pour de nombreuses espèces. Les arbres sont donc essentiels pour améliorer le cadre de vie et favoriser l'habitat naturel.

L'alignement paysager est un élément clé de la biodiversité, c'est à dire, un écosystème qui permet une variété de formes végétales et animales. Elle favorise la biodiversité en créant des habitats pour de nombreuses espèces. Les arbres sont donc essentiels pour améliorer le cadre de vie et favoriser l'habitat naturel.

Le piédon est un élément clé de la biodiversité, c'est à dire, un écosystème qui permet une variété de formes végétales et animales. Elle favorise la biodiversité en créant des habitats pour de nombreuses espèces. Les arbres sont donc essentiels pour améliorer le cadre de vie et favoriser l'habitat naturel.



Intervention sur le bâtiment

Le projet se caractérise par trois interventions : l'alignement, la végétation et les balcons - qui s'articulent dans un même geste vers l'amélioration du cadre de vie et la réhabilitation du bâtiment, en respectant son caractère historique.

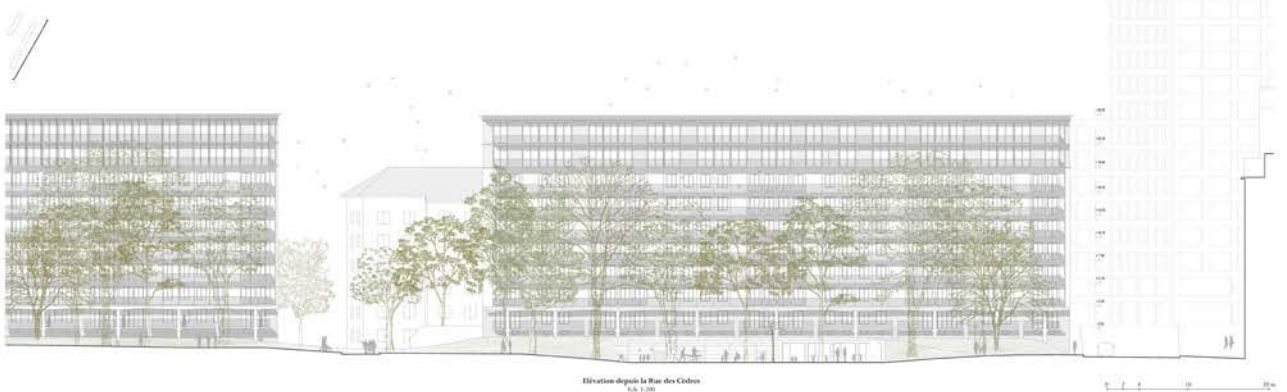
Le projet se caractérise par trois interventions : l'alignement, la végétation et les balcons - qui s'articulent dans un même geste vers l'amélioration du cadre de vie et la réhabilitation du bâtiment, en respectant son caractère historique.



Schéma d'intervention

La végétation est un élément clé de la biodiversité, c'est à dire, un écosystème qui permet une variété de formes végétales et animales. Elle favorise la biodiversité en créant des habitats pour de nombreuses espèces. Les arbres sont donc essentiels pour améliorer le cadre de vie et favoriser l'habitat naturel.

Le piédon est un élément clé de la biodiversité, c'est à dire, un écosystème qui permet une variété de formes végétales et animales. Elle favorise la biodiversité en créant des habitats pour de nombreuses espèces. Les arbres sont donc essentiels pour améliorer le cadre de vie et favoriser l'habitat naturel.



Projet 9
BROCÉLIANDE

Architecte

bunq sa

Nyon, Suisse

Cyril Lecoultre, Julien Grisel, Laurent Gaille, Tamara Lobo, Salomé Selva

Architecte paysagiste

Les Jardins de Marie

Nyon, Suisse

Marie Caliri



Plan de situation 1:5000

Paysage

Le site dans lequel se situent les trois immeubles de logement offre à nos futurs occupants un cadre paysager et jardin d'arbres en pleine terre. Aujourd'hui, les espaces extérieurs des logements bénéficient peu de cet environnement.

L'intersection de la rue Charles Oton entre la rue de Miléant et la rue des Cédres permet de assurer la continuité paysagère entre les voies CPE couvertes de Saint-Jean et la rue des Charmilles en amont et encore les conditions permettraient d'habiter un parc.

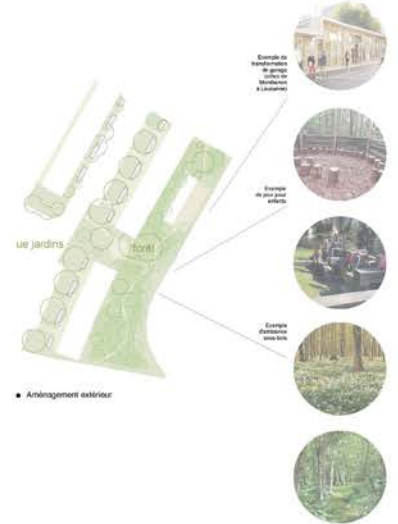
Le projet de paysage propose de renforcer les qualités des espaces extérieurs existants :

- Le long de la rue de Miléant, une rue-jardin intégrant des entrées du côté de la rue des Cédres un espace planté de grands arbres qui inclue un parc forestier.
- Pour développer le rue-jardin, les entrées du bâtiment A sont transformées pour devenir transversales. Des deux côtés de la rue, les arbres à vélos forment un seul entre le trottoir et des espaces de jardins partagés devant les entrées.

Le projet de parc forestier peut se développer en renforçant le couvert de grands arbres et en introduisant des strates de modèles plus bas.

L'objectif est de favoriser des zones denses mais accessibles et des cheminements sous les branches des grands arbres. Des jeux pour les enfants sont aménagés entre les bâtiments B et C.

La structure des garages existants est conservée et réutilisée pour y réaliser une salle de quartier avec un prolongement extérieur du côté de la rue des Cédres. Le sol est réaménagé avec un revêtement perméable permettant de créer une terrasse devant la salle utilisée pour des manifestations en plein air (démos, spectacles...)



Aménagement extérieur

Retrouver des rapports entre les logements et les espaces extérieurs.

Sur les façades sud-est une structure de balcons auto-portants offre à tous les logements des prolongements extérieurs en rapport avec le parc forestier (pour les bâtiments B et C) et avec la rue-jardin (pour le bâtiment A).

Les contre-cours des fenêtres existantes sont couverts offrant des prolongements extérieurs aux différents étages de la façade sud-est. Ce dispositif permet d'envisager une certaine polyvalence dans l'usage des espaces de jour des appartements.

Les quinquons offrent des doubles hauteurs partielles au-dessus des balcons permettant des aménagements variés et des plantations en bacs de différentes hauteurs. Les espèces grandes améliorent l'apport de lumière naturelle dans les logements et les balcons constituent une bonne protection solaire de la façade en été.

Les montants verticaux continus assurent le support à la végétation grimpante plantée en pied de façade. Des treillis métalliques composent les garde-corps. Ils sont plus denses dans les parties verticales pour former des sélections de balcon entre les appartements. Au total, des grilles, ils sont complétés par des panneaux d'isolation phonique.

L'ensemble des façades sud-est et nord-ouest sont doublées avec une isolation périmétrique en double devant la façade existante et recouvrant les profils en béton. Une nouvelle façade verticale en lambris de bois verticales compose un nouveau langage architectural pour les trois bords de logement respectifs afin d'habiter le parc. L'ouverture des contre-cours des façades est plus de verticale aux façades les situant en relation avec les arbres tout en offrant un meilleur rapport aux espaces verts environnants les logements.



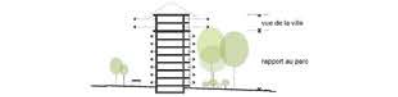
Deux espaces paysagers

Volumétrie

La corniche correspondant au gabarit des bâtiments existant est conservée de manière à garder la volumétrie existante en relation avec les arbres de site. La substitution reprend un langage similaire mais elle se place légèrement en retrait. Les balcons continus au sud-est s'ouvrent au-dessus des arbres sur le paysage des toits de la ville. Au nord-ouest, la façade verticale est légèrement en retrait au-dessus de la corniche et adopte une forme plus dense.



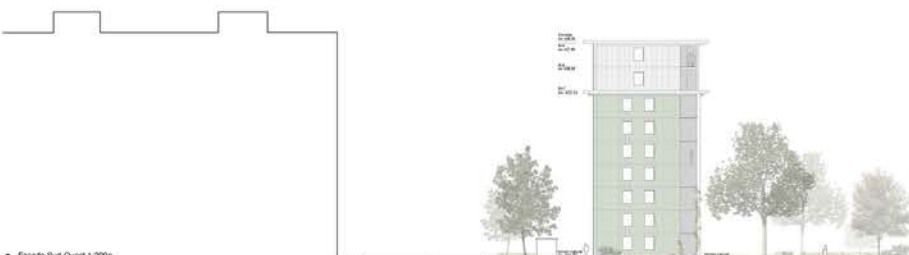
Volumétrie



Vues



Image extérieure | Façade Sud-Est



Façade Sud-Ouest 1:2000

Projet 11
LÀ-HAUT

Architecte

Favre+Guth architecture sa

Les Acacias, Genève, Suisse

Andrea Corindia, Audrey Besanceney, Csenge Virag Molnar, Yanis Belaid

Bureau partenaire architecte

Collinfontaine architectes sàrl

Genève, Suisse

Didier Collin, Blaise Fontaine, Sébastien Rouge, Capucine Artiges, Boris Haefeli, Michael Romash

Architecte paysagiste

Atelier Descombes Rampini SA

Genève, Suisse

Marco Rampini, Richard Fulop, Robin Dauvergne, Killian Worreth



Plan masse - Echelle 1/500

Au cœur de Saint-Jean
Ce site singulier au cœur du quartier de Saint-Jean joue un rôle de connecteur. En effet, il participe à la liaison transversale entre l'espace public des voies couvertes au sud et la rue des Charrières au nord. Il permet également une perméabilité longitudinale bienvenue au cœur du quartier. Le bâtiment A dialogue avec l'école Charles Giron. Les bâtiments B et C font face à l'ensemble bâti de la rue des Cédres et notamment à la Maison Ronde de Maurice Bland.

La morphologie bâtie des trois immeubles est similaire bien que le bâtiment C soit légèrement moins long et incurvé. Leur volume est simple. La modélisation de leurs façades est identique. Elle est composée d'une trame en briques, là où on trouve les ajouts des appartements et les cages d'escaliers. Elle donne à voir une lecture verticale à chaque étage.

Dans l'alignement de ces deux éléments dominants, créé un ensemble cohésif avec une forte identité.

et de la couronne des arbres existants, le balcon du bâtiment A a une largeur de 175cm. Les balcons des bâtiments B et C, tournés sur le parc bénéficient d'un balcon plus généreux de 200cm. Tous se posent délicatement sur le sol. Leur revêtement, traité avec un bois, est légèrement plus haut et assure notamment une séparation du revêtement de chaque balcon. L'ensemble de ces dispositifs extérieurs profites à tous les logements des trois immeubles.

à 12m de haut. La maximisation des revêtements perméables, dite soignée est elle-même tout à fait dans l'esprit du projet. Elle permet de les installer dans tout le périmètre. Les éco-points se trouvent aux extrémités et sont réalisés en bois massif. Le trame régulière des balcons existants se prête particulièrement à une structure en bois. Les poteaux sont en bois massif. Seuls les éléments longitudinaux sont en bois lamellé collé. Ceux-ci sont visibles dans chaque appartement et sont laqués blanc.

Structure
Le concept structurel du projet est le principe efficace et logique d'un noyau autour duquel se développent les volumes. Ils sont pensés pour les cages d'escaliers prolongées (contraintes et protection). La trame régulière des balcons existants se prête particulièrement à une structure en bois. Les poteaux sont en bois massif. Seuls les éléments longitudinaux sont en bois lamellé collé. Ceux-ci sont visibles dans chaque appartement et sont laqués blanc.

Concept énergétique et durabilité
Pour le projet, une stratégie concise et pragmatique est mise en place, privilégiant le bon sens pour une efficacité et une économie maximale. La surélévation est entièrement en bois indigène avec une trame régulière et des portes optimisées pour ce matériau. Une isolation périmétrique entoure les trois bâtiments afin de répondre aux exigences du label THPE demandé. Elle permet également la continuité de l'enveloppe thermique.

Dans les appartements existants, les seuls éléments en dalle béton existant au rez-de-chaussée sont maintenus. Une étude plus approfondie à ce sujet sera menée lors de la construction. Le carotage géologique est optimisé selon les orientations des façades afin de bénéficier d'un maximum de lumière naturelle et de gains solaires passifs. La production de chaleur est contrôlée par un raccordement à un chauffage à distance. Deux systèmes de chauffage sont mis en place. Le premier se raccorde aux radiateurs des appartements existants. Le second se connecte à la centralisation qui bénéficie d'un chauffage au sol. La sous-station qui est raccordée au chauffage à distance peut être aisément servie en sous-sol en lieu et place des caves à mazout actuelles.

Dans l'ensemble du projet, la gestion du renouvellement d'air se fait par un système à simple flux (gains hygrothermiques en façade et extraction dans les sanitaires) et par une ventilation mécanique qui traverse les typologies transversales jusqu'en toiture.

Concernant la protection solaire, le projet propose des stores à lamelles intégrées dans la façade. L'ensemble des lames des trois bâtiments est occupé de végétation. Un complexe de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques compose également l'entier des toits afin de respecter le label THPE. Cet outil de production d'énergie maximise le potentiel de réduire les charges pour les habitants et contribue pleinement dans la stratégie environnementale actuelle.

Des typologies polyvalentes
Les typologies de logements pour la surélévation contiennent les véritables données qui font respecter ainsi l'identité historique. Elles bénéficient toutes d'un noyau central qui permet à la fois de garantir un espace traversant entre cuisine et séjour et à la fois de fermer les pièces pour une circulation différente. Chaque appartement respecte les normes PMR.

Les pièces de vie, chambres, séjours et cuisine ont une taille confortablement standard, une belle hauteur sous plafond et sont reliées à la cuisine par une porte ouverte. Les pièces de vie, chambres, séjours et cuisine ont une taille confortablement standard, une belle hauteur sous plafond et sont reliées à la cuisine par une porte ouverte. Les pièces de vie, chambres, séjours et cuisine ont une taille confortablement standard, une belle hauteur sous plafond et sont reliées à la cuisine par une porte ouverte.

Réaménagement des garages extérieurs
Le projet maintient les garages existants situés sur la rue des Cédres. Il prévoit de les rénover et de les organiser par divers activités. Ces espaces sont destinés à la location avec une priorité pour les habitants du quartier. Une cuisine commune et des sanitaires sont mis à disposition du lieu. Cet ensemble renoue, participe à la vie du quartier et de valoriser le vivre ensemble.

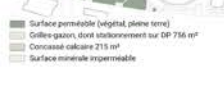
Valoriser les contraintes
Le projet respecte en tout point la convention Weathecote établie. L'ensemble des balcons du bâtiment A situés côté rue Charles Giron sont munis d'un dispositif technique à leur extrémité. Les panneaux solaires en toiture sont disposés en fonction des besoins de chaque bâtiment existant et leur inclinaison fait qu'ils ne sont pas visibles depuis la rue.

La structure des espaces publics et la logique d'implantation des équipements s'accorde avec la convention Weathecote. Les lieux de réunion se concentrent sur le sud de la façade rue Charles Giron. La rue de Méliani, étant le lieu du travail, le projet cherche de conserver son caractère piétonnier. Une question d'alignement des immeubles de la rue au parter. Dans cette progression on trouve notamment une disposition alignée des stationnements vélos. Formes bien vides dans les zones piétonnes.

Ainsi dans les zones tampons en vert, orange et bleu, notre projet met tout en œuvre pour empêcher les nuisances sonores, pas de zones de stationnement, de déchets, de bruits. Les espaces verts sont implantés à proximité des entrées des immeubles sont accessibles du côté de la façade, ce qui renforce la logique de leur végétalisation. Une évidence de nombreuses essences d'arbres cultivées à maturité.



Vue de l'air de l'école Charles Giron



Organisation des espaces publics

Le site est marqué par l'implantation des immeubles, écartant de façon claire et déterminée en parallèle de la voie et en travers de la pente, bien qu'ils se trouvent dans une modalité un peu plus décalée, propre à leur époque. En découle une dialectique affirmée entre un côté rue et un côté jardin pour chaque immeuble d'un côté d'alignement. Notre projet s'inscrit en continuité de cette dialectique en enrichissant d'un espace public transversal.

La façade côté rue, lieu de transit, à l'abri de la muraille des automobiles dénote la séquence d'entrée des immeubles. Côté jardin, les immeubles n'ont pas de façade, on propose donc de renforcer la caractère naturel de son face. Actuellement l'espace au sud de l'immeuble B (immeuble déjà) cette

Côté rue
Côté jardin

Surfaces

Eaux pluviales

Végétation

Stationnement

relative et urbaine flexible. On tendra à renforcer la présence végétale pour faire une contribution de biodiversité dans ce quartier somme toute très minéral. Ceci aura le bon effet de transformer, à l'air libre, les deux chaînes des toitures des immeubles.

La rue Charles Giron, reconquise à l'automobile, au prix d'une compensation d'arbres existants et pour un offre à un lieu de rencontre, d'échanges, d'activités, et d'usage de mobilier de rue et d'activités. Cette nouvelle place avec ces qualités complètera le maillage d'espaces publics du quartier tout en offrant une liaison MD apaisée entre le sud et le nord du site.

Tout ce qui a pu être conservé l'a été. Le défilé est souvent la solution la plus écologique. Ainsi, les bordures de la rue Charles Giron ont été conservées et créent l'espace de la chaussée qui a été renoué aux usages et déimpermeabilisées.

De plus, les stationnements en aval de la chaussée dans le pré-travaux de concours de 15%. Cela est possible grâce au dégrèvement d'un quart des surfaces imperméables.

menant à la rue des Cédres ou un léger courtil (voiro-croquis de crénelé) en positif du terrain pourront garder les eaux de surface vers une grille de rechange à l'angle des rues Cédres et Giron. Dans le cas contraire, l'écoulement de l'eau, comme il l'on avait coupé le tapis en deux et disposé une zone de stockage et d'infiltration entre les deux.

La topographie et l'implantation des immeubles font que l'on a implanté stationnements ces ouvrages au sud (à l'aval) de chaque bâtiment. Les décharges d'eau, collectées localement disposées en façade seront récoltées et guidées vers une légère dépression au pied des immeubles. Le trop-plein des zones de stockage et d'infiltration sera guidé vers le réseau. Pour l'immeuble C, on propose aussi de tirer parti de la topographie, du talweg existant, pour rallonger encore le parcours de l'eau en implantant un ruisseau de surface

de vie arboré et d'un belier façonné. L'éclairage public sera adapté au Charles Giron et sur la rue des Cédres pour ne pas que les grands mâles existants polluent de leur lumière cette zone. Pour le nord, on a constaté cette année que les charmes et charnières avaient une utilisation précoce et abondante ce qui témoigne de leur souffrance vis-à-vis de ce qui est désormais leur nouveau climat. Ces arbres, situés dans l'alignement de la rue ne pourraient offrir à un horizon nouveau. Nous proposons donc de les encadrer de nouvelles plantations, dans un alignement, le plus près possible de leur couronne. Ces nouvelles plantations auront le temps de grandir en attendant le dépassement éventuel de l'alignement actuel.

Les struts actuelles et herbacées dessinent à leur pied des délimitations des espaces au bord des immeubles. Des arbustes végétaux (en rougeâtre sur nos plans) désignent aussi des espaces d'entrée du trafic de la rue.

de vie arboré et d'un belier façonné. L'éclairage public sera adapté au Charles Giron et sur la rue des Cédres pour ne pas que les grands mâles existants polluent de leur lumière cette zone. Pour le nord, on a constaté cette année que les charmes et charnières avaient une utilisation précoce et abondante ce qui témoigne de leur souffrance vis-à-vis de ce qui est désormais leur nouveau climat. Ces arbres, situés dans l'alignement de la rue ne pourraient offrir à un horizon nouveau. Nous proposons donc de les encadrer de nouvelles plantations, dans un alignement, le plus près possible de leur couronne. Ces nouvelles plantations auront le temps de grandir en attendant le dépassement éventuel de l'alignement actuel.

Les struts actuelles et herbacées dessinent à leur pied des délimitations des espaces au bord des immeubles. Des arbustes végétaux (en rougeâtre sur nos plans) désignent aussi des espaces d'entrée du trafic de la rue.

de vie arboré et d'un belier façonné. L'éclairage public sera adapté au Charles Giron et sur la rue des Cédres pour ne pas que les grands mâles existants polluent de leur lumière cette zone. Pour le nord, on a constaté cette année que les charmes et charnières avaient une utilisation précoce et abondante ce qui témoigne de leur souffrance vis-à-vis de ce qui est désormais leur nouveau climat. Ces arbres, situés dans l'alignement de la rue ne pourraient offrir à un horizon nouveau. Nous proposons donc de les encadrer de nouvelles plantations, dans un alignement, le plus près possible de leur couronne. Ces nouvelles plantations auront le temps de grandir en attendant le dépassement éventuel de l'alignement actuel.

Les struts actuelles et herbacées dessinent à leur pied des délimitations des espaces au bord des immeubles. Des arbustes végétaux (en rougeâtre sur nos plans) désignent aussi des espaces d'entrée du trafic de la rue.

de vie arboré et d'un belier façonné. L'éclairage public sera adapté au Charles Giron et sur la rue des Cédres pour ne pas que les grands mâles existants polluent de leur lumière cette zone. Pour le nord, on a constaté cette année que les charmes et charnières avaient une utilisation précoce et abondante ce qui témoigne de leur souffrance vis-à-vis de ce qui est désormais leur nouveau climat. Ces arbres, situés dans l'alignement de la rue ne pourraient offrir à un horizon nouveau. Nous proposons donc de les encadrer de nouvelles plantations, dans un alignement, le plus près possible de leur couronne. Ces nouvelles plantations auront le temps de grandir en attendant le dépassement éventuel de l'alignement actuel.

Les struts actuelles et herbacées dessinent à leur pied des délimitations des espaces au bord des immeubles. Des arbustes végétaux (en rougeâtre sur nos plans) désignent aussi des espaces d'entrée du trafic de la rue.

de vie arboré et d'un belier façonné. L'éclairage public sera adapté au Charles Giron et sur la rue des Cédres pour ne pas que les grands mâles existants polluent de leur lumière cette zone. Pour le nord, on a constaté cette année que les charmes et charnières avaient une utilisation précoce et abondante ce qui témoigne de leur souffrance vis-à-vis de ce qui est désormais leur nouveau climat. Ces arbres, situés dans l'alignement de la rue ne pourraient offrir à un horizon nouveau. Nous proposons donc de les encadrer de nouvelles plantations, dans un alignement, le plus près possible de leur couronne. Ces nouvelles plantations auront le temps de grandir en attendant le dépassement éventuel de l'alignement actuel.

Projet 12

AN MIL

Architecte

Lopreno Architectes SA

Genève, Suisse

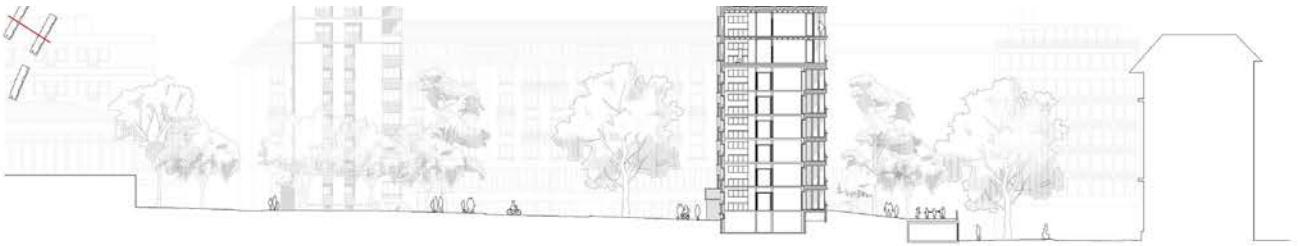
Abbé Pascale, Benitez Johana, Helmbacher Caroline, Laübli Ionaas, Lopreno Gaétan, Lopreno Massimo, Navailles Joséphine, Perillat Laura, Venkitachalamiyer Saumya, Vergères Danielle

Architecte paysagiste

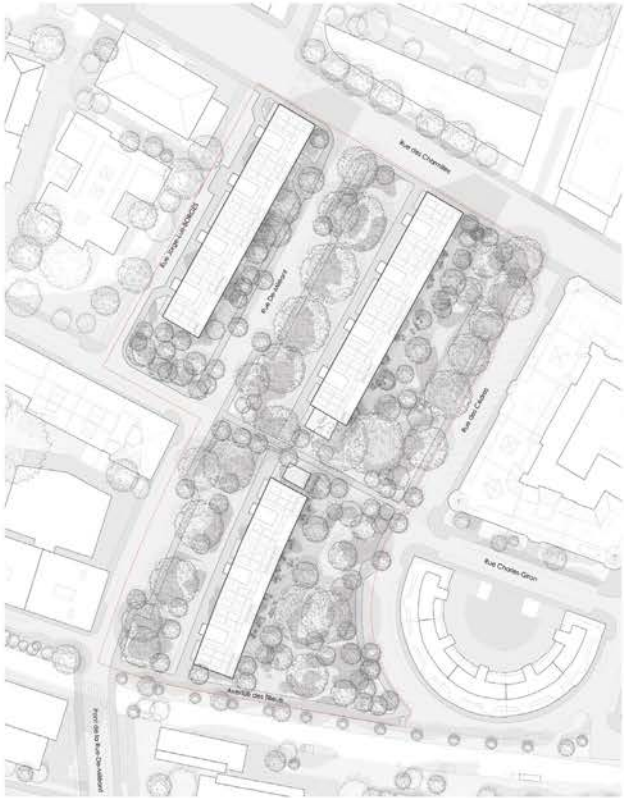
Cécile Albana Pisset architecte-paysagiste fsap

Lausanne, Suisse

Cécile-Albana Pisset



Coupe transversale, 1:200



Plan masse, 1:500



Perspective depuis la rue des Chamilles

1. Le projet architectural, l'économie du projet

Le projet de surélévation vise à valoriser deux étages sur les trois bâtiments existants. Ceci nécessite, au vu de la complexité et des moyens nécessaires à leur réalisation, représentatif également l'opportunité de rénover l'enveloppe des trois immeubles et d'apporter des balcons sur la façade orientale. Il s'agit d'unifier, d'une part la qualité spatiale des logements existants, et d'autre part le confort et les performances énergétiques des immeubles. La nouvelle enveloppe génère une modification importante des façades, qui toutes tendent à rappeler la morphologie existante et passée.

La surélévation, pensée de manière cohérente, a été faite avec l'expression des étages inférieurs et avec les nouvelles typologies mises en place, se singularise par une certaine légèreté par rapport au volume préexistant.

En outre, un aspect important du projet consiste à rendre les appartements ou rez-de-chaussée accessibles aux PMR. Ceci paraît très réaliste, étant que l'accessibilité des étages impose d'ores et déjà une importance dispo-

gnifiante. Les typologies simples et performantes des étages existants sont maintenus et prolongées aux étages de la surélévation. Dans les nouveaux appartements situés sur les pourtours, un coassement (niveau séjour/cuisine) permet également l'opportunité de rénover l'enveloppe des trois immeubles et d'apporter des balcons sur la façade orientale. Il s'agit d'unifier, d'une part la qualité spatiale des logements existants, et d'autre part le confort et les performances énergétiques des immeubles. La nouvelle enveloppe génère une modification importante des façades, qui toutes tendent à rappeler la morphologie existante et passée.

2. Les aménagements extérieurs

Côté parc, côté promenade : deux aménagements habités d'été. L'activation des espaces extérieurs, c'est l'acte de bâtir et rendre possible grâce aux rétro-chaussées traversantes dessinées par un réseau de cheminements. A l'ouest les over-courts (horizontaux) sont dotés de motifs fleuris et miroirs étagés pour, entre autres, balcons blancs proches des entrées et des stationnements pour vélos, des plantings.

Enfin la suppression du tronçon de la rue Charles Grandet sur les trois centures vertes des essences bois.

Ces opportunités donnent vie au nouveau Parc-Proximité qui permet de nombreuses fonctions : fonction sociale : avec une accessibilité plus facile qui impose de décaler, des sphères collectives de jeux, et des rencontres, se branchent sur un réseau de chemins et d'elles transversales pour ne former plus qu'une générale promenade, véritable continuum vert et public à quatre étages.

Ainsi au fil d'une déambulation le pédoncule longe la rue des Chamilles, de l'avenue des tilleuls à la rue des Chamilles, sans encombre, juste après le centre de recyclage, tout le long de la rue, il crée un groupe de sports agréables, aux bancs d'émotions, puis celui des vélos et tout en attendant qu'il des copines de jeux, enfin, après l'été aménagé, à l'ouest de vélos autoguidés, il l'assied d'un banc pour réchauffer les nouvelles du jour à l'ombre d'un filin vert maternel.

Fonction végétale et biodiversité : avec le domaine des arbres du houppier qui racines, qui grâce à la pleine terre et à la perméabilité des aménagements se déploie avec bonheur. (Inventaire réalisé en 2018 et 30 jours latentes ven-

facent la couverture arborée, la stratégie de plantation consiste à diversifier les essences, les ramurer vers les courtes versant progressivement nettoyés par des plantiers, les écorces patines par un fil d'arbres élagués plus résistants, aux chapeaux estivaux, les filins par ceux espacés au feuillage composé le scaphia et le filier d'Amérique pour une élimination contre légères... Pour les étages, en bulve et herbacées, différents niveaux se déplaçant selon la topographie et l'implantation. Dans les copines humaines, obtenues par une palette d'arbustes, et effilées d'accès tout un cortège frontaux typographe se naturalisent. Quant aux occasions aménageables de chemins nouveaux, ils permettent l'élaboration d'une mosaïque de mieux étagés. Enfin pour les brés et pelouses un entretien précoce est de mise.

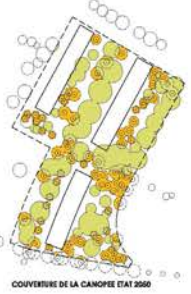
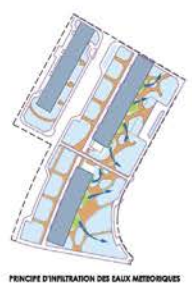
Rencontre des fonctions sociale et végétale : l'homme les qualifie et les rend utiles pour la transition écologique. Ce projet de densification et restauration énergétique des logements s'accorde particulièrement bien avec son aménagement direct, sans impacter beaucoup les lieux, ces divers aménagements, l'éclairage, la végétation, la biodiversité, l'accès, le bruit et l'isolation des murs. Equipements comm-

nicils... permettent par leur modèle d'imaginer concrètement le nouveau et naturel sur le long terme.

3. Les bâtiments

Les rez-de-chaussée sont rendus traversants. Des cheminements sont aménagés depuis le parc pour les bâtiments 2, 3 et 4, ils permettent l'accès de l'habitat. Depuis la promenade, des escaliers et une plateforme électrique (PE, AI) donnent l'accès au bâtiment. L'intervention sur les rez-de-chaussée consiste à transformer une pièce par pièce d'immeuble, qui devient hall d'entrée. L'accès PMR permet de générer une transparence des rez-de-chaussée traversants. Ces nouvelles entrées accueillent les boîtes aux lettres des nouveaux logements et un local à poussettes, elles sont équipées d'un petit banc permettant l'accès, la poussette, la rencontre...

Les anciennes rampes d'accès au sous-sol sont reconstruites/renouvelées, afin de servir d'accès ou garages à vélos.



Répartition de diversification des essences en voirie et parcs		
Données de diversification des essences		
minimum 20% à la voirie totale, maximum 30% à la voirie publique.		
Opéra	Autres essences	Autres espèces, habitats
Autres	1. C. Chêne vert	2. C. Chêne érable
Autres	3. C. Hêtre	4. C. Hêtre épicé
Autres	5. C. Hêtre commun	6. C. Hêtre commun
Autres	7. C. Hêtre commun	8. C. Hêtre commun
Autres	9. C. Hêtre commun	10. C. Hêtre commun
Autres	11. C. Hêtre commun	12. C. Hêtre commun
Autres	13. C. Hêtre commun	14. C. Hêtre commun
Autres	15. C. Hêtre commun	16. C. Hêtre commun
Autres	17. C. Hêtre commun	18. C. Hêtre commun
Autres	19. C. Hêtre commun	20. C. Hêtre commun
Autres	21. C. Hêtre commun	22. C. Hêtre commun
Autres	23. C. Hêtre commun	24. C. Hêtre commun
Autres	25. C. Hêtre commun	26. C. Hêtre commun
Autres	27. C. Hêtre commun	28. C. Hêtre commun
Autres	29. C. Hêtre commun	30. C. Hêtre commun
Autres	31. C. Hêtre commun	32. C. Hêtre commun
Autres	33. C. Hêtre commun	34. C. Hêtre commun
Autres	35. C. Hêtre commun	36. C. Hêtre commun
Autres	37. C. Hêtre commun	38. C. Hêtre commun
Autres	39. C. Hêtre commun	40. C. Hêtre commun
Autres	41. C. Hêtre commun	42. C. Hêtre commun
Autres	43. C. Hêtre commun	44. C. Hêtre commun
Autres	45. C. Hêtre commun	46. C. Hêtre commun
Autres	47. C. Hêtre commun	48. C. Hêtre commun
Autres	49. C. Hêtre commun	50. C. Hêtre commun
Autres	51. C. Hêtre commun	52. C. Hêtre commun
Autres	53. C. Hêtre commun	54. C. Hêtre commun
Autres	55. C. Hêtre commun	56. C. Hêtre commun
Autres	57. C. Hêtre commun	58. C. Hêtre commun
Autres	59. C. Hêtre commun	60. C. Hêtre commun
Autres	61. C. Hêtre commun	62. C. Hêtre commun
Autres	63. C. Hêtre commun	64. C. Hêtre commun
Autres	65. C. Hêtre commun	66. C. Hêtre commun
Autres	67. C. Hêtre commun	68. C. Hêtre commun
Autres	69. C. Hêtre commun	70. C. Hêtre commun
Autres	71. C. Hêtre commun	72. C. Hêtre commun
Autres	73. C. Hêtre commun	74. C. Hêtre commun
Autres	75. C. Hêtre commun	76. C. Hêtre commun
Autres	77. C. Hêtre commun	78. C. Hêtre commun
Autres	79. C. Hêtre commun	80. C. Hêtre commun
Autres	81. C. Hêtre commun	82. C. Hêtre commun
Autres	83. C. Hêtre commun	84. C. Hêtre commun
Autres	85. C. Hêtre commun	86. C. Hêtre commun
Autres	87. C. Hêtre commun	88. C. Hêtre commun
Autres	89. C. Hêtre commun	90. C. Hêtre commun
Autres	91. C. Hêtre commun	92. C. Hêtre commun
Autres	93. C. Hêtre commun	94. C. Hêtre commun
Autres	95. C. Hêtre commun	96. C. Hêtre commun
Autres	97. C. Hêtre commun	98. C. Hêtre commun
Autres	99. C. Hêtre commun	100. C. Hêtre commun

Projet 13
LOGGIAS

Architecte
Estar
Genève, Suisse

Architecte paysagiste
Estar
Genève, Suisse

Projet 14
À POINT NOMMÉ

Architecte

DVK ARCHITECTES Sarl

Genève, Suisse

Cora Gardel, Ali Hosseini, Daniel Rouge, Raphael Secret, Giuseppe Maio, Franck Duccoterd

Architecte paysagiste

Les Ateliers Lacroix, Architecture du paysage Sarl

Corsier, Suisse

Béatrice Berger, Marie-Amélie Janin, Joan Perritaz, Loana Bays, Romain Le Quec



Plan masse - 1:500

« À point nommé »

Compte tenu de votre situation, nous vous proposons d'acquiescer à la demande de la Commission d'Urbanisme, en ce qui concerne pour le moins le plan de l'annexe 1000, pour l'ensemble de la parcelle. Cette décision est soumise à la condition que vous nous fournissiez, avant le 15/09/2018, un plan de l'annexe 1000, qui sera soumis à la Commission d'Urbanisme. La Commission de la Formation, dans sa séance du 14/09/2018, a décidé de recommander la demande de la Commission d'Urbanisme, sous réserve que vous nous fournissiez, avant le 15/09/2018, un plan de l'annexe 1000, qui sera soumis à la Commission d'Urbanisme. La Commission de la Formation, dans sa séance du 14/09/2018, a décidé de recommander la demande de la Commission d'Urbanisme, sous réserve que vous nous fournissiez, avant le 15/09/2018, un plan de l'annexe 1000, qui sera soumis à la Commission d'Urbanisme.

qualité architecturale et environnementale
faisabilité opérationnelle

projet

- Maîtrise de l'ouvrage
- Maîtrise de la construction
- Maîtrise de l'opération
- Maîtrise de l'entretien
- Maîtrise de la gestion

équipe pluridisciplinaire

architecte paysagiste

DP 18837

Fédération DT et Convention Weacher

qualité espaces collectifs extérieurs

faisabilité économique

concept énergétique



Concours Miléant-Borges

structure

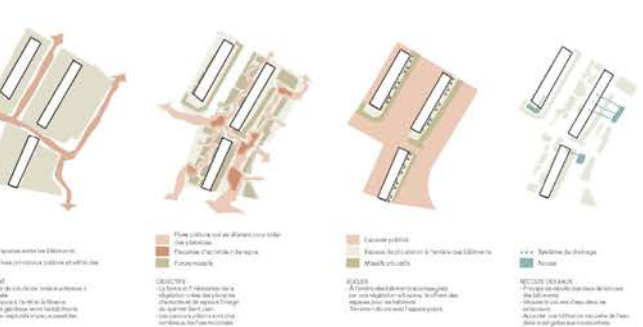
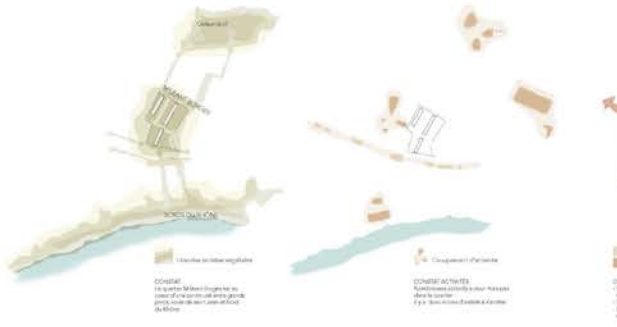
concept énergétique

matériaux

- Structure béton armé
- Structure métallique
- Structure bois
- Structure mixte

matériaux

- Structure béton armé
- Structure métallique
- Structure bois
- Structure mixte



Projet 15
ARBORETUM

Architecte
PEZ ARQUITECTOS SLP
Madrid, Espagne
Vincenzo Riccio

Architecte paysagiste
LAURA JESCHKE, paysagiste
Madrid, Espagne

Projet 16
PICUS

Architecte

ARCHITRAM architecture et urbanisme SA

Renens, Suisse

Dominik Buxtorf, Clarisse Estang, Jean-David Chevallaz, Anaïs Condat, Liem Nguyen, Mélissa Heuschkel,
Noémie Gavillet

Architecte paysagiste

Verzone Woods Architectes Sàrl

Vevey, Suisse

Craig Verzone, Julia Magnin, Diego Bermudez, Alexia Vonlanthen, Celia Pépin, Claudia Alavedra



Plan de masse
Ech. 1/500



Perspective extérieure
Rue Charles GRON

Le projet s'impose au cœur du quartier St-Jean à Darnétal, à proximité des voies couvertes CCF, au sein d'un écosystème de verdure. La rénovation des bâtiments permet la remise en question de l'occupation des espaces verts existants. Le projet propose une ouverture complète du site sur le quartier en réalisant deux échelles de projet : un à l'échelle de la rue et un à l'échelle des bâtiments.

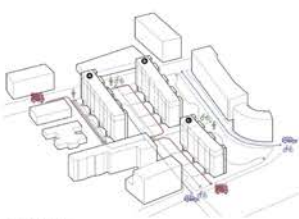
La rue Charles Gron est entièrement réqualifiée et rendue aux espaces paysagers et à la mobilité douce. La nouvelle ancrage assure un entente de tous les programmes favorisant la rencontre de toutes les générations du quartier. Le caractère minéral est privilégié pour permettre le sentiment d'appartenance à la rue tout en créant une transition vers les espaces végétalisés.

L'ensemble du parc et des arbres matures est conservé dans une perspective de véritable lot de hâleux en plein cœur de ville. Des jardins potagers, espaces barbacues, terrains de pétanque etc... viennent s'insérer sous les couronnes des arbres au sein d'une prairie maigre. Des haies taillées situées au droit des balcons permettent une mise à distance et l'habrivation du public vers le privé. Le rapport au sol des bâtiments est également modifié par l'ajout d'escaliers extérieurs métalliques. De cette façon, les habitants du rez peuvent accéder directement au niveau du parc.

Les balcons superposés les uns sur les autres s'inscrivent dans la continuité de l'aspect paysager. Réelle valeur ajoutée au projet, ces nouvelles prolongations extérieures

éminent le bâtiment vers le ciel. Le couleur verte utilisée fait écho aux couleurs du quartier, très utilisée dans les années 1960 - 1970. L'arrondi des balcons évoque l'architecture rétro de ces années, associée par la mise en place d'un nouveau privatif à l'espace du balcon au gré des envies.

La surélévation se démarque ainsi, par sa couleur, du reste de la rénovation du bâtiment, mais fait écho à son caractère propre et à son architecture rétro. Le nouveau projet s'insère ainsi au cœur du quartier en respectant les caractéristiques existantes et le contexte environnemental tout en créant une nouvelle identité au bâtiment, un nouveau repère à l'échelle du quartier.



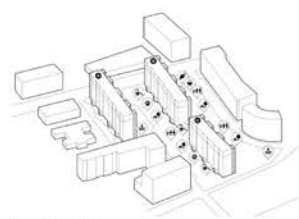
Flux et circulation



Concepts paysagers et perméabilité des sols

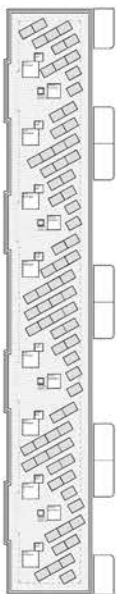


Biodiversité

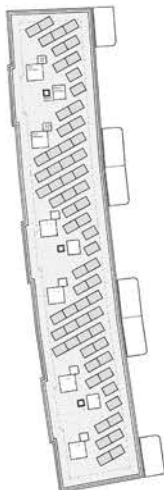


Usages et programmes

Concepts aménagements extérieurs
Scénarios de principe



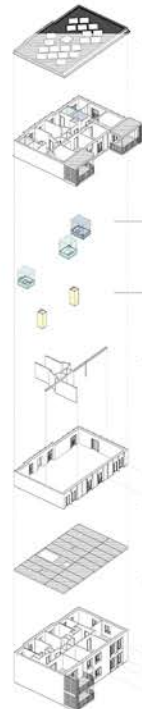
Bâtiment A & B



Bâtiment C

Plan de toitures
Ech. 1/200

Concept architectural
Assemblages des éléments



Toiture végétalisée et biodiversité
Les parcs photovoltaïques en toiture sont orientés au sud. Cette disposition, à l'instar d'une disposition au vent, permet l'apport de biodiversité en toiture par l'implantation de la végétation tout en maintenant l'aspect technique.

Typologies

Les typologies s'articulent autour des gammes techniques existantes. Les plans de plan sont personnalisés pour le confort des habitants. Les structures s'inscrivent dans la continuité des existants, comme dans les logements existants de ce quartier, comme dans les plans de plan.

Sanitaires préfabriqués

Le projet bénéficie de seulement 2 types de salle de bain préfabriqués en projet. Les salles de bain sont personnalisées en fonction des besoins et de l'usage de la mise en œuvre plus rapide et une économie de coût sur ce poste.

Gares conservées

Les gammes techniques existantes sont conservées dans les accotements de la ventilation. Les typologies conservent les pièces humides (cuisine, salle de bain) dans des gammes dans un bloc d'habitation technique.

Structure porteuse

La structure des cages d'escaliers et ascenseurs est conservée dans la ventilation pour assurer le confort. Les autres éléments structurels (cage à escaliers) sont permis en mur plein BLC. La structure reste une construction supérieure aux étages existants, tout en intégrant la charge sur les fonctions existantes.

Balcons

Les balcons situés sur les façades sud-est sont en structure métallique et technique BLC. Leur structure est autoportante, faite ponctuellement à la façon. Les balcons sont personnalisés en fonction des besoins et de l'usage de la mise en œuvre plus rapide et une économie de coût sur ce poste.

Façades

Les façades sont prévues en ossature bois avec triple vitrage et isolation thermique aux joints. Les modules de façade sont des panneaux techniques de 100cm, sans joints, dans un mur d'une porte-fenêtre toute hauteur.

Date

La surélévation est prévue en dalle bois BLC avec un sens de portée latéral. Les dalles reposent sur les façades et la structure minérale de la ventilation. L'ensemble des panneaux et matériaux en dalle sont réalisés en usine avant l'arrivée sur chantier.

Existant rénové

La rénovation de la partie existante est réalisée avec un complément d'isolation et une finition chape. Les façades sont remplacées par des modules de façade rénovés en menuiserie pour une rénovation plus rapide et plus économique. Les aménagements de façades sont réalisés en usine avant l'arrivée sur chantier.

Projet 17
TROIS FOIS DEUX

Architecte

Studio Cuénod + Nemeč

Genève, Suisse

Nicolas Cuénod, Léonore Nemeč, Marius Slawik

Architecte paysagiste

MG associés Sàrl architectes paysagistes

Vuissens, Suisse

Pablo Gabbay



TROIS FOIS DEUX

Situation urbaine

Les trois immeubles jouissent d'une situation privilégiée au centre d'Osmoy. Situés dans la ville dense, au milieu d'un tissu de verdure, ils redonnent des conditions agréables pour le quartier. Ce groupe d'immeubles de logements et son parc sont à préserver et valoriser non seulement pour ses habitants et massivement pour la population du quartier. Dans un contexte d'urgence climatique, l'arborisation et la végétalisation sont primordiales pour assurer une qualité de vie durable dans les centres villes. Par ailleurs, le typologie urbaine de ces trois blocs longitudinaux, contrastant avec les blocs de la ville de 19e siècle adjacente, permet l'articulation du quartier de St-Jean à celui des Charmilles et offre la possibilité de relier les quartiers de la Servotte à la promenade de St-Jean. Les nouveaux aménagements extérieurs associent des dimensions écologiques, d'usage et des contraintes de l'espace public proposé dans, dans le respect de l'existant, une requalification des espaces de la rue Miletant (démontabilité des sols, aménagement spatiale, renforcement de la biodiversité) et une diversification

végétale du pare de la rue des Cèdres avec une offre d'usages variés.

Architecture

L'intervention architecturale, quant à elle, propose une lecture de l'ensemble comme entité, intégrant les deux étages de la surélévation dans une continuité architecturale et dans le respect de l'existant. L'élévation et la surélévation recherche une harmonie dans les proportions des bâtiments, un équilibre dans les façades et une intégration urbaine. La façade existante en briques ne reçoit pas de qualités particulières, il est proposé de répondre aux exigences énergétiques par une isolation extérieure. Ce choix renforce le caractère homogène de la façade, tout en garantissant des standards énergétiques élevés. Néanmoins, l'articulation entre l'ancien et le nouveau est gérée par l'ajout d'une corniche continue sur 7 étages, sur laquelle s'ouvrent des fenêtres de dimensions généreuses. La composition des façades s'inspire d'un ordonnancement classique constitué d'un socle, d'une partie centrale et d'un couronnement.

très présent dans le quartier, dans des immeubles de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Les balcons ajoutés côté sud s'intègrent dans le rythme existant de la façade offrant à chaque appartement une surface extérieure en continuité du salon. Les façades nord sont structurées par les cages d'escaliers exprimées en façade par un léger relief. Cette opération a permis d'élargir les passées à 1,20 m et de répondre ainsi aux normes incendies.

Mise en œuvre

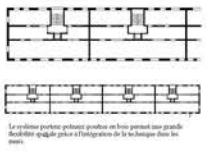
L'opération est sensible à la durabilité du bâtiment et à son impact carbone : une intervention minimale est prévue sur la substance existante, la nouvelle structure est majoritairement construite en bois, les gains des bâtiments sont organisés de façon à permettre une flexibilité d'usage et une cohérence technique pour l'ensemble du bâtiment. Les éléments de façade démolis seront réutilisés dans les aménagements extérieurs, enfin une gestion des eaux de pluie par infiltrations permettra un maillage entretenu de patrimoine paysager.



Le Parc de la rue des Cèdres est mis à disposition des habitants pour un usage quotidien et agit comme filtre entre la rue et les habitations. Il est abîmément arboré pour renforcer une biodiversité en faune et flore locales et encourager son utilisation dans le respect du voisinage.

Un système porteur simple et pragmatique

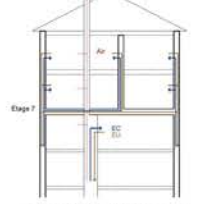
La nouvelle structure s'appuie sur le système porteur existant. L'ossature est constituée de poteaux-poutres en bois et d'une dalle hybride bois-béton revêtue. Les deux axes centraux longitudinaux reposent sur la structure des cages d'escalier et des ascenseurs alors que les porteurs en façade se situent dans l'axe de la façade porteur principale. Ce système permet d'intégrer des gains dans les murs intérieurs et périphériques, assurant un programme technique sans polluer l'espace habitable. Dans chaque appartement, un hall central dessert les différents pièces orientées au nord et au sud. Ce système structuré permet une grande diversité dans l'agencement des différents types d'appartements et une flexibilité dans l'usage des pièces elles-mêmes qui peuvent s'adapter à l'évolution des modes de vie.



Le système porteur principal repose en bois pour une grande facilité d'ajout grâce à l'intégration de la structure dans le bois.

Une requalification énergétique durable et une organisation technique efficace

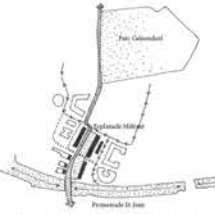
Le bâtiment, doté à l'extérieur, répond aux standards THPE grâce à une isolation périphérique ventilée. Ce choix constructif favorise un meilleur entretien de la façade à long terme, plus rentable économiquement et vertueux écologiquement. Par ailleurs, la toiture froide en pente accueillie, comme c'est le cas actuellement, une partie de la technique. La dalle de transition entre les étages six et sept permet le transit des conduits aux gaines disposées dans l'épaisseur de la façade. Ainsi, les gaines intérieures servent à la ventilation et connectent les étages à la toiture, alors que les gaines en façade sont destinées à la gestion des eaux propres et usées. De cette manière, les surfaces des appartements existants ne sont pas réduites. Ces derniers restent alimentés indépendamment de la surélévation, apportant une flexibilité dans la temporalité de leurs éventuelles futures rénovations.



Les gaines sont dotées dans la dalle de 7 étages, permettant une multiplicité technique entre toiture et à nouveau.

Une relation aux quartiers limitrophes renforcée

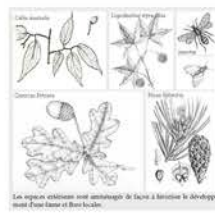
La proposition des aménagements extérieurs se base sur l'interprétation des qualités existantes, assumant un avant et un arrière. Les espaces situés sur la route de Miletant redonnent un aspect urbain, facilitent le passage des usagers entre la promenade de St-Jean et la Servotte. Le tracé de mobilité protégée, à présent doté d'une esplanade ombragée, se voit renforcée. Les surfaces sont démontabilisées et unifiées grâce à un tapis de graviers émaillés qui varie entre des zones végétalisées et minérales. Ces dernières permettent un accès confortable aux entrées d'immeubles alors que les îlots de plantations soulignent la biodiversité. Le parc, donné sur la rue des Cèdres, est valorisé par l'aménagement de chemins perméables et de nouvelles plantations accueillant la faune et la flore locales. Le patrimoine arboré et les nouvelles plantations participent à la gestion de la privacité entre logements et espace collectif. Les habitants s'beneficient d'une nouvelle relation au paysage depuis et devant chez eux. Le tronçon de la rue Charles-Giron sera transformé en espace public avec l'aménagement d'un square et l'agrandissement des surfaces plantées. Le passage de véhicules reste possible en cas de besoin.



Le maillage de mobilité protégée est renforcé grâce à l'aménagement d'une esplanade ombragée le long de la rue Miletant. Cette dernière permet d'accroître les contacts biologiques.

Des aménagements pour le vivant

Les nouvelles plantations visent à compléter et enrichir l'existant avec une variété d'essences adaptées au réchauffement climatique et favorables à la biodiversité. La gestion des ressources en eau sera traitée par infiltration des eaux de pluie en pleine terre, combinée à l'aménagement de zones humides pour la rétention d'eau. Ces dernières, profitant de la topographie, se situent le long de la rue des Cèdres. L'intensification des plantations pérennes offrira un véritable îlot de fraîcheur et renforcera les communautés biologiques à l'échelle régionale.



Les espèces sélectionnées sont adaptées à l'écologie à l'échelle régionale. Elles favorisent le développement d'une faune et d'une flore locales.

Un jardin cultivé : soin et engagement pour un environnement durable

Un potager collectif pourra s'étendre sur la toiture des garages, mettant cette surface inutilisée au profit de la collectivité. Situé solitairement en hauteur, à distance de la voirie publique, le potager bénéficiera d'un ensoleillement toute l'année. Des bacs de terre seront adaptés à toutes les générations pour cultiver leur jardin de manière confortable. Cet espace circonscrit s'intègre aisément dans le parc et se connecte aux espaces communs intérieurs, aménagés dans les garages réaffectés. Des plantations d'arbustes en hauteur de ce lieu collectif protégeront visuellement les logements adjacents.



Le potager collectif situé sur un bâtiment des garages réaffectés en un espace commun partagé à la rue du quartier et à la hauteur de la rue des Cèdres.

Espaces partagés : une extension de la domesticité

Les anciens garages, transformés pour la collectivité, mettent à disposition de nouveaux espaces appropriables par toutes et tous. Les habitants y bénéficieront d'une grande pièce équipée d'une cuisine, véritable lieu de rencontre. Dotée de dimensions généreuses, elle pourra accueillir, en été comme en hiver, des réunions de voisins et des repas partagés et toutes sortes d'activités. La proximité du potager est un atout qui stimulera les échanges. Parallèlement, des ateliers (bricolage, réparation vélos...) pourront être aménagés selon les attentes des habitants et, après leur consultation.



Les nouveaux espaces collectifs offrent aux habitants et aux espaces d'activités complémentaires en relation directe avec le jardin et le potager. Le lieu dispose d'une cuisine partagée à l'usage de tous et de l'entretien pour un espace commun entre voisins.

Un chantier sur un temps court

Les surélévations, constructions de bois, bénéficient des qualités du matériau, seront facile à mettre en œuvre. Le bois, ressource verteuse écologiquement, permettra une construction durable, dans le souci de l'environnement. Le système constructif des surélévations sera en grande partie préfabriqué en atelier, permettant une pose rapide in situ, réduisant ainsi la durée de nuisances dans les logements existants.



Façade Est, 1:200



Façade Sud, 1:200



Façade Nord, 1:200

FONDEUR IMMOBILIER
MILÉANT-MÉLIANT-BORGES
COORDINATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

TROIS FOIS DEUX

Projet 18

TILIA

Architecte

Adrien Grometto architecte

Genève, Suisse

Christophe Alhanko, Loris Guillard, Adrien Grometto, Mikaël Sachs, Raül Hansra Sartorius

Architecte bureau partenaire

Associati sàrl

Carouge, Suisse

Architecte paysagiste

Samuel Badoux Architecte Paysagiste

Lausanne, Suisse



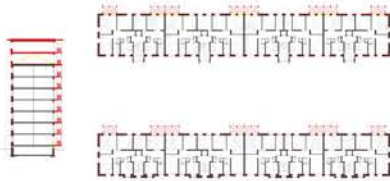
Plan - Plan de situation - 1/500

Construction

Au vu du système porteur actuel des trois bâtiments, le choix constructif a été porté vers l'utilisation d'une dalle béton massive qui repose sur les murs porteurs bois de 20cm d'épaisseur, deux axes alignés aux murs porteurs en respectant les exigences des étages inférieurs. Ce choix permet à la dalle bois de porter à la manière d'une dalle béton, et de répartir les charges entre les différents murs porteurs et la façade bois amarrée sur le réseau de circulation coupe feu en mezzanine.

Rénovation énergétique

Une partie de la consommation énergétique est assurée par les panneaux solaires et photovoltaïques en toiture. Le standard TRPE est assuré par l'isolation et la résolution des ponts thermiques existants. La mise en œuvre et le désamorcement de chantier se font sans modification majeure à la charge des locataires pendant le chantier de rénové.



Plan et coupe - Plan de chausserie et étages types - Composé, déposé et séparé



Image - Vue sur le parc

Le contexte de Saint-Jean et des Chamilles

Le projet Tilia - il s'agit de la mise en place de bâtiments verticaux respectant les proportions des éléments de façade existants - prend parti pour le respect de la forte identité historique et architecturale du quartier de Saint-Jean ainsi que de l'expression architecturale des trois bâtiments existants. Les principes architecturaux alloués au quartier démontrent la prépondérance morphologique et typologique des bâtiments verticaux et des bois-ventures. Les photographies historiques démontrent également la qualité architecturale encore visible aujourd'hui des compositions verticales des trois bâtiments existants à travers sa modulation de façade qui alterne entre des saillies en balcon et des surfaces planes en retrait. Le projet Tilia propose une optimisation de la qualité architecturale des trois bâtiments existants en réajustant les proportions de la façade existante et en intégrant également les modifications architecturales effectuées côté nord. La surélévation affirme en ce sens les saillies verticales dans la morphologie générale du bloc.

Croissance

Les deux étages de surélévation légère en construction bois du projet Tilia - ajoutés à la toiture d'un ancien bâtiment - ont un caractère architectural distinctif. La surélévation se veut comme une continuité légère et naturelle du bâti existant, ainsi de manière cohérente à la fois, la ligne de la croissance est portée dans le projet Tilia. Les saillies sobres des volumes existants qui caractérisent l'identité architecturale des trois bâtiments sont maintenues et dimensionnées systématiquement pour les étages de surélévation. En effet, la seule différence d'épaisseur de la façade de la construction bois par rapport à la façade maçonnée produit une saillie de 5cm à chaque étage caractérisant l'expression du bâtiment qui s'en distingue.



Genève, photo aérienne en 1953



Genève, quartier de Saint-Jean en 1965 - Photo de Gertrude Tepper

Payage

Dans le nouveau parti trois axes se distinguent le long de la nouvelle promenade du parc. La promenade avec les fontaines, aménagements et le réseau de piétons et promeneurs font des immeubles Miléant-Borges une continuité dans le quartier des Chamilles. Le projet vise à les placer dans un axe urbain bois et vertigineux l'entourant de St-Jean. Le projet vise à les placer dans un programme d'espaces publics (allées de jeux, places, terrasses, mobilier urbain, etc.), comme le quartier de Saint-Jean avec le rue des Chamilles ainsi que les bords de l'Arve. Gros et des Chamilles avec le rue des Cadrans.

Le rue Des-Miléant est un axe urbain relativement important et ses bords sont maintenus. Le traitement de la limite du parc avec la rue des Cadrans vise à être proposé une suppression du trottoir, faisant ainsi de l'approfondissement du parc un geste plus dynamique sur les bords de l'Arve. Au sud, le parc est prolongé jusqu'à l'espace public de Saint-Jean par un chemin d'habitation dans la rue. L'entrée du parc est marquée par une place de quartier.

Les résidents bénéficient d'un axe secondaire de circulation ponctuel par des fontaines à vif. La totalité des surfaces boisées sont semi-perméables tout en différenciant les surfaces végétales par leur matériau. Un revêtement en bois est proposé autour du parc et plus particulièrement sur les bords de l'Arve afin que le programme de parc soit un geste plus dynamique sur les bords de l'Arve. Les surfaces boisées sont revêtues par un revêtement différent permettant l'installation de pelouses sans que des zones tropes soient au point à la limite.

Le programme a été mis en œuvre et activé par le programme de parc qui s'articule dans le réseau des allées existantes. La troncure de route s'oppose à la continuité du parc et permet la forme d'un espace de jeu et de loisir - est marquée par de nouvelles plantations d'arbres matures (Fagus, Acer, Tilia). Une trentaine d'arbres matures permet de rythmer le parc et de le découvrir pièce à pièce par des chemins marqués les différents espaces.

Garage

L'implémentation technique et le garage qui fait partie de l'histoire et de l'identité du quartier est réinterprété dans la proposition pour la réalisation des garages au nord-est de la parcelle. Cinq boxes deviennent des garages et des ateliers communitaires de réparation de véhicules (garage 13 sur garage) et 3 boxes sont transformés en local associatif. La hauteur du deux étages devient une hauteur d'un étage plein d'un aire permettant d'ajouter latéralement les deux espaces adjacents. Pas complètement une suite mais permettant un bâtiment, les anciens garages deviennent un garage à bâtiment - sans toit - situé d'un certain caractère à la manière des ruelles du quartier d'Emmenthal.

Qualité typologique des logements

Les appartements sont placés dans la morphologie des bâtiments existants et conçus autour d'un grand espace de vie respectant les exigences des bâtiments existants et conçus autour d'un grand espace de vie respectant les exigences des bâtiments existants. Cette solution permet d'être un espace d'une grande dimension pour des appartements relativement compacts et de mettre en lien quand même la cuisine avec les nouveaux habitats. Elle permet également de proposer une alternative à l'organisation existante - tout des typologies existantes. Comme une sorte de « labo » - un espace transitionnel, profilé de la situation en traitant des appartements de la typologie existante avec sur le plan et de la place au sud. Dans la proposition de l'espace à travers le balcon devant la troisième pièce à vivre.

La chambre côté sud adjoigne à l'espace vitraux à manger possède une seconde porte permettant une double circulation à travers l'appartement. Cela permet une grande flexibilité dans l'usage et une grande adaptabilité aux différents locataires. Cette chambre peut être utilisée comme une extension de l'espace à vivre existant et y installant un bureau par exemple ou peut être utilisée simplement comme une chambre à coucher.

Adaptabilité

La typologie claire et stable des espaces de jour et de nuit permet une bonne adaptabilité aux modes de vie des différents locataires. La généralité de l'espace ouvert permet des usages et un aménagement varié en garantissant une qualité spatiale et d'aménagement. La chambre côté sud dispose d'une deuxième porte le long du séjour peut accueillir plusieurs fonctions comme un petit bureau, une bibliothèque ou un atelier à manger. La cuisine, elle-même ouverte, peut être utilisée comme une extension de l'espace de vie.

Economie et rationalité du projet

Réaliser une maîtrise des coûts de base sur une superposition soignée des ponts verticaux du bâtiment existant. Les ponts en façade et les murs de refends principaux, particulièrement au niveau supérieur les appartements sont repris à l'identique. Les logements s'organisent autour des murs de refends, intermédiaires positionnés orthogonalement. L'ajout de l'élément qui permet de réduire et maîtriser la portée des dalles bois.

Une grande rationalité est également proposée pour le typologie des logements. Tous les logements s'organisent autour du même espace travaillé respectant les différents espaces de vie Cuisine, salle à manger (bureau, bureau). L'organisation des volumes de travail est dimensionnée pour que la solution diffère le nombre de place.

La surélévation des bâtiments A et B sont strictement identiques et les deux niveaux de surélévation se respectent. Le projet Tilia génère une maison des coûts par la répétition de son schéma typologique d'espaces de travail, garantissant une qualité de vie équivalente pour tous les appartements avec une grande rationalité et efficacité constructive.

Grâce au regroupement des cuisines et des salles de bain les gains techniques sont mutualisés et se respectent parfaitement aux gains techniques du bâtiment existant.

Les balcons verticaux proposés dans le projet Tilia reflètent une volonté d'intégration dans l'ensemble du quartier ainsi qu'un maintien de l'expression architecturale des trois bâtiments existants en leur et au bord de la modernité existante. Elle permet également une grande économie de mise en œuvre par rapport à un balcon fixe sur la totalité de la façade. Seuls les fenêtres des espaces de séjour du rez-de-chaussée seront modifiés pour permettre l'accès aux nouveaux balcons et assurer une ventilation naturelle sans ventilation.

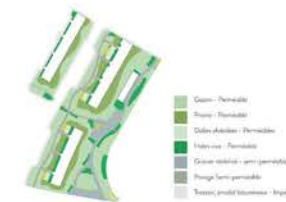


Schéma - Type de surfaces



Schéma - Arborisation

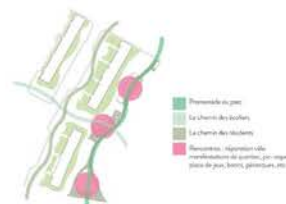


Schéma - Chemins et places

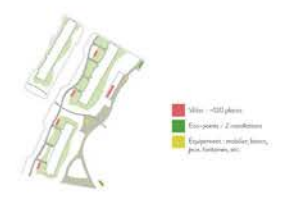


Schéma - Infrastructures



Photo de chantier - Travaux de Miléant et Borges

Projet 19
TERRACOTTA

Architecte

F. Baud & T. Früh SA - Atelier d'architecture

Genève, Suisse

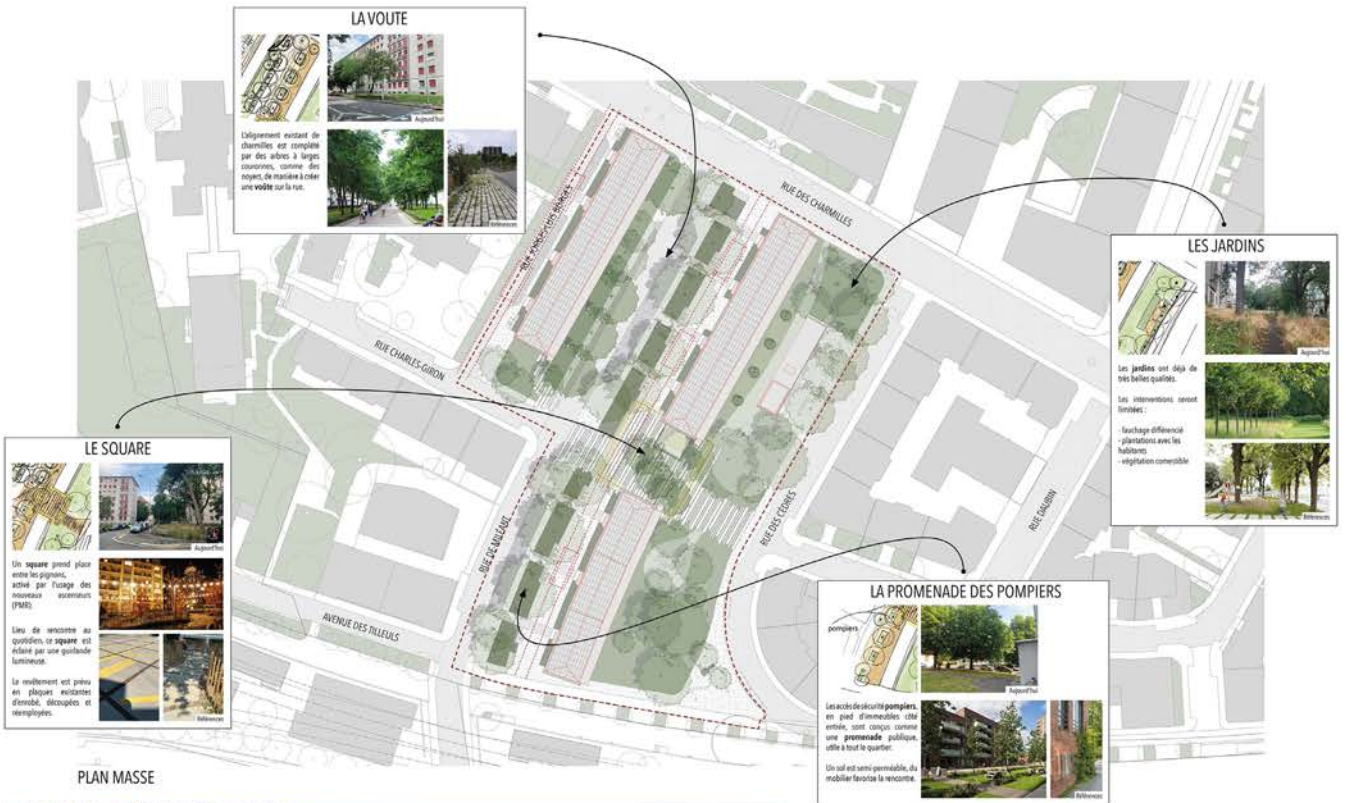
François Baud, Thomas Früh, Claire Vivarès

Architecte paysagiste

pleine terre - paysage et communication sarl

Genève, Suisse

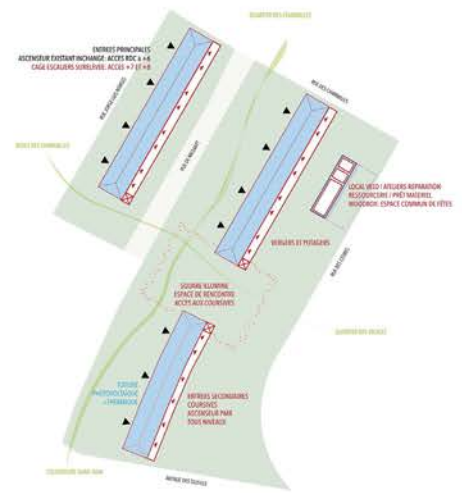
Valérie Hoffmeyer, Adrien Erny, Robin Ossent, Guigliana Gasparian



PLAN MASSE



PERSPECTIVE DEPUIS LA RUE DES CEDRES



PLAN SCHEMATIQUE

PLANTES GRIMPANTES

Le long des soutèbles couverts, grimpent sur des câbles et à un rythme espacé de 7 m différentes plantes, massives en pleine terre, dont les cycles de floraison varient au cours de l'année.

Les usagers pourront ainsi bénéficier au fil des saisons de feuillages, d'ombages, senteurs et couleurs variées.

REEMPLOI - MATÉRIALITÉ

Les tuiles existantes en terre cuite (Chartraine) sont issues de la fabrique bilboise Passavent bilain. Elles seront démontées, nettoyées, et réemployées en bardage sur trois façades de la surélévation. Les chevrons existants seront réemployés en contre-lagage de la nouvelle toiture.

Le bardage proposé est constitué de fibres de bois mélangées à des pigments minéraux naturels et en liant garantissant une stabilité acoustique et une forte résistance aux intempéries.

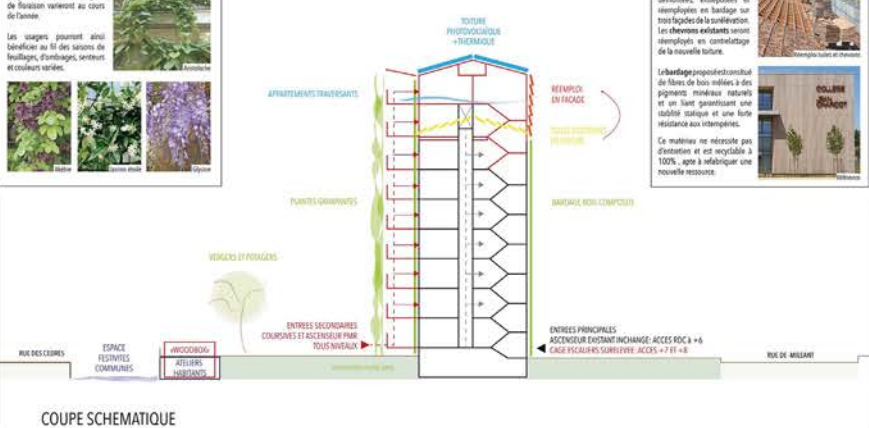
Ce matériau ne nécessite pas d'entretien et est recyclable à 100% après à fabriquer une nouvelle meuble.

ATELIERS ET «WOODBOX»

Adaptation d'une partie des bois existants en ateliers pour les habitants : rangement des outils de ponçage, réparation de valises...

Transformation des autres bois en espace commun avec une hauteur sous plafond généreuse et de la lumière naturelle en ajoutant à l'avant la dalle existante des modules perforés réalisés en bois, recadrés.

Ce nouveau volume polyvalent est accessible par un escalier côté rue des Cedres et met en relation l'espace commun des festivals et les vergers.



AMÉLIORATION DES ACCÈS

Accès principaux aux appartements existants conservés: accès usés et escaliers distribuant les cages de ROC au 6ème, restant fonctionnels durant les chantiers.

Les cages d'escaliers seront prolongées pour donner accès aux 2 niveaux de ventilation.

Nouveaux accès secondaires / PARM pour tous les appartements: escaliers extérieurs côté vergers, escaliers, chevrons devant les charnières et balcons devant les entrées, les ROC au 6ème étage.

Les 2ème et 6ème étages sont destinés aux appartements aux 1er et 2ème étages.



Projet 20
LA JETÉE

Architecte

SUJETS ET OBJETS D'ARCHITECTURE SÀRL

Genève, Suisse

Dafni Retzeqi, Thierry Buache, Philippe Buchs, Charline Dayer, Angélique Kuenzle, Elisa Cudré-Mauroux,
Mathile Thiriot, Eunsol Jo, Julien Donzé

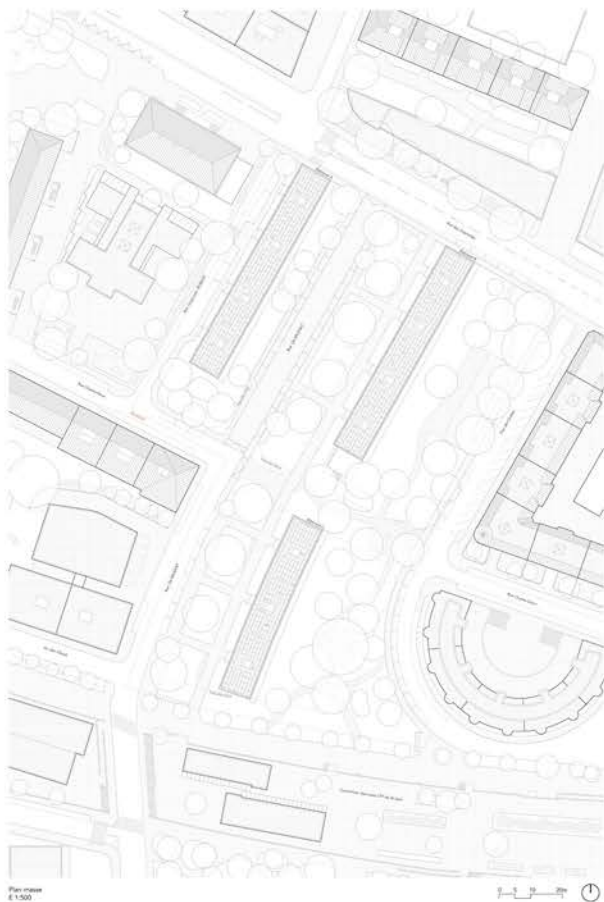
Architecte paysagiste

ECOTEC ENVIRONNEMENT SA

Genève, Suisse

Audrey Houver, Emmanuelle Félix, Matthieu Zahnd

LA JETÉE



Plan masse
E 1/500



Vue extérieure, bâtiment A



Vue extérieure, les balcons prolongent l'espace de vie

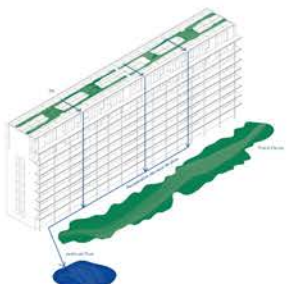


Schéma de la collecte des eaux pluviales et de leur distribution dans le paysage



Vue extérieure, façade sud-est du bâtiment A

Le contenu des trois immeubles de Mileant-Borges est caractérisé par le même schéma de quartier de Saint-Jean, le fort développement urbain de celui des Charrières et par le dynamisme des usages publics et associatifs de la Vie Verte, qui a été révisé dans celui de Saint-Jean. Ce projet vise à la création de divers espaces extérieurs, la réhabilitation des immeubles de Mileant-Borges et la transformation des aménagements paysagers doivent répondre à une complexité d'usage très intéressante.

Construit à la fin des années 1960 par les architectes Jean Schmitt et René Schwab, les bâtiments font partie d'une série de formes de logement représentatives de la construction de logements économiques à Genève de cette période du XXe siècle. Pour les immeubles de Mileant-Borges, le langage architectural classique permet la lecture d'un ensemble cohérent tout en obtenant une certaine indépendance dans la position autonome de chaque partie et des espaces verts qui les entourent. Ce projet de surélévation des trois bâtiments est une nouvelle étape, choisie également d'apporter un soin particulier aux façades, et la nouvelle volumétrie permet à l'ensemble d'obtenir une densité optimale. Passant ainsi de 153 logements existants à 200 logements après surélévation, le nouveau gabarit s'inscrit dans le cadre d'une volonté de confort et en tant que telle une continuité de la morphologie urbaine du quartier, une adaptation à son environnement qui offre une nouvelle identité aux immeubles de Mileant-Borges.

ENTRE CONTINUITÉ / COMPLÉMENTARITÉ

Ce projet de surélévation prend comme base les qualités architecturales, mais précède cependant un nouveau caractère, une nouvelle identité et s'intègre par complémentarité.

L'intervention ne fut donc un esprit d'ajustement et adopte indistinctement une stratégie architecturale bien définie - chaque bâtiment surélève sa forme d'une manière et continue. Les surélévations ont le langage de l'ancien et s'ajoutent à l'édifice existant et prolongent les façades de leurs matériaux pour définir une perception unifiée entre l'ancien et le nouveau. De cette manière, les bâtiments surélèvent également de nouvelles proportions qui affirment la notion d'habitation.

Les balcons, placés sur les façades sud-est, contribuent à cette perception nouvelle, un filtre singulier qui brasse les limites entre l'ancien et le nouveau. Ces balcons constituent une nouvelle façade urbaine qui tend vers une légèreté visuelle. Leur structure, soignée et indépendante, reflète une position de légèreté tout en apportant une complexité esthétique à l'ensemble.

Les façades sud-est ont subi également cette logique. Les surélévations sont perçues comme des prolongements de l'ancien, en se déplaçant uniquement par la taille et l'habillage des ouvertures. Ces dernières, légèrement décalées, expriment l'ordre interne des nouveaux étages tout en dialoguant avec les ouvertures existantes. Dans un geste qui élève la grande échelle et à l'échelle personnelle urbaine des trois bâtiments, les angles se reconstruisent grâce à la présence des balcons qui se résument sur les façades par leurs ailes de marquage une habitude établie, mais en ordre de l'ancien se prolongent avec une légère atténuation de la texture au nouveau étage.

OUVERTURE SUR LE QUARTIER

De l'échelle de la ville à celle de l'espace au sein des logements, le projet propose un dialogue doux entre le plan et la façade, une négociation qui abaisse progressivement la taille et l'habillage des ouvertures. Ces derniers, légèrement décalés, expriment l'ordre interne des nouveaux étages tout en dialoguant avec les ouvertures existantes. Dans un geste qui élève la grande échelle et à l'échelle personnelle urbaine des trois bâtiments, les angles se reconstruisent grâce à la présence des balcons qui se résument sur les façades par leurs ailes de marquage une habitude établie, mais en ordre de l'ancien se prolongent avec une légère atténuation de la texture au nouveau étage.

LOT DE FRAICHEUR ET BIODIVERSITÉ

La conception des espaces extérieurs vise à créer un environnement de qualité, polyvalent et communautaire. Elle offre une grande variété d'usage pour les habitants et contribue efficacement à atténuer les effets du microclimat urbain et de la biodiversité grâce à la création de divers types d'espaces

pour l'échelle du quartier. Le projet propose un système qui intègre les façades et les espaces extérieurs. Il permet d'utiliser les eaux pluviales localement pour collecter, réchauffer, stocker. Ce processus est rendu visible à travers les jardins de pluie et coupe longitudinale des espaces extérieurs, et génère une valeur importante pour la qualité de vie des habitants et est le ciment urbain.

Les espaces extérieurs forment un grand parc aux ambiances variées dans lequel se positionnent les trois immeubles de logements. Une relation s'établit entre les bâtiments et le parc à travers les éléments naturels, dans une séquence de divers espaces et ambiances. Pour le bâtiment A, des surfaces arborées et des zones végétales créent un filtre avec le sud-ouest de Mileant-Borges, les espaces extérieurs profitent des appartements du sud-ouest pour offrir des perspectives variées sur le quartier. Une bande horizontale sur la rue de Mileant qui devient une zone d'attente, afin de prolonger au maximum une séquence, la partie s'étend jusqu'à l'ancien. Le même principe se développe pour les bâtiments B et C, au sud-ouest, les immeubles s'éloignent les façades de la rue et une grande grille. Une intervention externe s'ajoute à l'ancien par un effet d'une grande variété de matériaux, de hauteurs, de masses et un effet qui se reflète, crée une image identifiée au caractère communautaire du parc créé sur des Cadres. Cette grille devient aussi l'endroit où se trouvent les nouveaux bâtiments existants, jouant le rôle de filtre écologique visuel à la pérennité de ce dernier.

Des surfaces en stabilisé type anglo-saxonnes définissent l'ancien des chemins piétons, parmes des dalles rectangulaires de l'ancien enrobé, tandis que des surfaces en gravier roulé et en copeaux de bois soulignent les flux du parc et de détente. Les surfaces des zones de circulation piétonne sont conçues de manière à être au plus près de la grande partie de la parcelle est occupée par une grande extension et des plantations existantes et de nouvelles. Tous jardins de pluie sont positionnés dans le parc afin de récupérer l'eau des toitures pour offrir des milieux propices à la biodiversité. Le parc est donc composé d'espaces d'eau, de jeu, de détente, de circulation douce, d'espaces communs et des zones mixtes. Les différences caractéristiques de ces zones rendent possible une diversité de fonctions et d'appropriations.

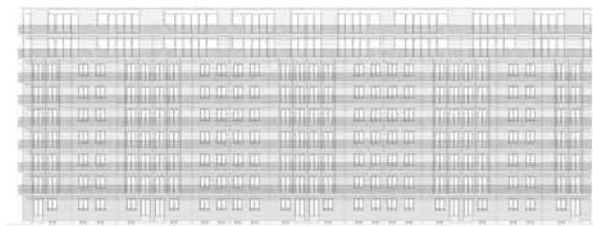
Les dalles et ouvertures s'insèrent dans le plan de manière à se rapprocher des entrées. Les zones de la conception Wacziarg et respectent quant à la position des aménagements de voies et des accès piétons.

L'écrit actuel des autres géologiques et mécaniques est décrit comme très bon dans l'expérience humaine des autres aspects du site. Ce constat nous permet de constater l'existence et de le compléter par une variété d'axes, et d'activités, un ensemble adapté aux changements climatiques et qui contribue à un climat urbain agréable. Dans une continuité avec le quartier des Charrières, de nouveaux chemins sont ajoutés pour faire passer la circulation actuelle d'environ 1'500 à 1'900 dans un horizon de 20 ans. L'ensemble de ces nouvelles propositions complète donc le paysage végétal existant, créant des niches pour la flore et la faune locale dans le but de rendre les bâtiments plus agréables, connecter les différents parties du paysage au sein d'une entité un grand parc.

ORGANISATION INTERNE

Les circulations verticales existantes se prolongent dans les surélévations et maintiennent la structure distribuée de deux appartements par étage, à l'exception des angles du bâtiment C, qui doit ouvrir trois appartements. La position des escaliers reflète sur la façade sud-est offre une qualité spatiale pour les appartements, les entrées se font au cœur de chaque unité par un espace central qui fonctionne comme un espace distributif qui organise. Cet espace est un hall habitable ouvert sur une espace communautaire. D'une part, il agit du moment le plus intime de l'appartement et l'habitant se fait face à l'extérieur, mais il peut également être perçu comme le lieu central et public du foyer. Il offre la courbe intérieure et la vision du ciel. Cette succession d'espaces de vie crée une zone commune qui peut également servir à parler la qualité individuelle des différences spatiales, devant autonome et à la possibilité de adaptation à l'offre des cultures et des programmes.

Sur le plan spatial, un espace central offre aussi des connexions visuelles intéressantes. Les diagonales sont créées autour d'un mouvement plus fluide tout en offrant des vues riches à travers le paysage existant. Des balcons qui se font sur et élargissent chaque appartement vers l'extérieur. Le prolongement l'espace de vie sur la façade et sont conçus comme une extension du logement, un espace extérieur intime, tout à la fois en regard et au-dessus des voisins. Enfin l'habitant se cherche à celle du paysage, les balcons sont perçus comme tout le long des façades, offrant une nouvelle identité aux bâtiments existants.



Élévation sud-est, bâtiment A
E 1/200



Élévation nord-ouest, bâtiment A
E 1/200

Projet 22

PIERRE MENARD

Architecte

Lionel Spicher Architecte Sàrl + Atelier Mora

Genève, Suisse

Lionel Spicher, Dionisio Mora

Architecte paysagiste

STUDIO MINT SARL

Genève, Suisse

Marion Festal, Thomas Boyer

Projet 23

DE CHARMANT À TILLEULS

Architecte

CHICHÉ Architectes SA

Suisse

Jérémy Amstutz, Ines Benyacoub, Nathan Briigliadori, Lionel Chiché, Diamanda Delija, Matteo Dell'Aquila, Luana Fagone, Marco Lucas

Architecte paysagiste

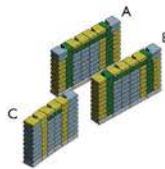
L'esquisse du paysage sàrl

Lausanne, Suisse

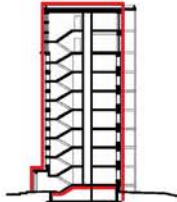
Guillaume Boehm, Mary Hofmann, Valentine Fourchon, Baptiste Blondet



Plan masse E 1:500



TYPLOGIE
 La typologie des appartements est prévue de telle sorte qu'elle permette de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 Pour répondre au cahier des charges, les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage sont prévues de telle sorte qu'elles permettent de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 La configuration de Rue de la Vallée, de Rue de la Chapelle, de Rue de Chamille et de Rue de la Vallée est prévue de telle sorte qu'elle permette de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 Les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage sont prévues de telle sorte qu'elles permettent de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 Les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage sont prévues de telle sorte qu'elles permettent de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.



ENERGIE
 L'isolation thermique des façades est prévue de telle sorte qu'elle permette de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 L'isolation thermique des toitures est prévue de telle sorte qu'elle permette de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 L'isolation thermique des sols est prévue de telle sorte qu'elle permette de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.

STRUCTURE
 La structure des bâtiments est prévue de telle sorte qu'elle permette de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 La structure des bâtiments est prévue de telle sorte qu'elle permette de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 La structure des bâtiments est prévue de telle sorte qu'elle permette de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.



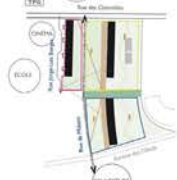
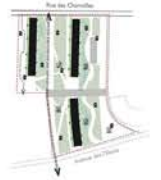
INSTALLATION TECHNIQUES
 L'installation des équipements techniques est prévue de telle sorte qu'elle permette de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 L'installation des équipements techniques est prévue de telle sorte qu'elle permette de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 L'installation des équipements techniques est prévue de telle sorte qu'elle permette de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.



Image de synthèse

Concept architectural
 Les espaces extérieurs sont prévus de telle sorte qu'ils permettent de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 Les espaces extérieurs sont prévus de telle sorte qu'ils permettent de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 Les espaces extérieurs sont prévus de telle sorte qu'ils permettent de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.

Concept paysager
 Les espaces extérieurs sont prévus de telle sorte qu'ils permettent de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 Les espaces extérieurs sont prévus de telle sorte qu'ils permettent de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.
 Les espaces extérieurs sont prévus de telle sorte qu'ils permettent de varier les surfaces de distribution, les surfaces de circulation et les surfaces de stockage.



TYPLOGIES EXISTANTES
 Actes d'urbanisme
 Actes de permis
 Actes de permis

ESPACES DES SURFACES PÉRENNELLES
 Aménagement de l'espace public
 Aménagement de l'espace public

ESPACES DE CIRCULATION ET SURFACES
 Terrasse
 Terrasse

PLANTES VIVES
 Plantes vivantes
 Plantes vivantes

TYPLOGIES ADAPTÉES
 Actes de permis
 Actes de permis

ESPACES DE VÉGÉTATION
 Plantes vivantes
 Plantes vivantes

Projet 24
SECOND LIFE

Architecte

Nicolas de Courten architectes EPF SIA
Lausanne, Suisse
Nicolas de Courten, Alexandre Figueiredo

Architecte paysagiste

Interval Paysage Sàrl
Renens, Suisse
Agathe Caviale

Projet 25
À-PIC

Architecte
Augustin Clément Architecture
Genève, Suisse

Architecte paysagiste
Eranthis
Lyon, France

Projet 27
PEAU NEUVE

Architecte

PATRIARCHE ARCHITECTES SA

Eysins, Suisse

Jean-Loup Patriarche , Jean-Marc Campana, Martin Ferrini , Damien Sauthier, Edouard Vachon,
Roberto Guzman

Architecte paysagiste

PATRIARCHE ARCHITECTES SA

Eysins, Suisse

Baptiste Pierrevelcin

Bureau partenaire

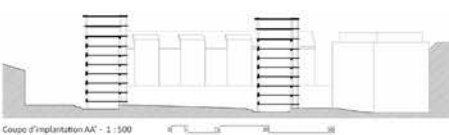
Pillet developpement SA

Bernex, Suisse

Frédéric Ayer, Francesco Ponzo, Luna Rinaldi



Perspective Externe - Vue depuis Rue des Charnières



Coupe d'implantation AA' - 1:500

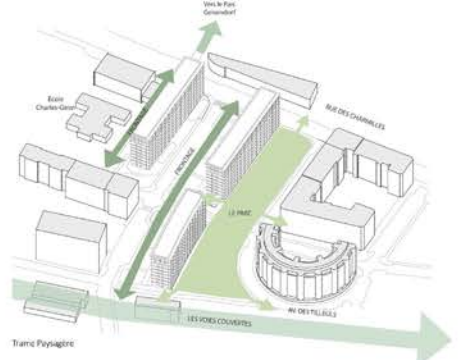
Chaque projet doit être traité avec une attention particulière en matière de qualité de vie et de confort de ses occupants actuels.

Le projet se situe en milieu urbain.

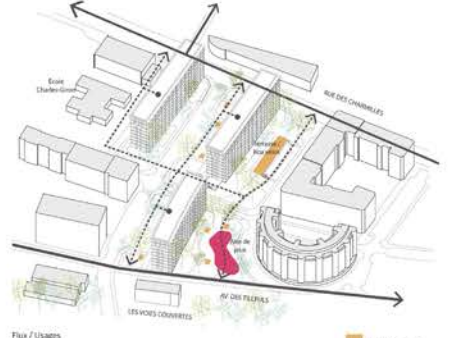
Tout d'abord, il s'agit de bien saisir de quelle manière pour rendre leur vie encore plus agréable que la nôtre. Cette nouvelle approche implique de revoir l'ensemble des équipements existants et leur intégration de manière à ce que les habitants aient un confort d'usage optimal. Afin de répondre l'impératif de durabilité, l'approche architecturale et paysagère se traduit par toutes les typologies de bâtiments.

Le nouveau projet est d'inspiration le caractère des appartements existants. À cette fin, une nouvelle structure de deux niveaux de deux mètres de profondeur est envisagée sur l'ensemble des étages. L'objectif est de permettre à chaque appartement de bénéficier de plus de lumière naturelle grâce à la structure. L'objectif architectural est d'apporter une réponse à ces besoins d'habitabilité tout en respectant les contraintes de la ville et de la commune de Melle.

Enfin, nous nous sommes inspirés de toutes les caractéristiques de la ville et de l'ensemble des équipements existants et nous nous sommes inspirés de la structure et de l'usage de ces équipements existants pour développer une nouvelle architecture adaptée à la situation de la commune de Melle.

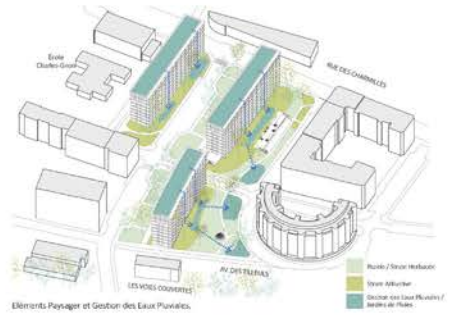


Plan Paysagère

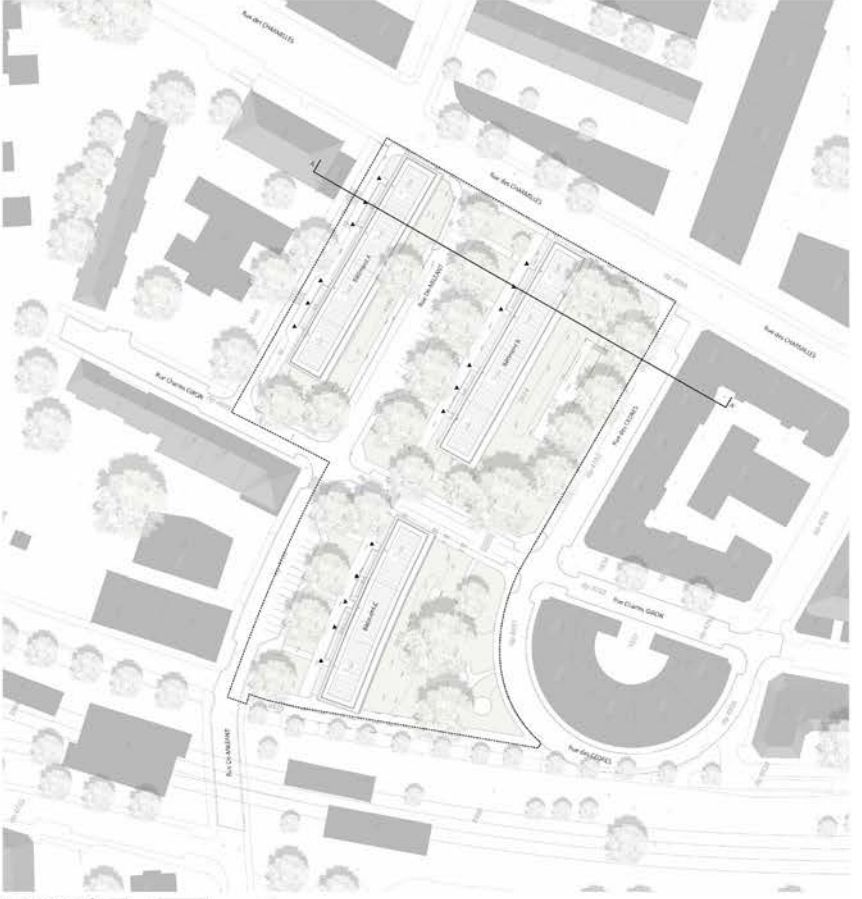


Flux / Usages

Flux / Usages
 - Espace Commune
 - Aire de jeux



Éléments Paysager et Gestion des Eaux Pluviales



Plan Massé - 1:500

Projet 29
TILLANDSIA

Architecte

BCR architectes Sàrl

Carouge, Suisse

Rui Colaço, Patrik Beyeler, Vincent Roesti, Bruno Colaço, Valentin Jacquet

Architecte paysagiste

Echo atelier paysage et territoire Sàrl

Genève, Suisse

Arnauld Gil, Anaëlle Centeno, Hugues Lepesant, Sacha Gigant

Ingénieur CVSE

Energys Sàrl

Le Grand-Lancy, Suisse

Sébastien Gabus

Ingénieur civil

Le Collectif Sàrl

Carouge, Suisse

John Magnin, Ricardo Silva



Depuis que l'humain construit son habitat, il ne cesse de le faire évoluer en fonction des besoins qu'il rencontre. L'exercice de la surélévation est l'un des plus délicats. Il implique une intervention de construction dans un site habité impactant la vie sociale, exigeant l'intégration des contraintes structurelles et constructives existantes et modifiant généralement l'aspect historique d'un quartier.

Il existe de nombreuses stratégies d'intervention qui varient en fonction du contexte existant, du programme futur et du cadre financier. Pour le projet de surélévation et de rénovation énergétique des façades des immeubles Mileant-Borges, nous plaçons au cœur de notre réflexion les points suivants :

- Réduire autant que possible l'impact sonore et visuel du chantier pour les habitants.
- Prolonger l'espace de vie des logements existants grâce à des balcons généreux.
- S'inscrire rigoureusement dans la structure et les verticalités existantes afin de ne pas générer de surcoûts inutiles.
- Réduire l'impact environnemental de la construction (matériaux et énergie) tout en augmentant la durabilité de l'immeuble (pour limiter l'entretien).
- Créer des espaces extérieurs de qualité qui favorisent les rencontres et le bien-être tout en respectant le voisinage.

Les immeubles Mileant-Borges se trouvent dans le quartier Saint-Jean, entre la paisible voie couverte des CFF et la rue animée des Charmilles. Cette partie résidentielle du quartier se caractérise par des ensembles à cour ouverte, avec une façade urbaine sur les rues. En revanche, les trois fines barres Mileant-Borges sont situées dans un environnement verdoyant, à distance de la rue.

HABITER LA SIMPLICITÉ

Bien que discret, cet ensemble surprend lorsqu'on l'examine de près en raison de sa qualité de vie et de sa morphologie singulière. Les éléments existants sont intégrés dans le projet TILLANDSIA tout en proposant une revitalisation de l'immeuble.

La typologie des appartements de la surélévation s'inspire des principes établis des logements existants, tels que le plan traversant avec une cuisine habitable d'un côté et un séjour de l'autre, ainsi que le plan modulable grâce à la pièce centrale. Le plan évolue grâce à l'ajout d'un bloc sanitaire autour de la gaine principale, laissant place en façade à un véritable espace pour les repas et une cuisine lumineuse.

Les balcons filants ajoutés sur la façade sud-est complètent les appartements en leur offrant un véritable espace extérieur, qui sert également de tampon, permettant aux habitants de réguler eux-mêmes le niveau d'ensoleillement et visuelle.

L'efficacité constructive et le caractère compact des logements de 23 mètres carrés par pièce justifient non seulement leur économie en termes d'investissement, mais également l'utilisation de matériaux plus durables dans le temps, tels que le bardage en ardoise fibrociment en façade.

Le projet TILLANDSIA s'ancre dans l'environnement arboré du site, cherchant à créer une ambiance chaleureuse de parc de quartier à l'intention des habitants et des habitants. Le parti paysager mise sur la complémentarité entre les structures arborées existantes, ainsi que les nouvelles strates herbacées et arbustives pour améliorer la biodiversité et offrir un cadre agréable aux résidents.

COMBIEN D'INVESTISSEMENT CONTRAINT POUR CRÉER UNE DURABILITÉ DE PARC

La seule stratégie de dérive dans différents horizons. Tout d'abord, afin de caractériser le cadre de travail, les espaces de parc existants sont analysés, qui se sont vus de surcroît et de l'extérieur. Cette analyse permet de définir les espaces, qui se sont vus de surcroît et de l'extérieur. Cette analyse permet de définir les espaces, qui se sont vus de surcroît et de l'extérieur. Cette analyse permet de définir les espaces, qui se sont vus de surcroît et de l'extérieur.

La série herbacée se décline également en plans, créant les conditions de confort et de bien-être des résidents. Cette pratique contribue à la diversité floristique du parc et à offrir un refuge à la petite faune. Enfin, des pelouses sont aménagées pour offrir des espaces accueillants, favorisant le jeu et les moments de détente. Ces espaces sont conçus pour être durables et faciles à entretenir, avec des choix de plantes adaptées aux conditions locales.

VENI VOUS ADMIRER LA PRÉPARATION

Les aménagements paysagers sont préparés de manière à ce que l'ensemble du projet soit cohérent et durable. Les espaces sont conçus pour être durables et faciles à entretenir, avec des choix de plantes adaptées aux conditions locales. Les aménagements paysagers sont préparés de manière à ce que l'ensemble du projet soit cohérent et durable.

La rue Charles-Denis, située entre la rue des Cèdres et la rue de l'Étoile, est une rue calme et résidentielle. Elle est caractérisée par des bâtiments à trois étages et des jardins privés. Le projet TILLANDSIA s'intègre parfaitement dans ce cadre urbain, en respectant l'échelle et le caractère de la rue.

RENOUVELER LA VIE D'UNE RUE DE QUARTIER

La qualité de vie est améliorée, tout d'abord de par la présence de nouveaux espaces publics et de la revitalisation des espaces existants. Les aménagements paysagers sont préparés de manière à ce que l'ensemble du projet soit cohérent et durable.



Projet 31

TWIST

Architecte

DEVARRIEUXMELLETT

Paris, France

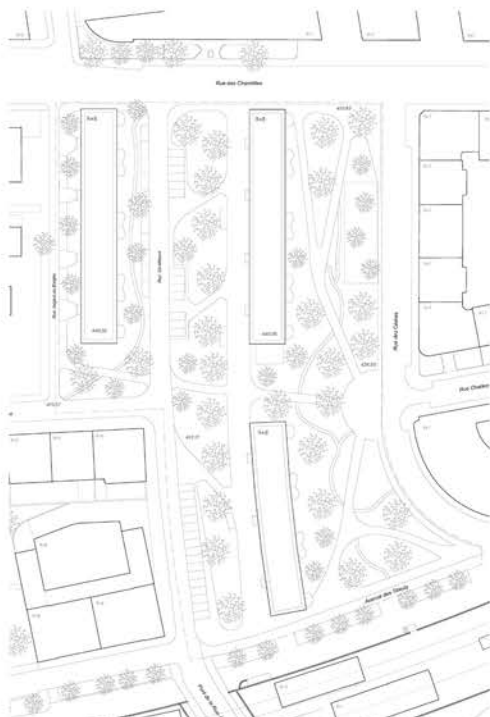
Paul Devarrieux, Romain Mellet

Architecte paysagiste

Réseau(x) paysage et urbanisme

Paris, France

Léonard Cattoni, Tiphaine de la Forest d'Armaillé, Fanny Bel-Giess, Marie Pocheron, Laora Congrestri,
Clara Martin



Plan masse 1/500

Habiter Mileant-Borges en 2040

Les données STG estiment des températures au cœur du quartier Saint-Jean grimant au-delà de 33°C d'ici 2040. Un contexte qui alerte Citésma et le Canton. La ville doit s'adapter rapidement à ces prévisions. Les outils à disposition sont variés et les actions doivent être fortes : protéger les mobiliers doux, encourager la porosité des sols, utiliser le paysage comme un outil technique et écosystémique.

Les abords des immeubles portent de belles opportunités : un patrimoine arboré généreux, proche de bâtiments emblématiques comme la Rotonde. Réhabiliter ce lieu doit être un about pour les habitants et les générations du quartier. Les nouvelles allées bordées du quartier Mileant-Borges sont une opportunité unique d'apporter une action rapide. Le projet part d'un quartier en place pour créer un écosystème vertueux pour tendre vers un plus grand confort climatique pour les habitants et les riverains. La canopée déjà dense chargée est une opportunité que nous valorisons et développons pour créer des paysages sècles et fonctionnels pour l'humain et le vivant non-humain, indépendamment de son fonctionnement d'un écosystème paysager en ville. Des systèmes verticaux et horizontaux sont mis en place pour protéger les sols : véritables capteurs de carbone, puits de vies, filtre des eaux de pluie, et émissaires naturels pour le végétal. Des moyens doivent être mis en place pour réduire les températures du quartier en période de fortes chaleurs : arbres de pluie, ventilation des pièces et rétention pour favoriser une évapotranspiration bénéfique, source des foyers de fraîcheurs. Ces actions mènent à parcourir le quartier différemment en favorisant des déplacements doux, à l'ombre de la canopée arborée. Les allées des Cédres s'ouvrent ainsi dans le grand écosystème des berges du Rhône et de l'Arve, jusqu'au lac Léman.

Sortir de chez soi : entrer dans le paysage

Les rez-de-jardin sont enveloppés par des haies vives. Elles permettent une transition douce entre l'espace privé et l'espace public, préservant ainsi l'intimité des habitants. Les premiers étages profitent de la fraîcheur de la canopée d'été et de la lumière en hiver grâce aux arbres caducs. Le dessin des jardins du quartier se décline à travers les feuillages. Les derniers étages habitent la cité, avec une vue plongeante sur la canopée. Elle recouvre l'ilot et crée une unité entre les 3 bâtiments.

Le quartier est conçu pour le traitement du sol et les affections sur les circulations. La rue De-Milant est requilibrée en rue partagée entre les mobilités actives et les véhicules motorisés. Le système de rue-plaqué permet une stabilité des usages et une libre circulation entre l'avenue des Tiliacs et la rue des Charmilles. Le tablier de sol en pavé jointé permet de faire la liaison avec les zones piétonnes au paré enherbé. La continuité des revêtements unitifs.

La rue des Cédres est une porte d'entrée dans le quartier à distance des habitations. Sa position lui permet d'accueillir les usages vélos.



B1-000
LE SOL TRAVAILLE
Appuier le gradient de pentes du site.



B1-010
LE SOL PROTÈGE
Les arbres arborés protègent les sols et créent une haie vivante pour les habitants.



B1-020
LE SOL PROTÈGE
Des arbres arborés créent une ombrière de leur toit.



B1-030
LE SOL PROTÈGE
Les arbres de grands arbres protègent le concept. Elle englobe les bâtiments et souligne le vu.

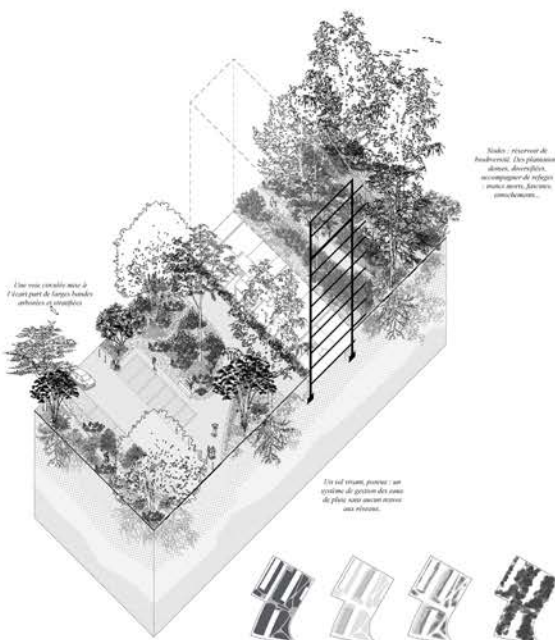
Les balcons dans les étages

Les balcons, s'ouvrant depuis le sol jusqu'à la surélévation au-delà de la cote des étages, organisent la transition entre paysage et bât. Leur disposition en enfilade, s'inspirant des expérimentations sur le logement modeste par l'association allemande dans le cadre des Siedlungen, entre en forte résonance avec les bow-windors de la maison ronde de Maurice Brinard situés en face.

Leur positionnement en plan s'inscrit dans la continuité du projet des concepteurs de logement, prolongeant les allées déjà signifiées en façade par une modélure en applique et des porte-fenêtres. Rejoignant le projet initial visant à donner du rythme à ces façades singulières, il tendent à augmenter le potentiel d'identification des bâtiments par les occupants et individuellement de manière manifeste les logements en façade.

La structure des balcons consiste en un système poteau-dalle en bois. La structure des planchers en dalle de bois lamellé croisé (CLT) de 20cm repose sur les poteaux de section ronde et la partie légère des dalles, associée à un système de dalles sur plots attaché, permet de répartir l'évacuation des eaux vers les barbacanes.

L'effet recherché est celui d'un empiètement technique simple et la matérialité dans la forme incurvée des dalles, par l'effet d'empilement, permet d'alléger les boîtes, tout conférant une monumentalité assurée, tempérée par le matériau bois. Le choix du bois permet en outre de faire entrer les boîtes de balcons en résonance avec la verticalité des allées, évoquant l'image dimensionnelle et familière de cabanes.



Node : retour de l'habitant. Un plancher abrite, dissimule, empêche de voir, crée une ombrière.

Une rue, un site, une vue d'ensemble de l'ensemble.

Une rue, un site, une vue d'ensemble de l'ensemble.

